Centre d'Etudes pour Le Financement du Développement Local

SENEGAL

BILAN SOCIALISTE
ET PERSPECTIVE
LIBERALE PATRIOTIQUE

« Le Sénégal est à la croisée des chemins après 60 ans de gouvernance socialisante à travers une culture de planification du développement par un état socialiste, dirigiste, centralisé, et dépendant de l'extérieur pour ses ambitions. Cet état a de ce fait été inefficace, inefficient, corruptible, et influençable par des lobbies politiques et privés nationaux et internationaux. Nous devons avoir le courage de changer d'approche pour bâtir un état orienté vers la satisfaction de besoins en biens et services publics de qualité, et un état décentralisé qui responsabilise ses citoyens eux-mêmes dans leur développement. Ce sera un état soucieux de bâtir une société libre et ouverte sur le monde tout en préservant ses intérêts nationaux pour réaliser le développement inclusif. C'est ce que nous appelons le libéralisme patriotique (SENEXIT) par opposition à un libéralisme internationalisé ».

Dr Abdourahmane SARR
Moom Sa Bopp Mënël Sa Bopp

26 Novembre 2018

Contents

I. Introduction 3

II. Liberté Economique Faible 7

III. Vers le Libéralisme Patriotique 13

IV. Bilan macroéconomique et perspectives 15

A. Aperçu sur le Plan Sénégal Emergent (PSE). 19

B. Développements macroéconomiques 2012-2017. 22

1. Activité économique. 22

2. Secteur extérieur 26

3. Finances publiques. 29

4. Situation monétaire. 39

V. Performances Macroéconomiques en 2018 40

A. Activité Economique et Secteur Extérieur 42

B. Finances Publiques et Monnaie 44

VI. Régime de Change 53

VII. Pétrole et Gaz 57

VIII. Patriotisme Economique 57

IX. Projections 59

ANNEXE I: Tableaux Statistiques

ANNEXE 2: Gouvernance Libérale et Responsabilisante (Agriculture, Education, Santé, Décentralisation, et Inclusion Financière)

I. Introduction

Le Sénégal est à la croisée des chemins après presque 60 ans d'indépendance où nous avons essayé toutes les formules du leadership d'état pour réaliser notre développement dans un ensemble ouest africain que nous a imposé les termes de cette indépendance. Ces termes ont été la non disponibilité du taux de change pour absorber les chocs extérieurs et pour soutenir les actions d'un état entrepreneur et socialiste qui menait une politique d'industrialisation par le protectionnisme et la substitution aux importations. Ce modèle économique n'a pas marché, mais le Président Senghor a quand même su conduire la décolonisation progressive de notre économie dans un état stable et sur les rails vers la démocratie. Dans le contexte d'une détérioration des termes de l'échange sans ajustement de taux de change, et de l'inefficacité et l'inefficience du secteur public et parapublic avec les contraintes financières qui en découlaient, le Président Diouf a dû libéraliser son économie. Il a cependant conservé un état essentiellement socialiste dans sa façon de s'administrer du point de vue des lois et règlements et dans son mode centralisé de gouvernance.

Cette gouvernance a été caractérisée par une culture de plans de développement du pays par le budget et à travers lui l'aide et l'endettement extérieurs ou par le crédit dirigé à travers la banque centrale et les banques publiques ou privées. Dans la mesure où le taux de change était fixe et garanti par la France, la planche à billet n'était pas directement disponible à l'état socialiste ce qui fait que l'inflation a toujours pu être maitrisée. La politique économique dirigiste n'a donc pu être que budgétaire ou indirectement budgétaire par le biais du système bancaire et/ou des bailleurs dont la France et les institutions multilatérales de développement. L'échec du socialisme et des plans ne pouvait donc se traduire qu'en un endettement inefficace qu'on nous a pardonné ainsi qu'une crise du secteur bancaire qu'il a fallu assainir.

Dans les contraintes politico-économiques qui étaient les siennes, le Président Diouf, tout en parachevant notre démocratie, a réussi l'ajustement macroéconomique et structurel (y compris par une dévaluation nécessaire) au prix de grands sacrifices sur le plan social. Ce régime que le Président Diouf a progressivement mis en place pouvait déjà être qualifié de libéral social ou de social libéral. En effet, la socialisation des moyens de production a été discréditée, mais la culture socialiste du leadership d'un état central qui redistribue, qui a en charge la réalisation de notre développement par le plan, et qui produit directement certains services publics contractualisables n'a pas changé. Notre état ne considère toujours pas son rôle comme étant essentiellement celui d'un état qui planifie ses dépenses en termes de biens et services publics purs, qui supplée aux défaillances du marché, et qui n'intervient qu'exceptionnellement en appui au secteur privé leader dans la découverte des voies de notre développement.

Le Président Wade a trouvé ce libéralisme social déjà en place et l'a poursuivi, utilisant les marges de manœuvre créées en 20 années d'ajustement pour réduire notre déficit en infrastructures. Acteur majeur de la vie politique dans l'opposition, il aura par la manière dont il a accédé au pouvoir et par celle dont il l'a quitté, contribué à ancrer définitivement la démocratie au Sénégal. Dans ses politiques publiques, il n'aura cependant pas responsabilisé les sénégalais dans la prise en main de leurs propres destins comme l'exigeait le libéralisme dont il se réclamait. Il nous aura cependant démontré que le leadership d'état et la croissance par l'investissement public et l'endettement, surtout avec une monnaie forte et figée et une administration inefficace, n'étaient pas la voie. Il doit à la jeunesse un soutien pour une alternance doctrinale. Le Président Macky Sall, héritier d'Abdoulaye Wade, a essentiellement poursuivi la politique de ce dernier tout en augmentant le rôle

redistributif de l'état alors que son budget devait être en ajustement.[1] Il augmentera ainsi davantage notre endettement, aidé en cela et de façon indirecte par la banque centrale, avant de déclarer que le secteur privé devait prendre le relai de la croissance. Il n'aura réussi à réduire le niveau de l'endettement et du déficit publics laissés par Abdoulaye Wade que principalement grâce à une revalorisation de notre produit intérieur brut. Notre vulnérabilité extérieure par l'endettement a ainsi été reconstituée suite aux allègements de dettes dont nous avions bénéficié. Nous risquons d'empirer ce risque si nous ne changeons pas de méthode de gouvernance avec l'avènement de ressources pétrolières et gazières qui vont augmenter nos capacités d'emprunt. Ces ressources financières dépensées à court terme pourraient générer une inflation des prix et des salaires et rendre notre économie encore moins compétitive et plus rentière au détriment de notre potentiel d'industrialisation et de diversification.

Nous aurons ainsi vécu 20 ans de socialisme avec Senghor, 20 ans de libéralisation et d'ajustement avec Diouf, et 20 ans de libéralisme social avec Wade et Sall pour enfin devoir emprunter la voie du libéralisme par nécessité sauf si les hydrocarbures desserrent notre contrainte financière. Chacune de ces expériences aurait pu réussir si nous avions l'outil de change utilisé de façon responsable grâce à notre démocratie, notre sens du dialogue, du consensus, et du compromis. Malheureusement, l'austérité, une monnaie trop forte, et un cadre légal, réglementaire et institutionnel d'inspiration socialiste qui privilégie le leadership d'état et le social au détriment de l'initiative privée, et le collectivisme au détriment de l'individu, auront eu raison de nos efforts.

Nous devons changer, changer avec du neuf pour rattraper les sociétés modernes qui toutes à leurs rythmes ont fait leurs chemins ou le font encore vers des économies essentiellement libérales et vers des états qui responsabilisent les citoyens. Ceci est vrai que l'état ait un rôle important ou non (du fait de son poids dans l'économie) dans la fourniture et/ou le financement de biens et services publics essentiels. Il est vrai que notre état a été congénitalement socialiste et dirigiste et dépendant de l'extérieur puisque n'ayant pas les moyens de sa politique. Mais nous ne sommes pas obligés de perdre le temps que les pays autrefois communistes ou socialistes ont perdu ou vont perdre dans leur marche progressive vers le libéralisme, la démocratie, et la responsabilisation des citoyens. ***Notre culture socialiste de planification du développement*** découle de notre dépendance vis-à-vis de bailleurs extérieurs que notre état central doit convaincre de ses plans de transformation structurelle de nos économies. Les groupes consultatifs extérieurs récurrents en sont une illustration.

Pour en sortir, nous avons besoin d'une renaissance doctrinale au sommet de l'état. Une renaissance doctrinale qui doit considérer le budget de l'état non pas comme un instrument de planification du développement ou de transformation structurelle de l'économie, mais un instrument de planification du financement des besoins en biens et services publics en appui aux dynamiques privées en cours, objets de consensus locaux et multiples. Il ne s'agira pas comme le dit le Premier Ministre du Sénégal «d'un développement qui nous viendra d'une synthèse d'efforts conjugués et complémentaires qui convergent vers un même objectif, la même matrice de politiques publiques qu'est le Plan Sénégal Emergent, une combinaison réfléchie et intégrée d'une transformation

[1] Ce rôle redistributif a été réaffirmé le 13 Novembre 2018 par le Ministre des Finances justifiant les arriérés de l'état face aux tensions de trésorerie. Il nous dit : «C'est au choix, ou bien on décide d'augmenter les prix (de l'électricité et des produits pétroliers) et ce sont les sénégalais les plus faibles qui vont souffrir, ou bien on subventionne et on serre, mais le temps d'ajuster tout cela, on se retrouve avec quelques difficultés qui sont passagères, voulues, et souhaitées par le gouvernement du fait de la politique sociale menée». En somme, l'état préfère ne pas payer les entreprises qui paient les salariés qui achètent l'électricité et les produits pétroliers. Ces entreprises devront se rabattre sur les banques à la place de l'état.

structurelle de notre économie..».[2] En effet, c'est cette doctrine socialiste d'ingénierie du développement qui ne nous a jamais réussi qu'il nous faut abandonner.

Ce changement doctrinal sera de créer les conditions de la prise en main par les citoyens eux-mêmes de leurs ambitions de développement avec tous les instruments d'accompagnement nécessaires. La dernière déclaration de politique générale du Premier Ministre du Sénégal (2017) allait dans ce sens. Le chef de l'état Macky Sall a également affirmé en conseil des ministres le rôle désormais moteur du secteur privé qu'il souhaitait dans la conception, le financement, et l'exécution des projets de la phase 2 du Plan Sénégal Emergent. Il y avait donc une avancée, mais les autorités semblent en perspective de leur groupe consultatif de décembre 2018 être revenues à une logique de plan et de projets spécifiques pour une industrialisation par le privé.[3]

La question centrale que les sénégalais devront donc se poser dans cette perspective libérale annoncée est de savoir de quel secteur privé leader il s'agira, et comment ce dernier va financer son nouveau leadership ? Par ailleurs, dans la mesure où l'absence du taux de change comme amortisseur de chocs a été une des causes de nos échecs des 60 dernières années, nous devons décider dans quel cadre cette nouvelle voie vers le libéralisme sera empruntée. Ce cadre doit-il être celui des ensembles sous-régionaux de l'UEMOA et de la CEDEAO sans instrument de change propre pour le Sénégal, ou dans le cadre d'un Sénégal économiquement souverain et pour quelles raisons ? Là est l'enjeu politique majeur des élections présidentielles de 2019 au Sénégal, le discours purement socialiste ayant été discrédité et pris en compte dans le bilan du septennat, et désormais inaudible car noyé dans la perspective libérale. La contribution socialiste par le dirigisme ne peut être véritablement utile qu'au niveau décentralisé dans la démocratie locale pour minimiser ses erreurs de choix.

En effet, une des contraintes majeures de ces ensembles (UEMOA, CEDEAO) sera une monnaie commune et l'impossibilité d'utiliser la politique monétaire de concert avec une politique budgétaire à des fins de financement de plans de développement nationaux donc socialisants. Nous l'avons essayé ces 5 dernières années avec l'appui indirect de la banque centrale à travers le refinancent de titres d'états achetés par les banques. Ceci a valu à la BCEAO des pertes de réserves de change et des tensions de liquidité sur le marché financier régional qui ont obligé nos états à davantage s'endetter à l'extérieur pour irriguer le marché en liquidités et maintenir nos niveaux de dépenses. Cette contrainte d'absence d'instrument monétaire au service du budget ne sera pas un handicap en autant que les citoyens (de l'UEMOA ou de la CEDEAO) soient inclus financièrement et en mesure de financer leurs propres plans par le secteur financier local et par les investissements étrangers en complément. A défaut, nous aurons créé les conditions (dans l'UEMOA ou la CEDEAO) de la prise en main par des capitaux essentiellement étrangers de nos économies, le secteur privé national n'ayant pas les moyens de financer ses projets. La question de savoir de quel secteur privé leader il s'agira dans la perspective libérale trouverait ainsi sa réponse.

[2] https://www.dakaractu.com/Reponse-a-cette-tribune-publiee-dans-le-Monde-Afrique-sous-le-titre-%C2%A0Le-plan-d-infrastructures-de-Macky-Sall-envoie-le_a156695.html

[3] Le communiqué du conseil des ministres du 21 Novembre 2018 nous indique que «le chef de l'état invite le secteur privé national à s'approprier, plus que par le passé, la vision du renouveau industriel et productif en œuvre et à jouer un rôle prioritaire dans l'exécution de la phase II du PSE…En outre, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à accélérer le processus d'installation des entreprises dans les zones économiques spéciales ainsi que le déploiement du plan de convergence opérationnelle des instruments d'encadrement et de financement de l'Etat afin de renforcer la place primordiale du secteur privé dans l'exécution des nouveaux projets». Le secteur privé n'est donc plus invité à concevoir, financer, et exécuter » la phase II du PSE.

De ce fait, si l'inclusion financière des citoyens ne peut pas être réalisée à court terme, le rôle de l'état pour faciliter le financement du secteur privé national leader par le secteur financier privé national et international sera nécessaire. Dans ce cas, une politique monétaire et de change autonome et sénégalaise propre sera utile. Elle sera utile pour que nous puissions réussir notre transition maitrisée vers le libéralisme et éviter les échecs de nos 60 dernières années de culture de plans sans l'exutoire du taux de change pour corriger nos erreurs de choix économiques et absorber nos chocs extérieurs propres. Nous aurons ainsi fait l'option d'un **libéralisme patriotique et souverain** qui préserve les intérêts des communautés locales par opposition à un **libéralisme internationalisé** qui pourrait entrainer une oligopolisation du capital par ceux étrangers. Nous aurions également tourné le dos au **libéralisme social ou socialisme** tout court qui est plus sélectif et moins neutre car centralisé dans les choix de secteurs économiques à développer. La décentralisation et la multiplicité de plans locaux de développement mettant en partenariat les élus locaux et leur secteur privé local aurait plus de chances de réussir.

Enfin, si nous craignons que la politique politicienne prenne le dessus sur une gestion rigoureuse d'une monnaie nationale, alors il serait préférable d'emprunter notre chemin vers le libéralisme dans l'UEMOA où nous avons des solidarités institutionnelles établies. Cet ensemble sera plus gérable dans la perspective d'une concurrence dans la CEDEAO avec le Nigéria disposant de son autonomie monétaire et budgétaire, ainsi qu'avec le Ghana disposant des mêmes leviers. Il faudra cependant que les deux locomotives de l'UEMOA que sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal s'engagent dans cette voie du libéralisme et que la gouvernance de la banque centrale soit réformée pour qu'elle soit davantage responsabilisée. Cette dernière vient de créer un nouveau guichet de refinancement des créances bancaires des PME/PMI pour leur faciliter l'accès au crédit dans la perspective d'augmenter le rôle du privé local dans l'économie régionale. Cependant, pour éviter que ces crédits ne se transforment en des crédits non performants ou alimentent des pertes de réserves de change comme le refinancement des crédits bancaires aux états l'ont fait, il faudra donner à la banque centrale une autonomie d'objectif sur le taux de change.

Dans ce cadre, il faudra également doter la banque centrale d'un collège de gouverneurs indépendants aux droits de vote proportionnels aux poids de leurs économies dans l'union pour une responsabilité collective sans la France. La France ne garantira plus le taux de change de notre monnaie et la banque centrale devra rendre compte démocratiquement de sa gestion devant des instances appropriées et techniquement compétentes de l'union. L'objectif prioritaire de la BCEAO demeurera la stabilité relative des prix et sans préjudice à cet objectif prioritaire, favoriser le plein emploi dans le cadre d'un régime de change plus flexible sans ancrage prédéterminé. Nous discuterons du choix de ce régime de change plus tard dans ce document.

La responsabilisation des citoyens nécessitera également une capacité accrue de l'administration publique centrale et locale à définir et à faire mettre en œuvre les politiques publiques sans nécessairement produire les biens et services en question. Dans cette perspective, il nous faudra avoir les meilleurs dans l'administration publique et leur rémunération devra être au moins égale à ce que les meilleurs gagnent dans le secteur privé. Ces fonctionnaires de haut niveau devront être comptables devant un pouvoir législatif aux capacités d'évaluation à la hauteur des nouvelles exigences de performance. Un sénat dans lequel les meilleurs devront figurer aux côtés de la représentation des populations à l'assemblée nationale pourrait également aider. Ce sénat nous le considérerons comme le contrepoids de l'exécutif du point de vue de sa capacité à définir et évaluer la performance des politiques publiques par des commissions bien pourvues en personnel qualifié. La transition vers davantage de libéralisme demandera que le principe du «zéro-budget» soit appliqué par un nouveau leadership politique. Cela signifiera que tous les programmes publics soient remis à plat et

rejustifiés pour être financés et que les modalités de livraison des biens et services publics correspondants par le privé ou le secteur public soient réévaluées.

Les sections qui suivent cette introduction auront comme objectifs de présenter ce que nous pensons qu'il faudrait faire pour que le Sénégal se mette résolument sur le chemin du développement. Il s'agira d'abord d'établir que le Sénégal n'est pas considéré à l'échelle internationale comme un pays de liberté économique, nos acquis étant essentiellement au niveau des libertés démocratiques. Nous allons ensuite dégager une vision libérale dont la pertinence sera ensuite évaluée prenant comme référence l'évaluation du bilan macroéconomique des 7 dernières années et de la nécessité d'un libéralisme patriotique dont un régime de change flexible sera un élément essentiel.

Le bilan est essentiellement socialiste sans progrès véritablement notable sur le plan macroéconomique et de transformation structurelle vers l'émergence. Nous nous limiterons à ce bilan macroéconomique, car il est le cadre dans lequel les politiques publiques peuvent être financées et mises en œuvre, et les activités du secteur privé national et local bien menées dans les domaines qui leur semblent porteurs. Sur le plan du bien-être social, il est établi que le Sénégal est le 25ieme pays le plus pauvre du monde avec un indice de développement humain qui est demeuré parmi les plus faibles. Ce rapport ne passera donc pas de temps sur le bilan social du pays (pour lequel les autorités ont beaucoup fait) que nous ne pourrons améliorer significativement que si le cadre macroéconomique s'améliore en priorité pour lever la contrainte de financement des services et programmes sociaux de façon soutenable. En effet, dans la hiérarchie des priorités, c'est le cadre macroéconomique et structurel qui est la première des urgences du Sénégal bien que l'amélioration de la gouvernance du secteur public soit également importante. Nous dégagerons ainsi en annexe, de grandes lignes sur ce que nous pensons qu'il faudrait faire pour améliorer nos **performances** dans des domaines clés. Il s'agit notamment de l'**inclusion financière**, **l'éducation**, la **santé**, l'**agriculture**, et la **décentralisation**.

II. Liberté Economique Faible

Le Sénégal est supposément dirigé par des libéraux depuis l'alternance politique de 2000, mais nous avons régressé dans les indices mondiaux de liberté économique depuis 2000 et occupons les derniers rangs (Figure 1). [4] Par contre, nous faisons partie des pays les plus libres du monde, du point de vue des libertés démocratiques.[5] Notre libéralisme semble donc s'arrêter au niveau politique.

Les individus jouissent de la liberté économique lorsque:

- La propriété qu'ils acquièrent sans faire usage de force, de fraude ou de vol est protégée d'atteintes matérielles par autrui ;
- Ils sont libres de faire usage, d'échanger ou de disposer de leur propriété, tant que leurs actions ne violent pas les mêmes droits d'une autre personne.

[4] https://www.heritage.org/index/country/senegal, Economic freedom index.
[5] Voir https://freedomhouse.org/ ou nous avoisinons les scores des pays développés et économiquement libres.

Figure 1 : Indice global de liberté économique du Sénégal

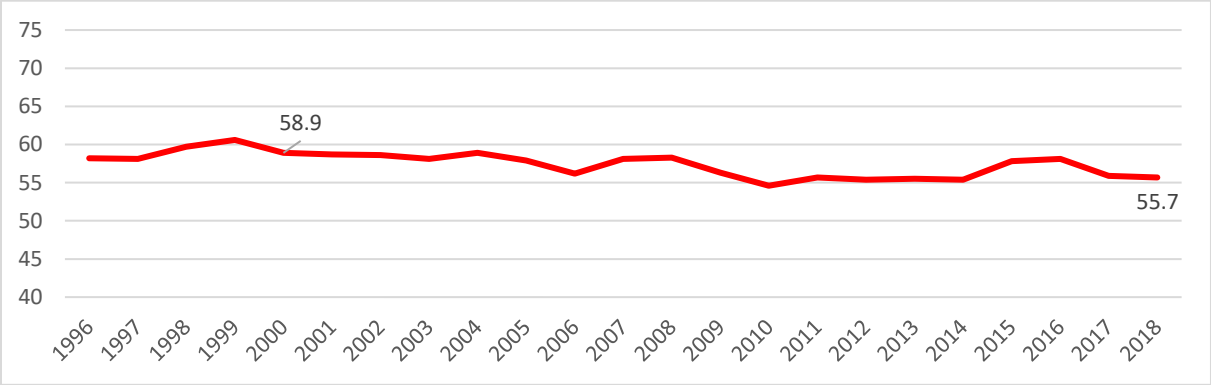

Source : Heritage Foundation

L'indice de liberté économique du Heritage Foundation évalue depuis 1995 donc dans quelle mesure la propriété légitimement acquise est protégée et à quel point les individus sont libres de conclure des transactions volontaires. L'indice de liberté économique se concentre sur quatre aspects clés de l'environnement économique sur lesquels les gouvernements exercent généralement un contrôle politique. Il s'agit des domaines suivants :

- ✓ Etat de droit ;
- ✓ Taille du gouvernement ;
- ✓ Efficacité réglementaire ;
- ✓ Ouverture des marchés.

L'Indice du Heritage Foundation mesure 12 composantes spécifiques de la liberté économique, chacune d'elle étant notée sur une échelle allant de 0 à 100 (Figure 2). Les scores correspondants à ces 12 composantes de la liberté économique sont calculés à partir de plusieurs sous-variables et sont pondérés de manière égale de sorte à produire un score de liberté économique global pour chaque économie.

Figure 2: Scores de liberté économique.

Scores	Catégories de liberté
[80-100]	Totalement libre
[70-79,9]	Généralement libre
[60-69,9]	Modérément libre
[50-59,9]	Généralement peu libre
[0- 49,9]	Répressif

Source : Heritage Foundation.

Le Sénégal occupe le 126^{ieme} rang mondial sur 180 pays en matière de liberté économique et le 21ieme rang sur 47 pays africains notés. La Côte d'Ivoire occupe le 6ieme range en Afrique et le Rwanda le 3ieme rang. Les pays ayant les meilleurs scores dans l'indice de liberté économique sont également les pays les plus riches du monde, y compris émergents. Cette corrélation devrait au moins nous amener à nous poser des questions sur nos options socialistes et socialisantes des 60 dernières années.

Le Sénégal est aussi passé de la 120ième place en 2012 à la 126ième place en 2018, soit une régression de 6 places sur le classement de l'indice de liberté économique. Durant cette même période, des pays comme la Cote d'Ivoire et le Maroc respectivement 85ième et 86ième ont gagné 41 places et une (1) place respectivement. Par contre, l'Ile Maurice garde le peloton en Afrique mais est devenu le 21ième pays le plus libre de l'indice de l'année 2018 ayant régressé de 13 places par rapport à l'année 2012 montrant que la libéralisation du monde a été générale.

Le score global de 55,7 du Sénégal en 2018 (pays peu libre) représente une diminution de 0,3 point par rapport à son score de l'année 2012 (Figure 2bis). Les faibles scores du Sénégal proviennent essentiellement des scores dans les droits de propriétés, l'efficacité judiciaire, l'intégrité du gouvernement, la liberté du marché du travail, et la liberté financière. Les scores obtenus dans ces composantes sont inférieurs à 50 points et sont considérés comme répressifs mais les autres sont également faibles par rapport aux moyennes mondiales. Pour la taille gouvernement, elle comprend trois composantes que sont le fardeau fiscal, les dépenses du gouvernement, et la santé fiscale. En effet, un fardeau fiscal faible est synonyme d'un bon score, des dépenses publiques en pourcentage du PIB faibles équivalent également à un bon score, alors que la santé fiscale est déterminée à partir de la moyenne des déficits et de la dette publique en pourcentage du PIB des trois dernières années (Figures 3 et 4). A titre illustratif, notre taux d'imposition marginal sur le revenu des particuliers avoisine les 40% et celui des sociétés de 30% alors qu'en Ile Maurice un taux de 15% sur le revenu et sur les sociétés est appliqué malgré une charge fiscale d'environ 20% du PIB, ce qui lui donne un score de 91 points.

Figure 2 bis: Evolution de l'indice de liberté économique du Sénégal 2011-2018.

			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Sénégal		Rang Mondial	121	120	116	125	106	111	120	126
		Rang Régional	22	22	19	23	16	18	21	21
		Score	55,7	55,4	55,5	55,4	57,8	58,1	55,9	55,7
Etat de droit	1	Droits de Propriétés	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	44,0	41,3
	2	Efficacité judiciaire	30,0	29,0	29,0	29,5	41,0	43,0	39,3	40,4
	3	Intégrité de l'Etat	…	…	…	…	…	…	42,1	42,6
Taille du gouvernement	4	Fardeau Fiscal	65,4	65,4	65,2	65,1	71,3	71,6	70,9	68,5
	5	Dépenses du Gouvernement	78,8	78,5	75,6	75,4	74,6	76,1	74,3	72,7
	6	Santé fiscale	…	…	…	…	…	…	51,8	58,4
Efficacité réglementaire	7	Liberté des affaires	62,3	58,4	56,7	47,5	54,6	49,1	50,8	51,5
	8	Liberté du marché du travail	42,9	43,5	41,3	41,5	39,5	42,4	38,9	41,4
	9	Liberté monétaire	79,7	81,6	79,6	81,8	83,0	84,9	86,0	84,7
Ouverture du marché	10	Liberté de commerce	73,2	72,2	72,2	73,2	74,0	73,8	73,1	66,7
	11	liberté d'investissement	45	45	55	60	60	60	60	60
	12	liberté financière	40	40	40	40	40	40	40	40
Nombres de pays			179	179	177	178	178	178	178	178

Source : Héritage Foundation

Figure 3 : Fardeau Fiscal

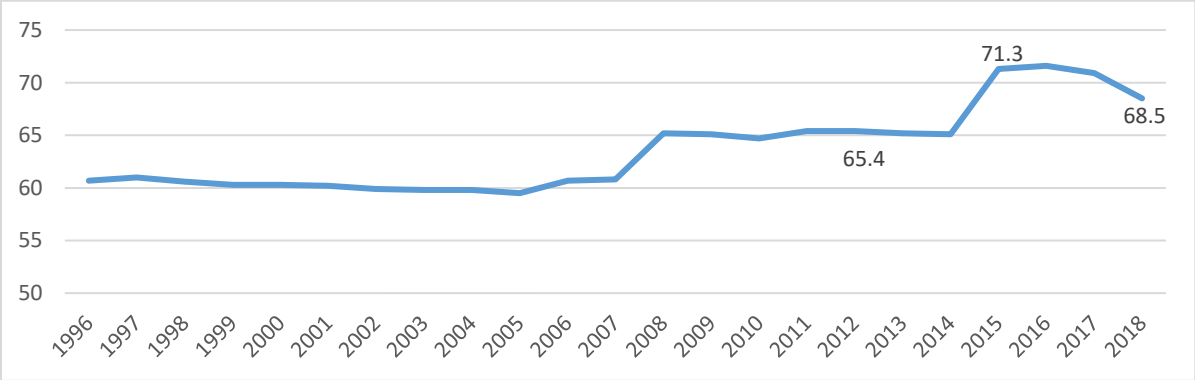

Source : Heritage Foundation

Figure 4 : Dépenses publiques

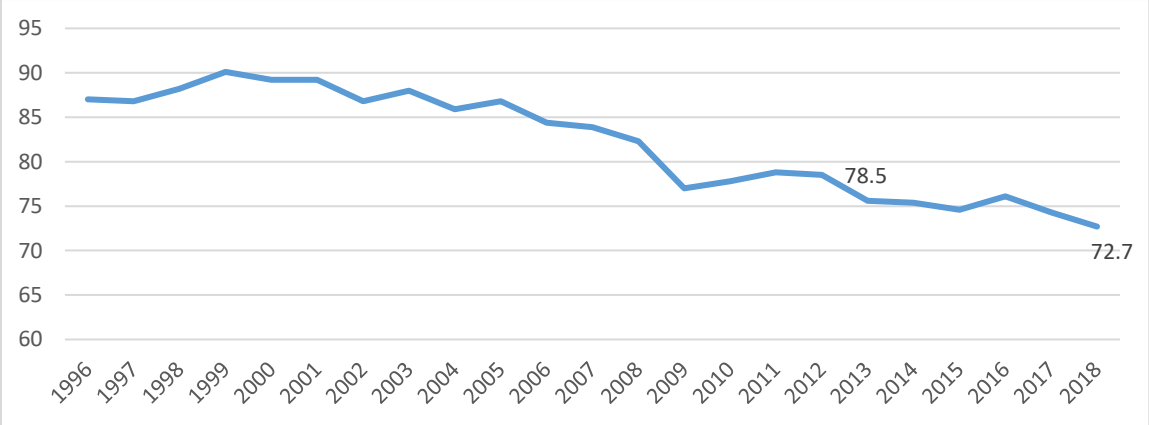

Source : Heritage Foundation

L'environnement des affaires au Sénégal n'est également pas des plus attractifs comme le démontrent nos rangs dans l'indice de Doing Business de la Banque Mondiale où nous occupons le rang 140ieme rang bien qu'en progression de 38 places par rapport à 2012. Nous avons effectivement fait des progrès entre 2012 et 2018 avec des réformes du climat des affaires, mais notre score en termes de liberté des affaires s'est dégradé. L'indice de liberté des affaires prend en compte les facteurs qui influencent sur la facilité de démarrage, d'exploitation, et de fermeture d'une entreprise (deux aspects des 12 composantes du doing business[6] que sont la création d'entreprise et le raccordement à l'électricité). En 2018, le Sénégal a enregistré un score de 51,6 points moins élevé que ceux de la Cote d'ivoire (62,1 points) et de l'Ile Maurice (77,5 points).

[6] Doing Business : Création d'entreprise, Obtention d'un permis de construire, Raccordement à l'électricité, Transfert de propriété, Obtention de prêts, Protection des investisseurs minoritaires, Paiements des taxes et impôts, Commerce transfrontalier, Exécution des contrats et Règlements de l'insolvabilité

Figure 5 : Liberté des affaires.

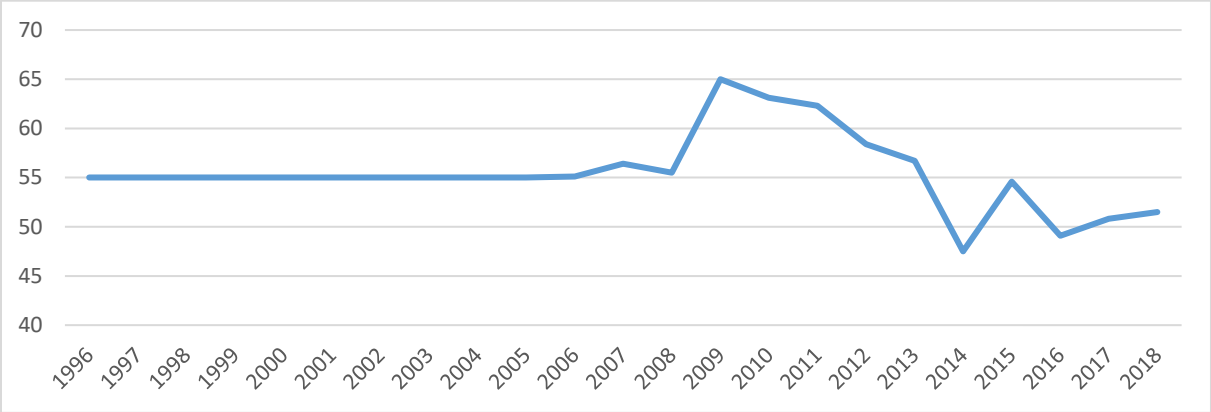

Source : Heritage Foundation

Au-delà de nos faibles scores sur l'environnement des affaires et sur l'efficacité de notre justice, les principales catégories dans lesquelles nous avons de mauvais scores et qui sont l'objet de ce rapport concernent les finances publiques, la corruption, le commerce, et le secteur financier. Les poids des dépenses publiques, de la dette et du déficit public, et de celui des décisions économiques qui passent par le filtre de l'état central et de la politique, dont la propriété du foncier, sont élevés comparativement aux autres pays. Dans la mesure où la liberté économique se mesure principalement par la liberté qu'ont les citoyens d'un pays de disposer librement de leur travail et de leur propriété, le Sénégal demeure plus socialiste que libéral. Ce rôle important de l'état et du personnel politique est combiné à une perception de corruption généralisée de ces derniers, bien que l'intégrité de l'état se soit améliorée depuis 2012 (Figure 6). Ceci implique que les citoyens considèrent que la coercition, l'extorsion, et le détournement du fruit de leur travail, et la distribution du bien commun sur la base du clientélisme, empiètent sur leur liberté. Nos taux d'imposition (particuliers, sociétés, valeur ajoutée) sont ainsi élevés comparativement aux pays les plus libres. Enfin, nos marchés ne sont comparativement pas assez ouverts (commerce international) et notre secteur financier est peu développé pour permettre aux citoyens de saisir des opportunités et réaliser leurs aspirations. De ce dernier point de vue, une ouverture plus grande à l'investissement extérieur pourrait les priver de leur liberté économique locale.

Figure 6: Intégrité du gouvernement

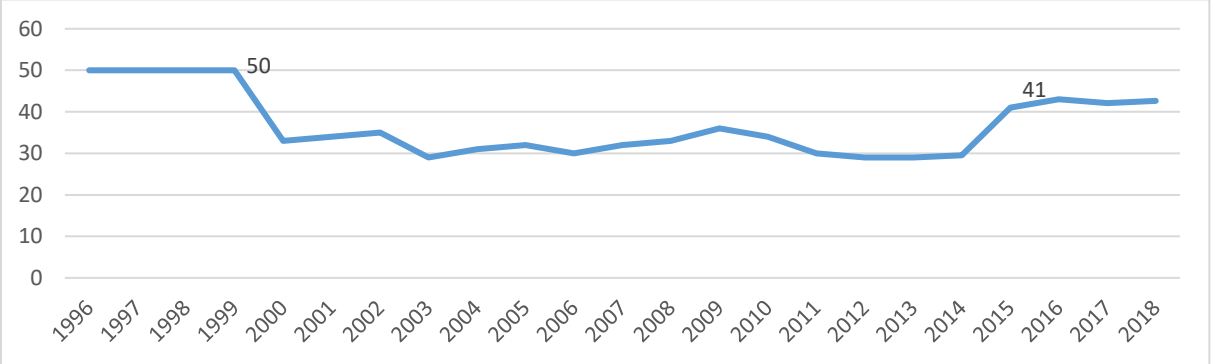

Source : Heritage Foundation

Il est important de préciser qu'il n'y a pas de niveau optimal de dépenses publiques en pourcentage du PIB à ne pas dépasser en autant que ce niveau ne se traduit pas en un déficit et un endettement insoutenable et si les services publics sont de qualité. Il est cependant établi que l'état et sa bureaucratie étatique ne sont pas les meilleurs moyens d'allocation et d'utilisation optimales des ressources surtout si l'intégrité de cet état est remise en cause par les citoyens. C'est pour cette raison que la plupart des états modernes même quand ils financent ne produisent pas les biens et services publics. Lorsqu'ils peuvent réglementer et créer des marchés libres pour atteindre des objectifs publics, ils le font aussi plutôt que de créer des bureaucraties supplémentaires (voir nos propositions sur l'éducation et la santé en annexe). Lorsqu'ils le peuvent, ils décentralisent la dépense publique et utilisent l'émulation compétitive pour trouver le juste équilibre dans l'action publique directe ou indirecte (voir aussi en annexe nos propositions de découpage du Sénégal en pôles économiques régionaux autonomes).

Notre faible performance dans le domaine du développement des marchés financiers et de capitaux est lié à notre régime monétaire. Une faible inflation nous donne de bons scores sur le critère de la liberté monétaire à cause du fait que l'inflation érode le pouvoir d'achat des citoyens et pourrait les priver du fruit de leur travail s'ils ne peuvent pas s'en prémunir. D'un autre côté, cette stabilité des prix que procure un ancrage monétaire avec un taux de change fixe sans financement monétaire direct des déficits rend la politique monétaire moins active et peut inhiber sa contribution au développement du secteur financier. Ce qu'on gagne sur un front, on le perd sur un autre (Figure 7). Nous en parlerons plus en détail dans ce rapport en lien avec notre choix de régime de change flexible.

Figure 7: Indice de liberté monétaire et financière

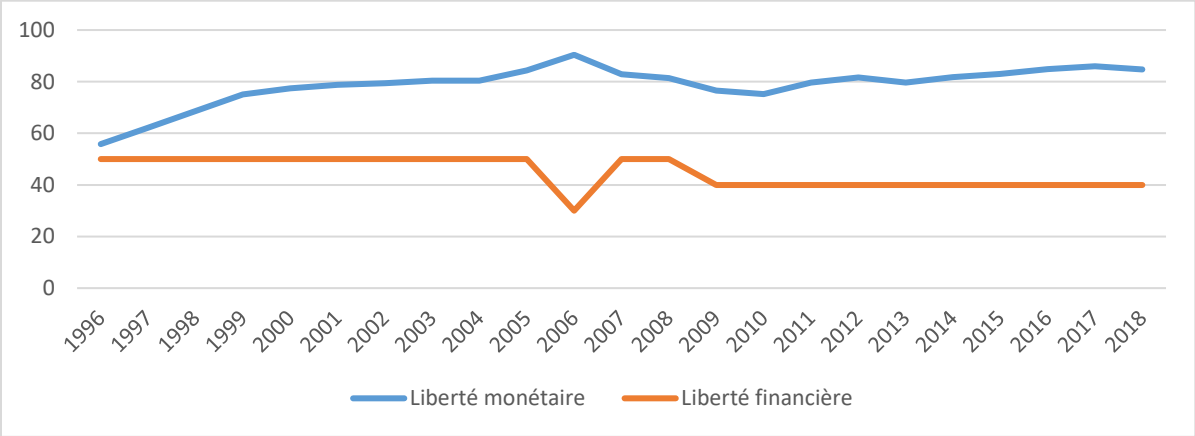

Source : Heritage Foundation.

Nous allons conclure cette section en disant que la libéralisation d'une économie en autant qu'elle soit jugée désirable ne doit pas se faire uniquement dans des zones économiques spéciales pour investisseurs étrangers comme cela s'est fait dans des pays communistes en libéralisation. Nous n'avons pas besoin d'un pays et deux systèmes. Si nous devons libérer nos économies nous avons le devoir de l'expliquer aux populations pour qu'elles en comprennent les avantages. Au-delà des rigidités idéologiques et doctrinales héritées de notre socialisme congénital, elles comprendront qu'il y va de leurs intérêts et de leurs progrès économique et social.

III. Vers le Libéralisme Patriotique

Au vu de ce qui précède, l'année 2019 doit être pour le Sénégal un tournant vers le LIBERALISME que nous n'avons jamais connu dans un état économiquement SOUVERAIN ou dans un ENSEMBLE sous-régional engagé dans cette direction. Nous nous réjouissons donc que le congrès de l'internationale libérale se tienne au Sénégal en Novembre 2018. Par ce présent rapport, il nous donne l'occasion d'inviter la classe politique sénégalaise (du pouvoir socio-libéral coalisé avec des socialistes, ceux qui avaient élu le pouvoir et se réclamant tous socialistes ou socio-démocrates, ou de l'opposition se réclamant du libéralisme social, du patriotisme, ou du socialisme), de faire de la liberté économique son objectif après 60 années de gestion socialisante. Cette gestion s'est soldée une fois de plus par un bilan socialiste d'échec avec des tensions de trésorerie à la fin du septennat courant du fait de politiques redistributives non finançables et un endettement extérieur qu'on aurait pu comme d'habitude éviter.

La description ci-dessous de l'option d'un état libéral économiquement souverain permettra aussi de mieux comprendre la voie vers laquelle un ensemble sous-régional devra s'engager pour nous permettre d'atteindre les mêmes objectifs. Comme état économiquement souverain, le Sénégal prendrait totalement son destin en main pour bâtir une société libre ouverte sur le monde, et responsable de son développement sous le leadership du secteur privé et des citoyens (SENEXIT). Cette option serait aussi réalisable dans un ensemble sous-régional, qui non socialisant comme l'union européenne, n'aura pas besoin d'être souverain au sens d'un fédéralisme budgétaire. Le leadership des citoyens et du secteur privé s'exercerait ainsi, soit dans un état décentralisé souverain offrant des biens et services publics de qualité sans plan national de développement, soit dans des états décentralisés dans un ensemble sous-régional non fédéré offrant des services communautaires par solidarités sous-régionales libres sans plan fédéral de développement. Ces options sans contrat social national ou fédéral matérialisés par des plans d'états socialisants évitent de faire des choix de secteurs à appuyer. Il s'agit de refuser le statu quo d'un état souverain ou d'états fédérés socialisants qui ont de fortes chances d'être capturés par des lobbies économiques et politiques nationaux ou étrangers qui vont favoriser la corruption, les inégalités et les injustices sociales par le socialisme lui-même.

Notre option se justifie par le fait que l'administration centrale que nous avons n'a pas encore les capacités nécessaires pour prendre en charge le leadership de notre développement en appuyant des secteurs spécifiques comme cela s'est fait dans certains pays Asiatiques. Notre démocratie ne peut pas produire un consensus national sur ce leadership d'état au profit de secteurs économiques choisis par le haut et soutenus par le bas. C'est la raison pour laquelle notre état ne cesse d'appeler le secteur privé national à s'approprier le PSE en vain. Si leadership du secteur public il doit y avoir par des plans, ces plans ne peuvent être que multiples et émanant de pôles régionaux autonomisés et en concurrence entre eux et avec l'extérieur comme expliqué en annexe. Cela ne signifie pas que l'état central ou les collectivités locales n'appuieront aucun secteur, mais cet appui ne sera pas le paradigme directeur avec lequel nous réaliserons notre développement. Le paradigme directeur sera la découverte par les citoyens eux-mêmes des secteurs d'activités à développer avec l'appui de services publics de qualité et un secteur financier plus actif.

Comme pays totalement souverain (SENEXIT), nous demeurerons engagés pour une intégration africaine de sociétés libres et démocratiques dans des cercles concentriques fédéraux et régionaux dont le potentiel de réalisation sera évalué au baromètre de nos propres progrès dans cette direction au niveau national. Dans cette perspective, le Sénégal serait ouvert à une fédération avec ses plus proches voisins frontaliers désirant expérimenter l'aventure libérale avec nous. Il s'agira de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, et du Mali. Dans l'intérim, le Sénégal s'éverturera de

pousser l'UEMOA (notamment la côte d'ivoire) vers davantage de libéralisme patriotique et de nouer des accords de libre-échange avec ses partenaires commerciaux d'Afrique et du monde.

Ce courage de la liberté et de la responsabilité sénégalaises comme expliqué ci-dessous ne pourra réussir sans une autonomie monétaire que nous voulons utiliser comme point d'ancrage pour libérer le potentiel du Sénégal dans tous les secteurs. Dans le cas où le Sénégal sortirait de l'union monétaire (UMOA), son maintien dans l'union économique (UEMOA) n'aura plus sa raison d'être à moins que les pays de l'UEMOA aient une convergence de vues sur les politiques économiques décrites ci-dessous qu'une monnaie commune flexible doit accompagner. Cette dernière perspective n'est pas envisageable à court et moyen termes mais nous continuerons d'œuvrer à sa réalisation. Le maintien du Sénégal dans une BCEAO réformée aurait constitué un garde-fou contre le financement monétaire forcé des déficits et contre un endettement extérieur inconsidéré que nous pourrons contraindre par une stratégie d'endettement communautaire aux paramètres consensuels à appliquer par chacun des états de l'UEMOA. L'appartenance à l'UEMOA nous empêcherait cependant d'ouvrir davantage notre économie au commerce international et d'accompagner les réformes fiscales ci-dessous en appui au secteur privé si tous les pays de l'UEMOA ne sont pas prêts à s'engager sur cette voie.

En effet, l'autonomie monétaire propre doit nous permettre de réduire les taux d'imposition aussi bien à l'interne qu'au cordon douanier pour lutter contre la corruption, élargir l'assiette fiscale, et créer les conditions d'une saine compétition entre sénégalais et avec le monde. Une réduction de nos tarifs douaniers à un nombre de trois 0, 5 et 10% maximum plus faciles à administrer permettra un taux de change plus faible sans affecter les recettes nominales de l'état au cordon douanier. Les activistes anti Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'union européenne et à la libéralisation du commerce y verront une neutralité budgétaire et une protection.[7] La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui tient lieu de tarif douanier non protecteur pour plusieurs biens non produits au Sénégal sera également réduit à un maximum de 10%. Dans ce contexte, et pour élargir l'assiette fiscale, l'impôt sur le revenu (particuliers et entreprises) sera également ramené à un taux universel de 10% à payer par tous les contribuables sénégalais quel que soit leur niveau de revenu.[8] Notre indice de liberté économique s'améliorera de ce fait significativement sur ces aspects.

Les objectifs principaux de ces réformes seront de réduire la composante taxe des prix, formaliser l'économie sénégalaise, réduire la corruption, et stimuler l'investissement privé. Un taux d'imposition bas, payé par une assiette plus large, servira à rendre l'économie plus compétitive en accompagnant le secteur privé consentant à l'impôt avec les services publics dont il a besoin aux niveaux national et local. Un état essentiellement orienté vers la fourniture décentralisée de services publics de qualité avec des taux d'imposition faibles fera moins l'objet de convoitises corruptrices au niveau central. Il sera également plus à même d'instaurer au niveau décentralisé une culture de performance et de résultats directement contrôlables, mesurables et comparables entre localités. Un pouvoir d'achat plus important du privé dans une monnaie plus faible et flexible augmentera la demande privée pour des produits locaux sans forcer le consommer local face à la concurrence étrangère. Une flexibilité du taux de change pourra par exemple (par une monnaie plus faible initialement) palier au coût élevé des salaires vis-à-vis de l'extérieur dans notre économie de rente actuelle et promouvoir le développement d'activités nouvelles et compétitives.

[7] Il faut d'ailleurs comprendre de ce point de vue que la volonté d'avoir une monnaie commune de la CEDEAO ne répond qu'à cet objectif à court terme sachant que le fédéralisme budgétaire à l'échelle de la CEDEAO n'est pas envisageable. Un taux de change flexible d'une monnaie CEDEAO n'est aussi pas envisageable du fait du manque de convergence macroéconomique non réalisée et des différences structurelles des économies.

[8] Ce taux est de 15% à l'Ile Maurice.

Notre autonomie monétaire sera également essentielle pour approfondir notre système financier et réaliser l'inclusion financière de nos populations pour leur permettre de financer leurs propres plans. Une politique monétaire nationale active dans le contexte d'un régime de change flexible pourra promouvoir la liquidité du marché financier et le diversifier en le dotant de marchés de change et de capitaux en soutien aux entreprises locales et ouverts aux investisseurs étrangers à l'entrée comme à la sortie. Un régime de change flexible permettra dans ce contexte d'éviter les vulnérabilités liées aux garanties de change notamment l'endettement du pays et des entreprises en devises et les spéculations. Une autonomie monétaire facilitera aussi une meilleure coordination entre les politiques monétaire et budgétaire. Dans ce contexte, notre volonté d'avoir une autonomie monétaire ne sera liée ni à un objectif d'utilisation du taux de change à des fins de dévaluation compétitive, ni à un objectif de financement monétaire de déficits budgétaires excessifs qui permettraient à l'état central de se substituer aux initiatives privées et communautaires locales. Cette autonomie monétaire sera plutôt un outil en appui aux réformes nécessaires dans d'autres secteurs, tels que la fiscalité ou le secteur financier comme expliqué ci-dessus.

L'appel que nous lançons nécessite un leadership politique nouveau qui ait foi que ce que nous proposons fera des 20 prochaines années du Sénégal ses meilleurs 20 années depuis son indépendance. Cet appel nécessite une grande coalition car les importateurs, les exportateurs, les populations urbaines et rurales, le secteur financier, les bailleurs et investisseurs étrangers, les pays comme la Côte d'Ivoire qui ont hérité du même boulet que nous, y verrons tous un intérêt. Les importateurs feront moins face à la corruption au cordon douanier et les prix de leurs biens vendus baisseront au bénéfice des consommateurs et augmenteront la demande. Les producteurs pour le marché local ou à l'export achèteront leurs intrants importés moins chers par des droits de douanes réduits. Ils auront une main d'œuvre plus compétitive à l'international et le taux de change libre et flexible pourra les aider à absorber les chocs extérieurs de façon dynamique. Les populations urbaines verront leurs impôts utilisés à financer des biens et services publics de villes et les ruraux pourront trouver dans un marché urbain dynamique un débouché pour un agribusiness dynamique. Un marché financier ouvert et plus profond ainsi que des taux d'imposition plus raisonnables attireront des capitaux étrangers et nationaux investis à l'extérieur. Les citoyens impliqués dans la fourniture de biens et services publics et en bénéficiant au niveau local contrôleront la nécessité de l'expansion ou non de la taille de leurs secteurs publics national ou local. L'interaction entre des autorités publiques locales et des intérêts privés locaux pour des plans locaux de développement dans la démocratie participative, ***si plan il doit y avoir***, produira de meilleurs résultats qu'un plan national.

IV. Bilan macroéconomique et perspectives

A la veille des élections présidentielles au Sénégal, il est important que nous fassions le bilan objectif de nos performances macroéconomiques entre 2012 et 2018 pour dégager des perspectives. Nous le faisons avec comme référence ce que nous avions dit dans deux rapports précédents (Juin 2014 et Septembre 2016) et la réalité constatée entre 2012 et 2018.[9] Ce bilan macroéconomique est essentiel pour toute personne voulant dégager des perspectives pour le pays y compris aux niveaux sectoriels avec des dépenses à moyen terme encadrées par des enveloppes budgétaires plausibles. Nous vous livrons donc dans les tableaux annexes de ce rapport, nos projections détaillées du cadre macroéconomique de notre point de vue des trois prochaines années.

[99] Voir site du cefdel, www.cefdel.net

Dans notre rapport 2014, nous disions que des années d'interventionnisme d'état (1960-2012) et de dépenses publiques en hausse pour soutenir l'économie n'ont pas donné la prospérité à la population sénégalaise. Nous recommandions que la taille et le champ des opérations de l'état central soient réduits pour donner plus d'espace à l'initiative privée et locale et permettre à la population sénégalaise de prendre son destin en main. Nous disions que le risque pays pour les investisseurs nationaux ou étrangers demeurera faible si le déficit budgétaire est davantage réduit et une politique d'endettement appropriée mise en place afin de limiter le risque de change dans le portefeuille de la dette. Nous disions aussi que notre régime de change avait besoin d'être réformé pour être plus favorable à la production pour le marché local et surtout urbain en croissance afin de renforcer le privé national. Un tel régime, nous disions, permettrait une politique monétaire plus active et plus propice au développement du marché financier régional pour plus d'autonomie dans le financement de notre économie. Nous disions, enfin, que l'accélération de la croissance à court terme dépendra de la consommation privée localement orientée étant donnée une situation de sous-utilisation des capacités de production notamment une main d'œuvre sous-employée. Une telle dynamique permettrait à moyen terme d'accélérer la croissance par la productivité et l'investissement privé facilités par l'accès au crédit et par un état plus efficace car décentralisé et plus proche des populations à la base davantage responsabilisées.

Malheureusement, par rapport à ces recommandations, le Sénégal n'a pas connu de rupture dans sa gouvernance depuis 2012. Dans notre rapport 2016, nous disions qu'au Sénégal, un état centralisateur, socialisant, dirigiste et dépendant de l'extérieur pour son équilibre (sénégalais de l'extérieur et endettement) continue de produire un déficit d'autonomie chez les sénégalais dans la prise en charge individuelle et communautaire de leurs ambitions de développement. Cette approche utilisant principalement comme instrument le budget de l'état avait atteint ses limites car le Sénégal était dans un processus d'ajustement budgétaire (2012-2013), mais essayait en même temps de s'administrer comme il l'a toujours fait avec le paradigme dirigiste du plan Sénégal émergent (PSE 2014-2018). Le PSE est effectivement une approche sectorielle et projets du développement et de la transformation de l'économie, et socialiste du progrès social et de la réduction des inégalités, mettant ainsi l'état au centre du développement par son budget et ses choix. Cette approche s'est traduite en un déficit de responsabilité et d'autonomie chez les citoyens et a négativement affecté l'investissement privé dans la période sous revue. Les préalables fondamentaux que nous avions posés en 2014 pour une accélération de la croissance menée par le privé ne sont toujours pas réunis (ajustement budgétaire véritable, régime de change flexible, endettement en monnaie nationale, accès au crédit, décentralisation, responsabilisation). Notre état a de ce fait, comme à son habitude, compté sur l'endettement extérieur en devises et intérieur par le marché sous-régional aidé en cela par la banque centrale pour financer la croissance par le déficit budgétaire sans progrès social notable. La banque centrale en avait perdu des réserves de change qu'elle reconstitue grâce à l'augmentation de notre vulnérabilité extérieure du fait de notre endettement extérieur de substitution par des eurobonds.

L'accélération de la croissance depuis 2015 s'est donc faite par l'investissement public et le financement du déficit budgétaire par l'endettement qui a soutenu la production dans le secteur primaire et la demande dans les services. Ceci s'est fait dans un contexte international favorable (dépréciation de l'euro et baisse des prix du pétrole et des matières premières) contrairement aux années 2000-2011 lorsque la même politique était menée dans un environnement défavorable avec une croissance plus faible. Ce n'est que grâce à la revalorisation de notre PIB de 30% que les ratios de nos déficits budgétaires et de notre endettement se sont considérablement réduits en 2018 produisant ainsi un ajustement de façade nous le verrons ci-dessous. L'accélération de la croissance, principalement par le secteur primaire toujours dépendant des actions de l'état, n'a pas autonomisé les populations rurales, se traduisant ainsi plus en une politique de redistribution qu'économique (voir en annexe ce

que serait une politique économique agricole). Le maintien d'un niveau de croissance élevé toujours impulsée par l'état devra compter désormais sur le pétrole et le gaz à venir car les investisseurs étrangers seront prêts à nous endetter davantage sur cette base à politiques publiques inchangées. Ils seront également prêts à investir dans notre économie pour capturer notre pouvoir d'achat nouveau et rentier à environnement économique inchangé dans des zones économiques spéciales.

Nos injonctions de 2014 et 2016 restent donc les mêmes. Il faut changer de régime de change, améliorer l'inclusion financière par l'accès au crédit, réduire le champ du rôle de l'état central dans l'économie en responsabilisant davantage les populations et les communautés locales autour de leurs villes épicentres source de demande locale. Nous devons également rendre notre économie libre et pas seulement dans des zones économiques spéciales. Ne pouvant réformer seul la BCEAO et imposer ses politiques publiques à ses partenaires de l'UEMOA, le Sénégal pourrait prendre ses responsabilités seul (SENEXIT) en matière de politiques monétaire et de change et économique de façon générale. Il lui faudra également passer au peigne fin les lois et règlements ainsi que les programmes de l'état pour libéraliser l'économie et déterminer là où il doit passer la main aux régions et au secteur privé et encourager le leadership des citoyens et la compétition.[10] Ceci devra donc confiner l'état davantage sur le social et les infrastructures de base et dans l'amélioration du climat des affaires et des conditions d'une liberté économique plus accrue telle que présentées dans l'indice de liberté économique discuté plus haut. Cette nécessaire mutation du PSE consacrera une nouvelle vision différente de celle interventionnisme de transformation structurelle et socialiste du PSE 1 et qui s'annonce pour la phase II bien qu'à travers le secteur privé. Nous attendons les détails de cette phase II.

Du fait des options socialisantes et redistributives du PSE 1, le Président Macky Sall n'a pas profité de la conjoncture internationale favorable entre 2014 et 2018 pour assainir nos finances publiques. Il a plutôt utilisé la baisse des prix du pétrole pour davantage taxer les sénégalais qui dans la période n'en ont profité que partiellement à la pompe. Il a aussi plutôt augmenté les transferts et subventions courants hors énergie et les investissements (PUDC, bourses familiales, etc…)[11]. Sans réduction significative du déficit public du fait des investissements en infrastructures, il s'est également davantage endetté. Ceci s'est traduit en un repli tendanciel de l'investissement privé en pourcentage du PIB pendant presque toute la durée du septennat (voir section activité économique ci-dessous). Les sources de financement (produits pétroliers et financements indirects de la BCEAO) qui ont permis cette politique ont cependant disparu avec la hausse des prix du pétrole et le resserrement de la politique monétaire. Par conséquent, l'état a dû accumuler des arriérés de paiement au secteur privé et augmenter son endettement extérieur (eurobonds) devenu nécessaire pour alléger les tensions de trésorerie et contribuer à la reconstitution des réserves de change perdues par la BCEAO.

Nous voici donc à nouveau à la même croisée des chemins qu'en 2000 et 2012 avec une nouvelle opportunité de tourner le dos au paradigme socialiste, socialisant, socio-démocrate ou libéral social l'ayant expérimenté à trois reprises sans succès depuis 1960. Nous avons eu notre première alternance politique principalement à cause de la pauvreté dans un contexte de bonne tenue de nos finances publiques et d'une meilleure ***allocation des ressources*** après plusieurs années de socialisme des moyens de production. Nous avons eu notre deuxième alternance à cause d'une perception que la ***corruption***, le népotisme, et les inégalités qu'ils nourrissent étaient la cause de la pauvreté relative des sénégalais pendant que le régime dilapidait les marges budgétaires du régime précédent dans des

[10] Nos propositions faites sur l'éducation, la santé et l'agriculture dans notre rapport de 2016 sont détaillés en annexe dans des codes de gouvernance de ces secteurs selon les valeurs que nous prônons.

[11] A part le programme d'urgence pour le développement communautaires, il y également le programme de modernisation des villes (Promovilles) et de mordernisation des axes frontaliers (PUMA) et la couverture maladies universelles (CMU). Ensemble, ces programmes font partie du bilan socialiste de l'état.

réalisations visibles mais sans retombées sociales. La traque des biens mal acquis, l'amélioration relative de la gouvernance, et la lutte contre la corruption dans un contexte de persistance de la pauvreté malgré les chiffres de la croissance démontrent que notre véritable problème est ailleurs. Dans l'ordre des priorités, le Sénégal a plutôt besoin d'une ***croissance génératrice d'emplois inclusifs*** qui permettront aux populations de subvenir à leurs besoins sans tendre la main à autrui ou à l'état ou à s'adonner à la corruption et au lobbying de l'état. Ce dernier devra faire de la fourniture de biens et services publics et sociaux de qualité la priorité avec des ressources provenant des citoyens eux-mêmes et avec leur implication. Dans cette perspective, ce ne sera donc ***pas une meilleure allocation des ressources budgétaires*** ou une ***réduction de la corruption*** qui vont fondamentalement réaliser la croissance génératrice d'emplois que nous recherchons, ***mais un changement de paradigme*** pour responsabiliser le secteur privé dans la définition même des voies de cette ambition.

La dernière déclaration de politique générale du Premier Ministre en 2017 semblait avoir enclenché une mutation dans ce sens nous l'avons dit plus haut[12]**.** Il devait s'agir de donner plus de responsabilité d'action à la population et au secteur privé dans l'économie, la santé, l'éducation, et les infrastructures en réduisant le champ d'action de l'état central et en créant les conditions du développement local. Il ne s'agirait pas de renier le rôle de régulateur social de l'état ou ses interventions justifiées mais exceptionnelles. Ce rôle devrait cependant respecter la liberté et la responsabilité mais aussi nos marges budgétaires effectivement disponibles.[13] La phase II du PSE telle qu'annoncée dans le communiqué du conseil des ministres du 21 décembre 2018 ne semble pas aller dans ce sens.

La rétrospective macroéconomique contenue dans les sections qui suivent confirme ce que nous disions déjà en 2016. Elle sera faite utilisant le PIB base 1999 car il est le PIB qui a orienté les politiques publiques durant la période 2012-2018. Elle montrera que la consolidation budgétaire n'a pas eu lieu et que la vision de la phase 1 du PSE n'a pas été atteinte. Ceci justifie un changement de cap vers davantage de liberté et de responsabilisation du privé pour les objectifs voulus. Un état entrepreneur, développementaliste, au déficit budgétaire trop élevé, représente un obstacle à l'essor du secteur privé national. Cet état peut être un obstacle au développement endogène par sa trop présence ou son inaction là où il est attendu**.** En effet, lorsque l'état choisit de ne pas répercuter la baisse des prix des produits pétroliers à la pompe pour augmenter les impôts de fait et lorsqu'il s'endette pour soutenir ses propres initiatives dans le secteur productif, il fait un choix contre la liberté des citoyens et devient socialisant. Lorsqu'un état fournit des biens et services publics à la place d'élus locaux pour en réclamer la gloire, il fait un choix contre la liberté des citoyens de décider de leurs priorités de concert avec leurs élus. Il devient dirigiste et socialisant. Lorsqu'une monnaie figée et forte produit un secteur financier noté répressif devenant un obstacle au développement endogène, et encourageant la dépendance de l'extérieur et l'émigration, nous faisons un choix contre la liberté et l'autonomie des citoyens. Lorsqu'une banque centrale loin du contrôle citoyen appuie la trop présence de l'état dans l'économie au détriment du privé par sa politique de refinancement, elle fait un choix contre la liberté des citoyens au profit de l'état et devient elle-même socialiste.

[12] https://www.dakaractu.com/La-Nouvelle-Vision-declinee-par-le-Premier-Ministre-remplace-celle-du-PSE-Dr-Abdourahmane-SARR_a143265.html

[13] Nous vous proposons en annexe des codes de gouvernance des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, et de la décentralisation qui illustrent cette doctrine.

A. Aperçu sur le Plan Sénégal Emergent (PSE).

En 2014, le Sénégal a lancé la mise œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce plan, au-delà de la volonté d'investir davantage dans le capital humain et d'améliorer la gouvernance, avait pour principale ambition de faire du Sénégal un pôle régional pour un certain nombre d'activités. Il ambitionne le développement de secteurs jugés cruciaux comme l'agriculture, l'agro-industrie, l'exploitation minière et le tourisme. L'objectif d'un taux de croissance annuel moyen de 7,1% était à réaliser sur la période 2014-2018 qui correspondait à la première phase du PSE, et la seconde phase devait s'étaler sur la période 2019-2023, le tout devant constituer la première décennie du plan à l'horizon 2035. Ce plan s'articulait donc autour de trois axes :

- **Transformation structurelle de l'économie** à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attractions des investissements directs étrangers (IDE). En somme, il s'agissait d'une mutation structurelle à porter par les IDE et les exportations ;

- **Capital humain, protection sociale et développement durable**. Il s'agissait de l'amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant nos bases de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables ;

- **Gouvernance, institutions, paix et sécurité.** Il s'agissait du renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, de la protection des droits et libertés, et de la consolidation de l'Etat de droit.

Le PSE n'a pas encore amorcé un processus de transformation structurelle significative de l'économie sénégalaise comme nous allons le voir ci-dessous. Il a réussi par l'intervention de l'état dans l'agriculture à améliorer sa productivité. Les poids des secteurs secondaires et tertiaires restent plus ou moins stagnants alors que ce sont ces secteurs, notamment l'industrie, qui doivent régler la problématique de l'emploi des jeunes.

Une transformation structurelle se mesure essentiellement par la migration des travailleurs des secteurs et activités à faible productivité vers les secteurs et activités à forte productivité. Ce processus est caractérisé par au moins deux faits stylisés :

- ✓ l'augmentation de la part du secteur manufacturier et des services à forte valeur ajoutée dans le PIB, couplée à une baisse soutenue de la part de l'agriculture;
- ✓ la baisse de la part de l'emploi agricole et le transfert des travailleurs vers les autres secteurs plus productifs.

La transformation structurelle a historiquement pris la forme dans la plupart des pays d'un transfert de ressources du secteur primaire au secteur secondaire, puis tertiaire, mais en Afrique cette transformation semble avoir contourné le secteur secondaire. Au Sénégal, on a enregistré une baisse progressive de la part du primaire dans le PIB, notamment l'agriculture de 18% du PIB sur la période 1990-1999 à 14% sur la période 2012-2017. Cette baisse de 4 points du PIB s'est cependant principalement opérée durant la période d'avant 2000-2011 et au profit du secteur tertiaire. Il n'y a donc pas encore de transformation structurelle significative dans la période 2012-2017, l'agriculture ayant même pris un peu plus de poids dans le secteur primaire du fait de politiques sociales.

Figure 7 : ***Poids moyen des secteurs dans le PIB.***

	1990-1999	2000-2006	2007-2011	2012-2017
Secteur Primaire	18	15	14	14
Agriculture	10	8	7	8
Secteur Secondaire	21	21	21	21
Secteur Tertiaire	61	64	65	65

Source : ANSD et calculs du CEFDEL. PIB base 1999.

Parts sectorielles de l'emploi

L'analyse sectorielle de l'emploi montre aussi que le poids du secteur agricole a été en baisse depuis 2000 et principalement au profit du secteur tertiaire mais dans la période 2012-2017 la baisse a été au profit du secondaire (Figure 8). La baisse de l'emploi agricole a été de 13.8 points entre 2000 et 2017 au profit du tertiaire qui a augmenté de 8.1 points et le secondaire de 5.7 points. Dans la période 2012-2017 sous revue, la baisse de 1.7 points du primaire est en phase avec la transformation structurelle voulue par les autorités, puisque l'emploi dans le secteur secondaire a augmenté de 1.2 points et le tertiaire de seulement 0.4 point. Néanmoins, dans la mesure où les poids des secteurs dans le PIB du Sénégal n'ont pas véritablement changé comme constaté dans la figure précédente, ces chiffres suggèrent que c'est la productivité du secteur agricole qui a augmenté du fait de la politique sociale du gouvernement, permettant à sa main d'œuvre d'être absorbée ailleurs.

Figure 8 : Répartition de l'emploi dans les secteurs

	1990-1999	2000-2006	2007-2011	2012-2017
Agriculture	63,6	55,2	51,5	49,8
Secondaire	9,3	12,3	13,7	15,0
Tertiaire	27,1	32,5	34,8	35,2

Source : Groningen Growth and Development Centre, The Conference Board, calculs et estimations du CEFDEL.

Productivité

La productivité sectorielle indique aussi un secteur primaire à faible productivité mais en hausse depuis 2000 alors que celle du secondaire a baissé et celle du tertiaire récipiendaire de l'exode rural a stagné (Figure 9). Le secteur primaire employant près de la moitié de la population active a effectivement une valeur ajoutée faible dans le PIB comme nous l'avons vu plus haut. Ceci explique le redéploiement de la main d'œuvre agricole vers les secteurs plus productifs notamment la branche commerce du tertiaire qui reste néanmoins stagnante. La branche commerce qui emploie en moyenne 60% de l'emploi du secteur présente une productivité faible et quasi-stagnante en raison principalement de son caractère informel. Seuls les transports et les télécommunications qui ne font que 8% des emplois du secteur des services ont enregistré une forte productivité et en hausse. Les autres services[14] emploient en moyenne 32% de l'emploi du secteur tertiaire et ont aussi enregistré une productivité moyenne proche mais en dessous de celle des transports et des télécommunications. La productivité du secteur secondaire quant à lui a enregistré une tendance baissière notamment dans sa composante industrie contrairement à la construction qui a bénéficié des projets de l'état durant la période 2012-2017.

[14] Administration, Services financiers, immobilier, et autres activités de services

Figure 9 : Productivité moyenne des secteurs (en millions de FCFA/personne).

	1990-1999	2000-2006	2007-2011	2012-2017
Primaire	**0,2**	**0,3**	**0,3**	**0,3**
Secondaire	**2,1**	**1,8**	**1,7**	**1,6**
Industries	2,1	1,9	1,7	1,4
Construction	1,3	1,3	1,3	1,7
Secteur Tertiaire	**2,2**	**2,1**	**2,1**	**2,2**
Commerce	1,1	0,9	0,9	0,9
Transports et télécommunications	3,2	3,9	4,3	4,8
Autres services	3,6	3,9	4,0	3,8

Source : Groningen Growth and Development Centre, ANSD, calculs et estimations du CEFDEL.

Ces chiffres nous permettent de tirer plusieurs conclusions sur les priorités du pays en lien avec nos orientations libérales exposées au début de ce rapport. D'abord, l'informalité doit être réduite pour augmenter la productivité du secteur tertiaire, notamment le commerce, par une fiscalité simplifiée à des taux faibles et par une inclusion financière des acteurs. La productivité du secteur primaire qui emploie 50% de la population doit être augmentée par des acteurs privés outillés. Pour nous, ceci revient à mettre une part significative des terres arables dont ils demeureront propriétaires à des professionnels qui les rémunèrent compétitivement.[15] Ensuite, la main d'œuvre du secteur primaire libérée devra être absorbée par le secteur industriel qui doit devenir plus compétitive pour constituer un levier de transformation structurelle de l'économie du pays et/ou d'exportations et de substitution aux importations. Il faudra pour ce dernier objectif un régime de change plus flexible et une monnaie plus faible (expliqué plus bas), de même qu'un environnement des affaires qui favorise l'investisseur privé et le consommateur, et enfin des infrastructures et services publics en appui aux initiatives privées locales. Dans cette perspective, les efforts pour améliorer le capital humain et la gouvernance devront être déployés en soutien à ces objectifs définis avec le secteur privé. Ces efforts devront être déployés le plus proche des citoyens possibles d'où la nécessité d'une décentralisation très approfondie où les politiques publiques seront définies à la base et appuyées par le sommet dans tous les domaines ne relevant pas de la souveraineté nationale ou ayant une portée nationale.

Nous disions plus haut que le cadre macroéconomique était l'élément le plus important car il détermine le cadre de financement des politiques publiques orientées vers la satisfaction des besoins en biens et services publics des citoyens. De ce point de vue, le Sénégal continue de connaitre une situation macroéconomique favorable en termes de croissance et ses finances publiques globalement soutenables**.** Cette situation de croissance favorable, impulsée par le budget de l'état principalement cependant depuis 2015, a bénéficié d'un environnement économique extérieur favorable (dépréciation de l'euro par rapport au dollar, baisse des prix du baril de pétrole, et des produits alimentaires) et d'un endettement accru. Cette croissance pour être durable devra être le résultat des options du secteur privé dans la mesure où l'état a démontré ses limites en termes de capacités de planification de notre développement. Il a aussi atteint ses limites sur le plan de ses capacités à financer ses choix de secteurs économiques à soutenir. Nous le verrons dans les sections qui suivent.

[15] Voir nos propositions dans ce domaine en annexe.

B. Développements macroéconomiques 2012-2017.

1. Activité économique.

La croissance économique s'est effectivement accélérée entre 2012 et 2017 avec une moyenne de 5,3% contre une moyenne de 3,8% sur la décennie 2002-2011, soit un supplément de croissance de 1,5 points de pourcentage (voir Figure 10). Du point de vue de l'offre, la contribution sectorielle montre que l'augmentation de la croissance économique du pays reste principalement tributaire du secteur agricole **(Figure 11)** qui, à lui seul, a progressé autant que les contributions des secteurs secondaires et tertiaires. La performance du secteur agricole résulte des programmes du PSE qui peuvent être qualifiés de sociaux dans le secteur le moins productif de l'économie.[16] Les productions arachidières et rizicoles ont particulièrement augmenté.

Figure 10 : Contributions sectorielles à la croissance économique

	2002-2011 (2)	2012-2017 (1)	Ecart (1-2)
PIB réel	**3,8**	**5,3**	**1,5**
PIB non agricole	4,2	4,8	0,7
Secteur primaire	**0,1**	**0,9**	**0,8**
Secteur agricole	***-0,1***	***0,8***	***0,9***
Autres secteurs	0,2	0,1	-0,1
Secteur secondaire	**0,8**	**1,0**	**0,2**
Activités extractives	0,0	0,1	0,1
Industries alimentaires	0,1	0,1	0,1
Industries Chimiques	0,0	0,1	0,1
Autres industries	0,2	-0,1	-0,4
Energie	0,1	0,1	0,0
Construction	0,1	0,6	0,5
Secteur tertiaire	**2,9**	**3,4**	**0,5**
Commerce	0,5	1,0	0,5
Services	***2,4***	***2,4***	***0,0***
Transport	0,2	0,3	0,1
Poste et télécoms	0,9	0,5	-0,4
Administration Education Santé	0,4	0,5	0,1
Taxes nettes sur les produits	0,3	0,4	0,1
Autres services	0,6	0,8	0,1

Source : ANSD et calculs du CEFDEL.

[16] L'intervention de l'état dans le domaines agricole notammant celui des domaines communautaires agricoles peut même être qualifiée de communisme.

Figure 11 : Evolution de la production agricole

(en milliers de tonnes)	2007-2011	2012-2017	Var(%)
Production totale	**2910**	**3508**	**20,6**
Vivrière	**1453**	**1836**	**26,3**
Riz	423	747	76,7
Mil	620	647	4,2
Mais	242	285	17,9
Sorgho	166	154	-6,9
Exportation	**1457**	**1672**	**14,8**
Arachides	782	915	17,1
Coton	31	24	-22,9
Manioc	366	416	13,7
Niébé	66	76	15,6
Pastèque	366	416	13,7

Source : ANSD et calculs du CEFDEL

Secteur Secondaire

Le secteur secondaire s'est légèrement redressé de ses performances erratiques d'avant 2012 (Figure 12) avec des performances mitigées dans ses composantes. La croissance moyenne du secteur est passée de 3,8% sur la période 2002-2011 à une moyenne de 5% sur la période 2012-2017 représentant un surplus de contribution à la croissance globale de seulement 0,2 point (Figure 10 ci-haut). L'amélioration de la performance du secondaire est principalement sous-tendue par les industries extractives pour les années 2015 et 2016, les industries chimiques pour la période 2015-2017, et une bonne tenue des activités des BTP sur toute la période 2012-2017. La légère amélioration de 0,2 point de la contribution du secteur à la croissance globale est cependant principalement due à une forte amélioration des BTP de 0,5 point de pourcentage (du fait de travaux publics et de ses besoins en ciment) atténuée par une importante contraction des autres industries de 0,4 point de pourcentage. Pour l'activité des Industries Chimiques du Sénégal, elle a été sous-tendue par des pics de production de phosphates et d'acide phosphorique par l'entrée dans le capital des Industries Chimiques du Sénégal (ISC) de partenaires indonésiens (INDOROMA) depuis 2014 qui a assaini l'outil de production ce qui en fait en réalité un rattrapage. A partir de 2014, il y a également eu l'extraction de nouveaux minerais notamment le zircon et le titane. Au total, la croissance du secteur secondaire n'aura pas été du fait d'une industrialisation en cours. Les évolutions positives (travaux publics, industries extractives et chimiques) étant à contraster avec les évolutions négatives des autres secteurs d'une très grande diversité où devrait résider le socle d'un secteur industriel résilient et en croissance.

Figure 12 : Croissance et contribution à la croissance du secteur secondaire

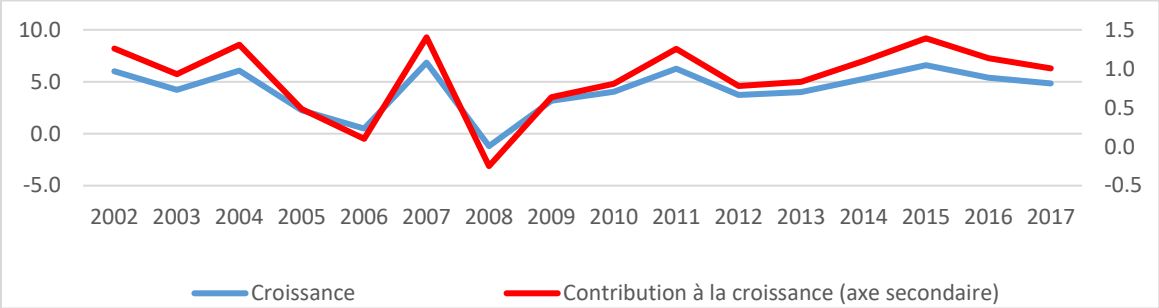

Source : ANSD et calculs du CEFDEL.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire a avec le secteur primaire porté l'amélioration de la croissance récente sur la période 2012-2017 (Figures 10 ci-haut et 13) mais cette croissance a été en réalité un rattrapage. En effet, sur la décennie 2002-2011, la croissance du tertiaire a été de 5,7% entre 2002 et 2007 puis s'est fortement décélérée en 2008 et 2009 dans le contexte d'une crise internationale pour enfin reprendre une tendance haussière sur le reste de la décennie. Sur la période 2012-2017 sous revue, la tendance haussière de la croissance observée à la fin de la période 2002-2011 s'est poursuivie. Nous pouvons donc dire qu'***il s'agit en réalité d'un rattrapage de niveaux de croissance déjà observés entre 2002 et 2007.*** La croissance moyenne est de ce fait passée de 4,5% sur la période 2002-2011 à une croissance moyenne de 5,2% sur la période récente 2012-2017, taux qui était déjà en vigueur entre 2002 et 2007. La prise en compte de ce facteur permet de conclure que l'accélération de la croissance au Sénégal dans la période 2012-2017 est principalement du fait de l'action de l'état dans l'agriculture et des travaux publics par l'endettement et de l'amélioration de l'environnement international.

Figure 13 : Croissance et contribution du tertiaire à la croissance économique

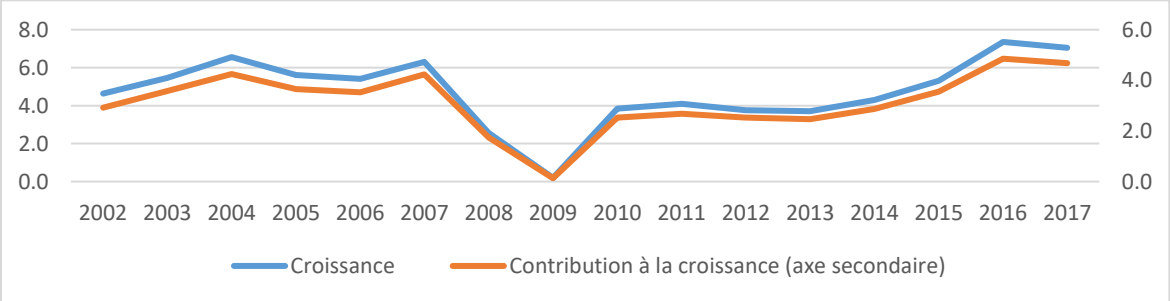

Source : ANSD et calculs du CEFDEL.

En termes de contribution à la croissance, le secteur tertiaire a apporté un surplus de 0,5 point entre la période 2002-2011 et 2012-2017. Cette progression de 0,5 point est impulsée principalement par la branche commerce de 0,5 point et une stagnation de la contribution des services. La stagnation des services est due à la contraction de 0,4 point de la contribution des postes et télécommunications (expliquée par l'utilisation grandissante des applications libres sur internet) et compensée par les autres services bénéficiant de la hausse de la croissance du secteur agricole et de l'impulsion de l'état par les travaux publics. En effet, le budget de l'état comme nous le disions dans notre rapport précédent n'a pas véritablement subi d'ajustement depuis 2014 aidé en cela par les taxes sur les produits pétroliers, ce qui s'est traduit en un endettement considérable sur la période en pourcentage du PIB. Nous le verrons dans la section fiscale. Nous confirmons que la contribution du secteur tertiaire à la croissance durant la

période 2012-2017 sous revue est la même que durant la période 2002-2007 avant la crise de 2008-2009 indiquant que le surplus de croissance globale du PIB vient de sources insoutenables de réallocation des ressources du budget de l'état et de son déficit.

En effet, analysant la croissance du côté de la demande, on note que les performances restent sous l'impulsion de l'investissement, notamment public (Figure 14). L'accélération de la croissance de 1.5 points depuis 2012 par rapport à la décennie (2002-2011) est tirée principalement par l'investissement de 1,7 points. La consommation finale ne contribue que 0,4 point, et les exportations 0,9 point largement nullifié par les importations de 1,5 points, les investissements alimentant essentiellement les importations. Par ailleurs, on note que la contribution de 1.7 points des investissements à la croissance est sous-tendue par une progression plus rapide de l'investissement public que celui du privé respectivement de 1 point et de 0,7 point. Pour la consommation finale, sa progression de 0,4 point de pourcentage sur la période 2012-2017 est expliquée principalement par la consommation privée de 0,4 point, la consommation publique étant restée stable sur les deux périodes considérées. Le leadership du secteur public sur la croissance, par l'investissement, qui alimente la consommation privée est de ce fait avéré justifiant que nous qualifions l'état sénégalais de socialiste et socialisant durant la période 2012-2017. Comme nous l'avons dit, cette croissance ne peut pas être durable puisqu'elle est financée pour une bonne partie par l'endettement extérieur.

Figure 14.a : Contribution de la demande à la croissance économique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2002-2011	2012-2017	Ecart
PIB	**4,4**	**3,5**	**4,3**	**6,5**	**6,2**	**7,0**	3,8	5,3	1,5
Consommation totale	**2,8**	**2,0**	**4,4**	**4,5**	**5,2**	**5,9**	3,7	4,1	0,4
Consommation privée	2,9	2,0	3,8	4,0	4,4	5,0	3,3	3,7	0,4
Consommation publique	-0,1	0,0	0,6	0,6	0,8	0,9	0,5	0,5	0,0
Investissement	**3,1**	**3,5**	**-0,3**	**2,5**	**2,3**	**2,3**	0,6	2,2	1,7
Investissement privé	2,4	1,9	-2,0	1,4	0,4	1,0	0,2	0,8	0,7
Investissement public	0,7	1,6	1,7	1,2	1,9	1,4	0,4	1,4	1,0
Exportations	**2,3**	**2,1**	**1,9**	**2,6**	**1,1**	**1,2**	0,9	1,8	0,9
Importations	**-3,8**	**-4,0**	**-1,7**	**-3,1**	**-2,4**	**-2,4**	-1,4	-2,9	-1,5

Source : ANSD et calculs du CEFDEL.

Figure 14.b : Comptabilité de la croissance

	1990/1994	1995-9999	2000-2006	2007-2011	2012-2017
Croissance du PIB réel	0,9	4,5	4,2	3,4	5,3
Productivité Totale des facteurs	-2,4	1,7	0,9	-0,2	1,3
Capital physique	0,6	0,9	1,3	1,6	1,7
Travail	2,6	1,9	2,0	2,0	2,3

Source : Calculs du CEFDEL.

Analysant la comptabilité de la croissance par les facteurs de production, on note une nette amélioration de la contribution de tous les facteurs (capital, travail, productivité) dans la période 2012-2017 après des évolutions contrastées dans les années précédentes (Figure 15.b). L'accumulation du facteur travail reste relativement stable et plus élevée que celui du capital qui est néanmoins en nette progression. La contribution du facteur travail ne s'est légèrement améliorée que sur

la période 2012-2017 alors que le facteur capital a enregistré une tendance haussière sur toutes les périodes considérées. Ceci s'explique par la politique de rattrapage des infrastructures commencée en 2000 et poursuivie depuis. La productivité globale des facteurs quant à elle est restée erratique et parfois négative. Sur la période 1990-1994 (avant dévaluation), la croissance moyenne a été expliquée par une accumulation plus forte du facteur travail que du facteur capital alors que la productivité globale des facteurs enregistrait une contraction du fait d'une faible demande et de capacités sous-utilisées en période d'austérité. Sur la période post-dévaluation (1995-1999), la croissance moyenne de l'activité économique est expliquée par une décélération de l'accumulation du facteur travail et une progression du facteur capital mais aussi de la productivité globale des facteurs (PGF) avec la valorisation de capacités de production existantes. Nous voyons nettement ce qu'un ajustement de taux de change surévalué a produit pour le pays.

Sur la période 2000-2006 de la première alternance, la croissance moyenne a été impulsée par une accélération du facteur capital dans le contexte de forts déficits budgétaires en faveur de l'investissement public, atténuée par une décélération de la PGF par rapport à la période précédente. Nous voyons nettement l'inefficacité des investissements publics du régime de la première alternance bien qu'ayant porté la croissance selon les statistiques. Cette inefficacité a été plus marquée durant le deuxième mandat de la première alternance. En effet, sur la période 2007-2011, la croissance moyenne a également été sous-tendue par une stagnation de l'accumulation du facteur travail et toujours une progression du facteur capital mais fortement atténuée par la contraction de la PGF dans le contexte d'investissements peu productifs et d'une gouvernance décriée. Il faut cependant reconnaitre que l'environnement international était moins favorable (crises 2008-2009), appréciation de l'euro, et hausse des prix des matières premières et du pétrole.

Enfin, sur la période 2012-2017, la croissance moyenne a été expliquée par une amélioration de toutes les sources de la croissance dans le contexte d'une gouvernance améliorée et démarrée avec la traque des biens mal acquis. Une nette progression de la PGF est particulièrement notée. Comme nous l'avons vu, l'amélioration de la croissance dans la période 2012-2017 est principalement liée à une plus forte productivité dans le secteur agricole soutenu par le PSE et l'emploi dans le secteur des services impulsé par le soutien du déficit budgétaire dans le contexte d'un environnement international favorable. En effet, l'environnement international favorable a permis au secteur des services de rattraper son niveau de performance d'avant 2008 comme noté plus haut. Nous pouvons donc conclure que les analyses de l'offre, de la demande, et de la comptabilité de la croissance, convergent toutes vers le rôle central que l'état et son budget ont joué dans la croissance. Elle s'est tertiairisée par l'endettement public, socialisée par les réallocations budgétaires en faveur du secteur primaire et du social, et désindustrialisée par une substitution des travaux publics aux industries dans le secteur secondaire. Encore une fois, cette croissance ne peut être soutenable et à la base de notre émergence. Le Président de la République semble l'avoir compris un peu tard. La classe politique a donc l'opportunité de débattre de ses options stratégiques de la Phase II du PSE qui ne devraient pas être une continuité de la Phase I.

2. Secteur extérieur

Sur la période 2012-2017, le déficit du compte courant de la balance des paiements a enregistré une nette amélioration en raison principalement des importations de produits pétroliers en baisse. En effet, le déficit du compte courant est passé de 10,7% du PIB en 2012 à 6,4% du PIB en 2017, soit une amélioration de 4,3 points de pourcentage du PIB (Figure 15). Cette amélioration est expliquée principalement par une baisse des importations de 4,8 points de pourcentage du PIB et une détérioration de la balance des revenus et des services de 1,5 points financée par une légère hausse des exportations (0,6 point) et des transferts courants (0,4 points). Les envois des sénégalais de l'extérieur quant à eux

ont augmenté de 2 points de pourcentage passant de 10,2% du PIB en 2012 à 12,1% du PIB en 2016, illustrant la dépendance continue de nos échanges extérieurs sur les sénégalais «exportés » à l'extérieur à défaut de pouvoir exporter des biens et des services.

Figure 15 : Compte courant de la Balance des Paiements 2012-2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
			(En pourcentage du PIB)			
Compte Courant	**-10,7**	**-10,5**	**-8,8**	**-6,9**	**-5,4**	**-6,4**
Balance des Biens	-20,2	-20,1	-18,3	-15,8	-13,5	-14,8
Exportations, f.o.b.	19,3	19,4	19,5	20,6	19,7	19,9
Importations, f.o.b	-39,6	-39,5	-37,7	-36,4	-33,1	-34,7
Balance des Revenus et Services	-2,9	-2,9	-3,3	-3,7	-4,3	-4,4
Transferts sans contrepartie (net)	12,4	12,6	12,8	12,6	12,3	12,8
Privé (net)	11,3	12,0	11,7	11,9	11,9	12,3

Source: BCEAO, calculs et estimations du CEFDEL

Les exportations de biens n'ont enregistré qu'une légère amélioration en raison principalement des produits arachidiers, des produits halieutiques, et des autres produits[17] (Figure 16). L'amélioration de la production arachidière nous l'avons dit est à mettre au crédit de l'appui des autorités au monde rural. Des progrès sont aussi notés au niveau des produits halieutiques et des autres produits y compris de nouvelles sources tel que le zircon.

Figure 16: Evolution des exportations de biens

	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
			(En pourcentage du PIB)			
Exportations, f.o.b	**19,3**	**19,4**	**19,5**	**20,6**	**19,7**	**19,9**
Produits pétroliers	2,9	3,0	3,1	2,6	1,9	2,1
Ciment	1,3	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1
Produits arachidiers	0,3	0,5	0,4	1,1	0,9	1,1
Produits halieutiques	2,4	2,8	3,1	3,3	3,3	3,3
Produits des ICS (chimiques)	2,3	1,4	1,0	1,5	1,8	1,6
Or non monétaire	3,1	2,6	2,4	2,1	2,5	2,7
Autres produits	7,0	8,0	8,4	8,9	8,1	8,1

Source: BCEAO, calculs et estimations du CEFDEL

La réduction des importations de biens de 4,8 points est principalement due aux produits pétroliers comme nous l'avons dit et dans une moindre mesure le riz et les produits intermédiaires (Figure 17). L'ampleur de l'amélioration du déficit du compte courant reste donc liée à l'amplitude de la baisse du cours du baril depuis 2014 et son impact sur les importations de produits pétroliers (une baisse de 4,6 points). Pour le riz, les importations ont baissé de 1,1 points de pourcentage en raison de

[17] Exportations défalquées du ciment, des produits arachidiers, pétroliers, halieutiques et or non monétaire, et des ICS,.

la bonne production de riz dans le cadre du programme agricole des autorités (PRACAS) de substitution des importations estimée en 2017 à plus d'un million de tonnes de riz paddy, soit 63% de l'objectif d'autosuffisance alimentaire décrété. Les biens d'équipement sont le second poste des importations après les produits pétroliers. Ils sont passés de 9% du PIB en 2012 à 10,5% du PIB en 2017, soit une augmentation de 1,5 points de pourcentage du PIB en raison principalement des importations liées aux investissements notamment dans les infrastructures publiques mais aussi dans le contexte d'une activité économique soutenue ces trois dernières années.

Il faut effectivement savoir que ce qu'on peut épargner par une plus grande autosuffisance en riz par exemple, on peut le perdre par l'importation d'autres biens non produits localement pour une somme plus que nulle. Ainsi, les autres biens de consommation ont également progressé de 0,7 point du PIB entre 2012 et 2017 tandis que les produits intermédiaires se sont contractés de 1,3 points de pourcentage du PIB sur la même période. Cette dernière performance est compatible avec la faible performance du secteur industriel de même qu'une décélération de l'investissement privé en pourcentage du PIB sur la période du fait d'un effet d'éviction par le secteur public (Figure 18). L'amélioration de notre balance des paiements ne viendra pas de ce fait des interventions directes spécifiques de l'état dans l'économie, mais plutôt d'un environnement général compétitif et propice à la production et la transformation de nos produits. Le régime de change sera fondamental dans cette perspective, nous le verrons dans la section dédiée au régime de change, plus tard dans le rapport.

Figure 17: Evolution des importations de biens

	2012	2013	2014	2015	2016	2017e
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Importations, f.o.b	**39,6**	**39,5**	**37,7**	**36,4**	**33,1**	**34,7**
Prix du baril ($)	***105***	***104***	***96***	***51***	***43***	***53***
Produits Pétroliers	13,0	13,1	12,4	9,6	7,4	8,4
Riz	3,2	3,1	2,7	2,8	2,2	2,1
Autres produits de consommation	5,2	5,9	6,1	5,8	6,2	5,8
Biens d'équipement	9,0	9,4	8,6	10,5	9,9	10,5
Produits Intermédiaires	9,2	8,0	7,9	7,7	7,4	7,9

Source: BCEAO, calculs et estimations du CEFDEL

Figure 18: Comptes Nationaux (% du PIB) 2012-2017 base 1999

	2013	2014	2015	2016	2017e
	(En pourcentage du PIB)				
PIB					
Consommation totale	**93,2**	**94,2**	**93,0**	**91,5**	**92,5**
Consommation privée	77,5	77,3	76,4	75,0	77,1
Consommation publique	15,7	16,9	16,6	16,5	15,4
Investissement	**27,6**	**24,9**	**23,6**	**22,8**	**23,3**
Investissement privé	16,7	13,1	12,4	10,2	11,7
Investissement public	10,9	11,9	11,2	12,6	11,6
Exportations de biens et nfs	**28,3**	**28,1**	**29,3**	**28,0**	**27,8**
Importations de biens et nfs	**-49,2**	**-47,2**	**-46,0**	**-42,3**	**-43,7**

Sources: ANSD et estimations CEFDEL

3. Finances publiques.

Sur la période 2012-2017, une réduction du déficit budgétaire a été notée mais elle n'aura pas été suffisante pour stabiliser la dette car l'ajustement budgétaire a dans les faits été stoppé depuis 2014 et l'endettement extérieur augmenté en conséquence. En effet, le déficit budgétaire, dons compris, est passé de 5,8% du PIB en 2012 à 3,9% du PIB en 2017, soit une amélioration de 1,9 points de pourcentage du PIB (Figure 19). Cette amélioration du déficit budgétaire est expliquée par un gain de recettes de 2,6 points de pourcentage du PIB qui a été en partie absorbé par une augmentation de 0,8 point de pourcentage du PIB des dépenses publiques. Cependant, à y voir de près, on se rend compte que les recettes fiscales (Fonds de Soutien à l'Energie-FSE compris) n'ont augmenté que de 1 point du PIB. Elles sont absorbées par l'augmentation des dépenses courantes 0,6 point (principalement les intérêts sur la dette extérieure) et les dépenses d'investissement de 0,4 point. La réduction du déficit de 1,9 points est donc à attribuer principalement à l'augmentation de recettes non fiscales de 1,6 points qui, nous le verrons, étaient non permanentes et vouées à disparaitre pour un retour à un déficit réel plus important et/ou des tensions de trésorerie en 2018. La croissance par le budget de l'état a ainsi atteint ses limites.

Figure 19: Operations Financières de l'Etat 2012 – 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart
	(En pourcentage du PIB)						
Recettes et dons	**23,0**	**22,7**	**25,4**	**25,1**	**27,0**	**25,6**	**2,6**
Recettes fiscales	**18,6**	**18,3**	**19,5**	**19,7**	**20,7**	**19,9**	**1,3**
Produits Pétroliers	2,7	2,7	3,5	3,5	3,4	2,6	0,0
Autres recettes	16,0	15,7	16,0	16,3	17,3	17,3	1,3
Recettes non fiscales et exceptionnelles	**1,0**	**1,2**	**1,8**	**1,7**	**3,2**	**2,5**	**1,6**
Recettes du FSE	**0,6**	**0,5**	**0,7**	**0,7**	**0,2**	**0,3**	**-0,3**
Dons	2,8	2,6	3,3	2,9	2,8	2,9	0,0
Dépenses et prêts nets	**28,8**	**28,1**	**30,6**	**29,8**	**31,2**	**29,6**	**0,8**
Courantes	17,3	17,2	18,6	18,6	18,6	17,9	0,6
Salaires	6,4	6,3	6,4	6,5	6,6	6,5	0,1
Intérêts sur la dette	1,5	1,5	1,7	2,0	2,2	2,5	1,0
Autres dépenses courantes	9,5	9,3	10,5	10,1	9,8	8,9	-0,5
Dépenses d'investissement	**11,2**	**10,9**	**11,9**	**11,2**	**12,6**	**11,6**	**0,4**
Prêts nets	0,3	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,3
Déficit budgétaire (dons exclus)	-8,6	-8,0	-8,6	-7,6	-7,1	-6,8	1,9
Déficit budgétaire (dons inclus)	**-5,8**	**-5,5**	**-5,3**	**-4,8**	**-4,3**	**-3,9**	**1,9**
Dette publique	42,4	45,6	54,3	56,8	62,7	62,7	
Intérieure	11,0	13,3	14,1	15,8	18,4	13,0	
Extérieure	31,4	32,3	40,3	41,0	44,2	49,7	

Source : DPEE, ANSD et calculs du CEFDEL.

L'augmentation des recettes de 2,6 points sur la période est effectivement sous-tendue par une progression plus rapide des recettes non fiscales que fiscales (FSE compris) respectivement de 1,6 point et de 1,0 point. La performance des recettes non fiscales s'explique principalement par l'apport d'une nouvelle rubrique « autres versements » de 1,5% du PIB en 2017 seulement, car une bonne partie des recettes non fiscales des années 2014-2016 ont disparu (Figure 22, les détails ci-dessous). Les autorités n'ont pas donné d'amples informations sur les faits générateurs de ces nouvelles recettes non

fiscales ordinaires (autres versements). Cependant, le CEFDEL note que ces recettes proviennent des excédents de gestion de certains établissements publics. En effet, dans le programme des autorités avec le FMI, il a été annoncé un rapatriement des excédents parafiscaux d'entités publiques (FSE, ATRP, ARMP, COSEC, ANACIM, ADS et FERA) au-delà du montant nécessaire dans leur budget au financement de deux ans de dépenses courantes. L'état a également annoncé qu'il continuera à intégrer ces recettes parafiscales dans le budget. Ces recettes sont venues compenser en partie les recettes exceptionnelles enregistrées sur la période 2013-2016 (recouvrements dans le cadre de la traque des biens mal acquis, licences de téléphonie mobile etc…) qui se sont taries, nous le verrons aussi plus en détail. Ces facteurs constituent ainsi des sources de plus-values qui ont contribué à atténuer le déficit budgétaire sur ces années mais de façon potentiellement artificielle. Le rapatriement d'un stock de ressources parafiscales, par exemple, peut être considéré comme un financement plutôt qu'une recette.

Par ailleurs, une lecture attentive des performances de recettes fiscales montre comme nous l'avons signalé dans nos rapports précédents, que les recettes de produits pétroliers ont été déterminantes durant la période 2013-2014 et seront sources de tensions de trésorerie dans le futur. En effet, les autorités n'avaient pas totalement répercuté à la pompe la baisse à l'international des prix des produits pétroliers pour les consommateurs. Ceci leur a permis d'avoir une manne financière artificielle qui devait en principe alimenter un fonds de stabilisation des prix. L'état a ainsi engrangé près de 0,7 point de pourcentage de PIB en recettes de produits pétroliers entre 2014 et 2016 (Figures 19 et 20) pour financer une politique budgétaire redistributive et sociale. Cette manne a quasiment disparu en 2017 avec la hausse des prix des produits pétroliers à l'international laissant, nous le verrons, la seule bonne performance des recettes fiscales à d'autres rubriques (Figure 20).

Les tensions de trésorerie de l'état sont ainsi en partie causées par la disparition de recettes fiscales et non fiscales qui étaient exceptionnelles et que l'état avait utilisé pour augmenter des dépenses permanentes qu'il faut à présenter maintenir par une réduction des investissements. A défaut, il faudra un endettement transparent à l'extérieur ou par le marché financier régional devenu trop étroit du fait de la politique de la BCEAO. Ne voulant pas réduire les investissements ni montrer un déficit plus élevé financé par l'endettement, les autorités ont choisi les arriérés de paiements au secteur privé qu'ils ont livré au bon vouloir des banques avec des lettres de promesses de crédits budgétaires futurs.

Figure 20 : Structures des recettes fiscales 2012-2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart
	(En pourcentage du PIB)						
Recettes fiscales	**18,6**	**18,3**	**19,6**	**19,7**	**20,7**	**19,9**	1,3
Impôts directs	5,5	5,3	5,5	5,6	6,1	6,0	0,6
TVA hors produits pétroliers	6,4	6,3	6,6	6,5	7,0	6,8	0,4
Intérieure	2,7	2,9	3,0	2,9	3,1	3,1	0,5
Import	3,8	3,3	3,5	3,6	3,8	3,7	-0,1
Droits de douane hors pétrole	2,6	2,7	2,5	2,5	2,5	2,6	0,0
Autres taxes sur biens et services intérieurs	1,4	1,5	1,4	1,6	1,6	1,8	0,4
Taxes sur les produits pétroliers	2,7	2,7	3,5	3,5	3,4	2,6	-0,1
FSIPP (Fonds de Soutien Produits Pétroliers)	0,3	0,7	0,9	0,8	1,2	0,3	0,0
Autres	2,4	2,0	2,7	2,6	2,2	2,3	-0,1

Sources: ANSD, DPEE et calculs du CEFDEL

A. Recettes

Analysant les recettes plus en détail, on note que les plus-values sur la période 2012-2017 proviennent principalement des impôts directs hors produits pétroliers bien que les produits pétroliers aient été déterminants sur ce qui s'est passé durant la période. Les recettes fiscales sont passées de 18,6% du PIB en 2012 à 19,9% du PIB en 2017 du fait des impôts directs mais aussi indirects hors produits pétroliers. Ces recettes ont, à partir de 2016 seulement, compensé la baisse de la manne artificielle qui provenait des produits pétroliers entre 2014 et 2016 (Figure 20). En effet, le niveau de recettes sur les produits pétroliers est resté presque le même en 2017 qu'en 2012, mais leur comportement dans la période sous revue a été déterminant sur les politiques de l'état en recettes comme en dépenses nous le verrons aussi plus en détail ci-dessus. L'administration fiscale a aussi dû fournir des efforts importants pour élargir l'assiette fiscale principalement en 2016, mais aussi suite à la réforme approuvant la baisse de l'impôt sur les salaires en 2013. Des efforts similaires ont été déployés au niveau de la TVA hors pétrole, y compris à l'import, suite à des difficultés au niveau de l'administration douanières entre 2013 et 2014.

Comme noté ci-dessus, les recettes des produits pétroliers en 2017 sont restées plus ou moins à leur niveau de 2012, soit 0,3% du PIB après de fortes augmentations en 2014, 2015 et 2016 dans le contexte d'une baisse significative du cours mondial du baril de pétrole (Figure 21). Durant les années correspondant à la baisse du cours du baril, les recettes du Fonds de Sécurisation des Importations des produits pétroliers (FSIPP)[18] ont été en moyenne d'un (1%) du PIB contre une moyenne de 0,3% du PIB sur les autres années de la période considérée.[19] L'évolution du prix du baril a eu un impact significatif sur l'évolution des recettes du FSIPP incorporées au budget en recettes et non en dépenses comme il se devait pour alimenter un fonds de stabilisation future (voir encadré 1). Cette manne financière a été en partie utilisée pour financer une politique socialiste redistributive notamment en faveur du monde rural (PUDC, Bourses Familiales, etc…) qu'il faut à présent pérenniser avec des ressources alternatives puisque les ressources temporaires du FSIPP sont revenues à leur niveau de 2012.

[18] Sous l'effet de la crise pétrolière, des problèmes d'approvisionnement, l'Etat décide de mettre en place un Fonds destiné à accompagner le système des prix plafonds en vue d'assurer un approvisionnement correct et régulier du marché en hydrocarbures raffinées sans incidences sur la trésorerie de l'Etat et les entreprises importatrices. En partie, les ressources proviennent de la baisse occasionnelle des cours internationaux déduction faite de la marge de sécurisation de l'activité de raffinage. Les marges se fixent à l'occasion d'une révision des prix plafonds. Il s'agit de ne pas ou de ne répercuter que partiellement la baisse des cours du pétrole sur les prix du consommateur, d'où l'insertion d'une ligne FSIPP au niveau des composantes du prix parité importation.

[19] A noter que les autorités ont révisé à la baisse l'apport du FSIPP à la performance des recettes comparé à notre rapport d'octobre 2016 où les chiffres publiés jusqu'alors montraient que toute l'amélioration des recettes ne provenait que de cette rubrique dans la période 2012-2015.

Figure 21 : Structure des recettes sur produits pétroliers.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Prix du baril (en dollars)	105	104	96	51	43	53
Taxes sur les produits pétroliers (%PIB)	**2,7**	**2,7**	**3,5**	**3,5**	**3,4**	**2,6**
Droits de douane	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2
TVA (import et intérieure)	1,3	1,3	1,5	1,6	1,2	1,2
Taxe spécifique	0,8	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9
FSIPP	0,3	0,3	**0,9**	**0,8**	**1,2**	0,3

Sources : ANSD, WEO-FMI et calculs du CEFDEL.

Encadré 1 : Fonds de Sécurisation des Importations des Produits Pétroliers (FSIPP)[20]

Suite à la baisse du prix du baril sur le marché mondial de 105 dollars en juillet 2014 à 31 dollars en 2016 soit une baisse de 70%, les autorités n'avaient opéré qu'une baisse partielle des prix intérieurs d'environ 23-30%. En décembre 2014, les autorités ont baissé les prix des produits pétroliers en moyenne de seulement 13% pour les prix des carburants et 12% pour le gaz butane et ensuite en janvier et février 2016 en moyenne de de 17% pour les carburants et de 11% pour le gaz butane. Ça fait un total sur 2014-2016 d'environ 23%-30% alors qu'à 31 dollars, le baril cumulait une baisse de 70% en février 2016 par rapport à son niveau de juillet 2014.

Evolution des prix des produits pétroliers (en FCFA)

	juil-14	déc-14	janv-16	févr-16	var% juil-14/fev 2016
Prix baril (en dollars)	105	61	30	31	-70,5
Taux de change ($/FCFA)	485	533	604	591	21,9
Cour du baril (FCFA)	50990	32296	18061	18345	-64,0
SUPER CARBURANT (litre)	889	795	755	695	-21,8
ESSENCE ORDINAIRE (litre)	852	765	725	665	-21,9
ESSENCE PIROGUE (litre)	687	587	547	497	-27,7
PETROLE LAMPANT (litre)	633	520	470	410	-35,2
GASOIL (litre)	792	690	640	595	-24,9
DIESEL OIL (tonnes)	726354	636894	536894	486894	-33,0
Butane (kg)	622	551	522	488	-21,6

Sources : ANSD, WEO-FMI et calculs du CEFDEL.

Une baisse de 30% seulement équivaudrait à un prix du baril de 80-85 dollars par rapport à 2014, et ces niveaux de prix n'ont pas encore été atteints en 2018 à taux de change constant. Entre juillet 2014 et mars 2018 le taux de change du FCFA par rapport au dollar ne s'est déprécié en moyenne que d'environ 12% ce qui avec la baisse de 30% octroyée (un cumul de 42%) permet d'avoir des prix à la pompe compatibles avec un baril de $74.

[20] Sous l'effet de la crise pétrolière et des problèmes d'approvisionnement, l'Etat avait décidé de mettre en place un Fonds destiné à accompagner le système des prix plafonds en vue d'assurer un approvisionnement correct et régulier du marché en hydrocarbures raffinées sans incidences sur la trésorerie de l'Etat et les entreprises importatrices. En partie, les ressources proviennent de la baisse occasionnelle des cours internationaux déduction faite de la marge de sécurisation de l'activité de raffinage. Les marges se fixent à l'occasion d'une révision des prix plafonds. Il s'agit de ne pas ou de ne répercuter que partiellement la baisse et la hausse des cours du pétrole

Suite : Encadré 1

La non répercussion totale des prix à la pompe a permis la forte augmentation des prélèvements fiscaux sur le FSIPP entre 2014 et 2016 qui est une ligne insérée dans le calcul du prix parité importation des produits pétroliers dans l'établissement de la structure des prix. En principe, la plus-value de taxation aurait dû s'accumuler dans le fonds (en recettes et en provisions) pour que les hausses futures à prix inchangés n'affectent pas le budget et que des emprunts éventuels du fonds pour financer le budget de l'état soient des dettes. Ainsi, nous avons constaté un tarissement des recettes du FSIPP suite à la remontée du prix du baril de pétrole brut sur le marché mondial et que les autorités aient décidé de maintenir les prix intérieurs de février 2016 comme il se doit. Il résulte forcément que les recettes assises sur les produits pétroliers vont baisser. Une augmentation des prix à la pompe ne se justifiaient effectivement pas à moins d'augmenter le niveau de taxation des produits pétroliers dans la structure même des prix, ce qui a été implicitement le cas entre 2014 et 2016. Une révision des prix ne pourra se justifier que si le baril dépassait la barre des 75 dollars tout en acceptant la perte actuelle des recettes fiscales qui étaient temporaires.

Les ressources du FSIPP devaient en effet être utilisées, en partie, pour compenser les pertes commerciales éventuelles liées aux importations de produits pétroliers et épargner les incidences de trésorerie pour l'Etat. Ainsi, avec le maintien des prix intérieurs dans un contexte de remontée du prix du baril (65 dollars en novembre 2018), les autorités ont un manque à gagner de recettes, mais n'ont pas de notre point de vue de pertes commerciales à financer. Les autorités estiment que les prix à la pompe actuels sont inférieurs aux prix réels en lien avec la remontée du cours du baril d'où des charges à supporter par le budget pour couvrir les pertes commerciales des entreprises importatrices et la Société Africaine de raffinage (SAR). Elles ont également soulevé une compensation tarifaire pour la SENELEC qui devrait normalement être supportée par les recettes du Fonds de Soutien du secteur de l'énergie (FSE)[21] et le budget et non le FSIPP d'après la genèse du FSIPP. Par conséquent, si les recettes du FSIPP sont insuffisantes par rapport aux prévisions, l'Etat est dans l'obligation de compenser dans ses dépenses qui étaient implicitement financées par les fonds du FSIPP ou creuser son déficit. Il a décidé de creuser son déficit et de faire des efforts d'ajustement dans le cadre de son programme avec le FMI.

Pour ce qui est des recettes non fiscales, comme nous l'avons noté plus haut, elles ont enregistré une forte progression sur la période 2012-2017 après avoir bénéficié de recettes non récurrentes entre 2013 et 2016 (donc exceptionnelles) qui comme pour les produits pétroliers ont disparu (voir Figure 22). En effet, les recettes exceptionnelles ont débuté en 2013 avec 0,3% du PIB provenant du ticket d'entrée de Dubaï Port World FZE d'environ 25 milliards de FCFA suivi d'autres recettes à caractère ponctuel. Pour les années 2014 et 2015, il s'agit du règlement du contentieux Arcelor Mittal-Etat du Sénégal pour un montant de 75 milliards, soit 0,7% et 0,3% du PIB respectivement pour les années 2014 et 2015. Pour l'année 2016, les recettes exceptionnelles de 2 points de pourcentage du PIB ont été évaluées à hauteur de 174 milliards de FCFA dont 40 milliards de FCFA provenant du dénouement de la couverture de change relative à l'Euro bond 2011-2021, et un montant de 100 milliards pour le renouvellement de la convention de concession de la SONATEL et de l'attribution de la licence 4G, et un montant de 35 milliards de plus-values pétrolières suite à la forte baisse du cours baril.

Ces recettes ne pouvant être renouvelées, les autorités devaient les compenser pour ne pas réduire les dépenses publiques devenues plus importantes en pourcentage du PIB. Cette option socialiste du maintien d'un poids important de l'état dans l'économie malgré des sources de recettes exceptionnelles disparues (recettes non fiscales et produits pétroliers) explique le rapatriement de

[21] Le FSE avait pour vocation de collecter des prélèvements sur plusieurs secteurs dont les télécoms pour, avec la subvention de l'état, financer les besoins de la SENELEC.

recettes parafiscales de 1.5% du PIB au budget en 2017. Comme nous l'avons également dit plus haut, les versements de stock de fonds détenus par des organismes publics autonomes qui auparavant étaient des sources de financement pour l'état ne peuvent pas durablement être considérées comme des recettes. Ces organismes ne sont pas si excédentaires que cela. Toutes ces recettes au caractère non permanent ne peuvent être à la base d'une consolidation budgétaire durable et un rythme soutenu de dépenses et d'investissements publics. Leur tarissement est en partie à la source des tensions de trésorerie de l'état.

Figure 22: Structures des recettes non fiscales 2012-2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart
	(en pourcentage du PIB)						
Recettes non fiscales totales	**1,0**	**1,2**	**1,8**	**1,7**	**3,2**	**2,5**	**1,6**
Recettes non fiscales ordinaires	***1,0***	***0,9***	***1,2***	***1,4***	***1,2***	***2,5***	***1,6***
Revenus du domaine	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,1
Dividendes et produits financiers	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	-0,1
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1
Autres versements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	***1,5***	1,5
Recettes exceptionnelles (ponctuelles)	***0,0***	***0,3***	***0,7***	***0,3***	***2,0***	***0,0***	***0,0***

Source : DPEE, ANSD et calculs du CEFDEL.

B. *Dépenses publiques*

Sur la période 2012-2017, les dépenses publiques ont augmenté en pourcentage du PIB dans le contexte de l'amélioration plus rapide des recettes non fiscales que fiscales (y compris exceptionnelles expliquées ci-dessus). Les dépenses publiques sont passées de 28,8% du PIB en 2012 à 29,6% du PIB en 2017, soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage du PIB (Figure 23) lorsque les recettes se sont améliorées de 2,6% du PIB. ***L'amélioration du déficit public de 1,9%*** du PIB qui s'en est suivi entre 2012 et 2017 a ainsi été réalisée par une augmentation plus rapide des recettes pour absorber l'augmentation des dépenses publiques qui renforçaient le rôle leader de l'état dans l'économie. Comme nous l'avons également vu ci-haut, cette réduction de 1,9 points n'est cependant que du fait de ***recettes non fiscales temporaires*** qui vont disparaitre d'où les tensions de trésorerie de l'état. Un retour d'une nécessité de subventionner le secteur de l'énergie va ainsi mettre le budget en difficulté en 2018.

Une politique de rationalisation des dépenses publiques a cependant été observée au niveau des dépenses de fonctionnement (achats de biens et services) mais totalement compensée par l'augmentation des dépenses de transferts et subventions. En effet, l'augmentation de 0,8 point du PIB des dépenses publiques (prêts nets compris, voir Figure 19) est principalement expliquée par une progression des dépenses courantes et des dépenses d'investissement respectivement de 0,6 point et de 0,4 point du PIB nous l'avons vu. Pour les dépenses courantes, l'augmentation de 0,6 point est tirée par les intérêts sur la dette publique d'un (1) point pourcentage du PIB principalement extérieure, de la masse salariale de 0,1 point du PIB, mais atténuée par une contraction des autres dépenses courantes de 0,5 point de pourcentage du PIB. Cependant, la contraction des autres dépenses courantes s'explique par le repli des achats de biens et services et des dépenses PPTE (arrêtées depuis 2012) respectivement de 0,9 point et de 0,2 point du PIB, mais contrebalancé par l'augmentation des transferts et subventions de 0,6 point du PIB. Cette augmentation des transferts et subventions s'explique par une progression des transferts et subventions hors secteur de l'énergie de 2,2 points du PIB dans un contexte de baisse

des transferts et subventions au secteur de l'énergie de 1,6 point de pourcentage du PIB suite à la baisse du cours du baril en 2014.[22]

Il s'ensuit que le potentiel de consolidation budgétaire qui était possible avec la baisse des prix du baril et la fin des subventions à la SENELEC entre 2015 et 2017 n'a pas eu lieu et a plutôt donné lieu à de nouvelles dépenses courantes permanentes. Les transferts et subventions hors secteur de l'énergie sont ainsi passés de 3,5% du PIB en 2014 à 5,4% du PIB en 2015, ***soit une augmentation de 1,9 points du PIB***. Il y a eu dans les faits une réaffectation des subventions du secteur de l'énergie aux transferts et subventions hors énergie augmentant ainsi la taille de l'état dans l'allocation des ressources dans l'économie, une option résolument socialiste. De même, sur la période 2015-2017, les transferts et subventions hors secteur de l'énergie ont été en moyenne de 5,7% du PIB progressant ainsi davantage par rapport à 2015.

En perceptive, avec les nouveaux engagements de l'Etat envers les enseignants (hausse de l'indemnité de logement) et l'augmentation des transferts courants aux étudiants, nous aurons une poursuite de la hausse des dépenses courantes. Ceci va entrainer une baisse du niveau de l'investissement public dans un contexte de faible élasticité de l'assiette fiscale, de marges de manœuvre d'endettement épuisées sur le marché régional, et de la nécessité d'observer le niveau de déficit budgétaire de convergence de l'UEMOA. Seules les recettes pétrolières et gazières en perspective et le secteur privé pourront changer la donne d'où la nécessité de mettre en œuvre des réformes structurelles pro secteur privé et une décentralisation plus accrue de l'action publique pour améliorer son efficacité. Cette décentralisation sera d'autant plus nécessaire si les ressources pétrolières et gazières sont utilisées pour pérenniser les options socialistes des autorités de 2012-2017 (dirigisme et interventionnisme développementaliste). La bonne gestion macroéconomique de ces ressources sera fondamentale pour éviter d'instaurer une économie de rente, d'autant plus que l'espace occupé par le secteur public ces dernières années avait engendré un repli du privé (Figure 18).

Pour les dépenses d'investissement, elles ont progressé et ont été maintenues en moyenne à 12% du PIB en raison principalement des recettes exceptionnelles non fiscales notées plus haut dans la période. Les dépenses d'investissements sont passées de 11,2% du PIB en 2012 à 11,6% du PIB en 2017, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage du PIB. L'effort d'investissement public est expliqué principalement par les dépenses financées sur ressources extérieures qui ont progressé de 0,5 point de pourcentage du PIB, mais contrebalancé par un léger repli des dépenses financées sur ressources intérieures de 0,1 point du PIB d'où notre dépendance extérieure. La raréfaction de recettes exceptionnelles devait forcément impliquer une révision à la baisse du niveau d'investissement en dessous de la moyenne de 12% du PIB, ce qui a été le cas en 2017 après un taux de 12,6% du PIB en 2016 suite aux recettes de licences SONATEL et 4G. Au crédit des autorités, il faut cependant noter qu'à partir de 2012, il y a une nette amélioration de la qualité de l'investissement public en termes d'efficience et d'efficacité. La tendance haussière de l'investissement public en pourcentage du PIB est effectivement corrélée à un redressement du ratio de la croissance du PIB par rapport à l'investissement public (voir Figure 23).

[22] Nous verrons cependant qu'avec la remontée des cours du baril et le maintien des prix de l'électricité aux consommateurs l'état a accumulé des arriérés à la Senelec et à la SAR au lieu de réviser les prix et/ou totalement financer la subvention.

Figure 23: Croissance PIB et Investissement Public

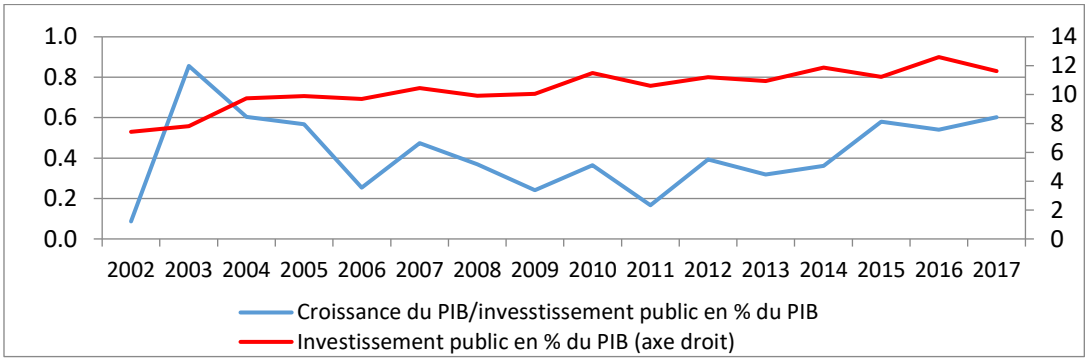

Sources : DPEE, ANSD et calculs du CEFDEL.

Sur la période 2012-2017, l'épargne nationale brute s'est contractée de 1,4 point de pourcentage principalement sous l'effet de l'épargne privée atténuée par l'augmentation de l'épargne publique de 2 points de pourcentage du PIB (Figure 18). Cette épargne publique comme nous l'avons vu peut être considérée artificielle puisque principalement équivalant aux 1,6% du PIB des recettes non fiscales exceptionnelles et temporaires. En les excluant, on peut dire que ***les autorités appliqueraient presque la règle d'or*** voulant que les investissements soient totalement financés par la dette.

Ainsi, l'investissement global s'est contracté de 5,7 points de pourcentage du PIB, impulsé par une amélioration de celui du public de 0,4 point du PIB, mais atténué par une contraction de l'investissement privé de 6,2 points du PIB. Dans ce contexte de baisse de l'épargne privée intérieure en faveur de celle publique, l'investissement privé a ainsi diminué passant de 18% du PIB en 2012 à 11,9% en 2015 soit de 6,2 points. Elle est renforcée en cela par la réduction de l'épargne privée extérieure dans le contexte d'une balance courante des paiements en amélioration. Il apparait donc clairement que l'intervention de l'Etat a négativement pesé sur le secteur privé par une augmentation simultanée de l'épargne et de l'investissement public et une contraction de ceux du secteur privé. Nous verrons aussi dans la section monétaire que cela s'est traduit par une décélération du crédit à l'économie dans la période.

Par conséquent, nous réitérons que le retrait de l'Etat est souhaité pour permettre au secteur privé de prendre le relais de l'investissement notamment en créant un climat des affaires favorable et en facilitant un accès au crédit bancaire des PME qui constituent le tissu économique du pays. Pour le CEFDEL, les réformes qu'il faut au Sénégal, au-delà des réformes classiques du climat des affaires dans le cadre du Doing Business de la Banque Mondiale, devront être des réformes de portée libérale pour que les performances économiques davantage déterminées par les choix du privé et des collectivités locales et moins ceux de l'état central. Il s'agira comme nous l'avons expliqué dans la section discutant nos performances sur l'indice de liberté économique, de prendre les décisions courageuses et nécessaires pour accompagner le processus. Nous le verrons plus tard dans la section traitant de notre régime de change d'accompagnement, notamment.

Figure 24: Epargne-Investissement 2012-2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart
	(En pourcentage du PIB)						
Solde courant (transferts officiels inclus)	**-10,7**	**-10,5**	**-8,8**	**-6,9**	**-5,4**	-6,5	**4,2**
Solde courant (transferts officiels exclus)	-11,9	-11,2	-10,0	-7,7	-5,9	-7,1	4,8
Investissement intérieur brut	**29,2**	**27,6**	**24,9**	**23,6**	**22,8**	**23,3**	**-5,9**
Public (TOFE)	11,2	10,9	11,9	11,2	12,6	11,6	0,4
Privé	18,0	16,7	13,1	12,4	10,2	11,7	-6,3
Epargne nationale brute	**18,5**	**17,2**	**16,1**	**16,5**	**15,9**	**17,1**	**-1,4**
Publique (TOFE)	5,7	5,4	6,8	6,5	8,3	7,7	2,0
Privée	12,8	11,8	9,4	10,3	9.1	9,2	-3,6

Source: ANSD, DPEE et calculs du CEFDEL

C. *Dette publique.*

La croissance économique observée ces dernières années a été réalisée dans le contexte d'une dette publique en hausse en pourcentage du PIB (base 1999) et principalement en devises, ce qui a augmenté notre vulnérabilité extérieure (Figure 25). La dette publique totale est passée de 42,4% du PIB en 2012 à 63,1% du PIB 2017 soit plus qu'en 2004 (47,5% du PIB) lorsqu'on atteignait le point d'achèvement de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Sur la période 2012-2017, la dette publique a augmenté de 21 points de pourcentage du PIB (Figure 25), expliquée par une augmentation simultanée de la dette intérieure et celle extérieure respectivement de 4 points et 17 points de pourcentage du PIB.

Figure 25: Dette publique en % du PIB

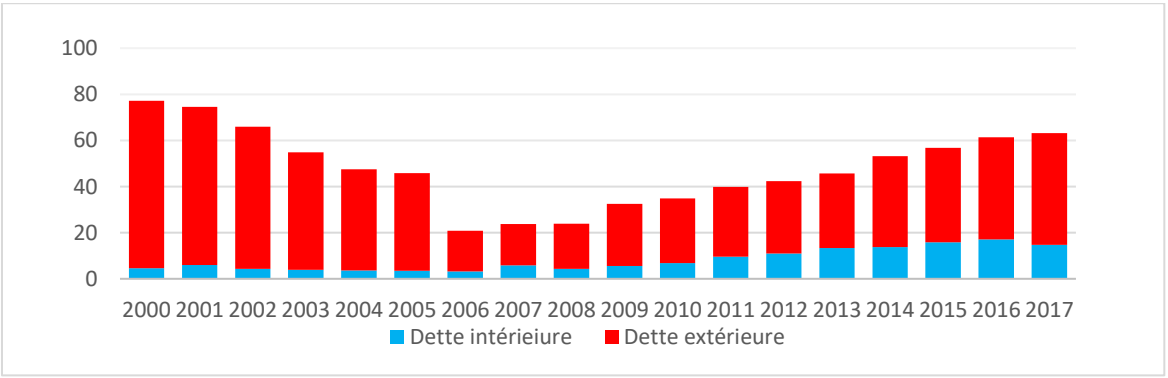

Source : ANSD, DPPE et calculs du CEFDEL, PIB base 1999.

Pour la dette intérieure, depuis l'année 2013, l'état a mis en œuvre une politique d'allongement de la maturité des titres publics (bons du trésor et obligations, sukuk) et un recours plus accru au financement sur le marché régional aidé en cela par les refinancements de titres publics par la BCEAO. La stratégie de reprofilage de la dette intérieure (substituer les titres publics de court terme par des titres publics de long terme) qui a pour conséquence de libérer la pression du service de la dette à court terme sur les finances publiques a été axée sur la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (2013-2016). L'Etat a ainsi émis plus d'obligations du trésor que de bons du trésor sur la période 2012-

2016 exceptée l'année 2017 où l'Etat n'a émis que des bons du trésor avec une maturité comprise entre 3 mois et 12 mois déviant ainsi de sa stratégie d'endettement.

Sur la période 2012-2017, il en est résulté une accélération du coût de la dette à mesure que le stock de la dette intérieure passait de 11% du PIB en 2012 à 17% du PIB en 2016, pour enfin décélérer à 15% du PIB en 2017. Cette décélération du stock de la dette intérieure en 2017 est due en partie par la non-sollicitation de l'Etat du marché des obligations du trésor et une demande très limitée des bons du trésor en raison de l'émission d'eurobond de 641 milliards de FCFA et du resserrement de la politique monétaire de la BCEAO pour reconstituer ses réserves de change que sa politique de refinancement excessive de titres publics lui a fait perdre. Il nous faut ainsi noter que la politique de reprofilage qui est hypothétiquement justifiée par un risque de liquidité (renouvellement et de taux d'intérêt) des bons du trésor et obligations de courte maturité ne se justifie pas. En effet, les ressources à court terme des banques qui les achètent sont stables, le compte capital de la balance des paiements de l'union n'est pas libre à la sortie, et les taux d'intérêt sont très peu volatiles. Nous reviendrons sur ce sujet dans la section traitant du régime de change.

Pour la dette extérieure, elle a augmenté de 30 points de pourcentage du PIB depuis l'année 2006 marquant l'effacement de la dette extérieure multilatérale à travers le programme de l'Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale (IADM) de plus de 1000 milliards de FCFA. En effet, la dette extérieure est passée de 17,7% du PIB en 2006, puis à 31,4% en 2012, pour être enfin à 48% du PIB en 2017. Il n'y a donc eu aucune rupture dans le mode de gouvernance. Il est également établi que la dette extérieure enregistre un recul de la dette concessionnelle (devenue rare) au profit de la dette non concessionnelle, donc aux conditions du marché financier notamment par l'émission par l'Etat de cinq (5) eurobonds depuis l'année 2011. L'option des eurobonds n'est pas en soi une mauvaise chose, en autant qu'elle donne à l'état une indépendance dans ses choix budgétaires vis-à-vis des bailleurs bilatéraux et multilatéraux aux aides souvent liées à des projets, et que le portefeuille de la dette soit bien géré. Les autorités sont conscientes de cette dernière nécessité mais ne prennent pas en compte que les investisseurs étrangers n'ont aucune raison de venir directement dans notre marché local en monnaie locale, tant que notre régime de change sera rigide. Ils investissent dans le marché local Ghanéen au compte de capital ouvert malgré un taux d'inflation élevé et une monnaie qui flotte. En zone UEMOA, autant investir en devises pour ne pas prendre le risque d'une dévaluation surprise.

Par ailleurs, une part importante, de plus de 40 pour cent, du dollar et devises rattachées au dollar dans la structure de la dette extérieure a entrainé une augmentation du coût du service de la dette extérieure lorsque cette devise s'est appréciée. Le risque de change a ainsi pesé sur l'espace budgétaire de l'Etat. Le service de la dette publique extérieure est passé de 0,7% du PIB en 2012 à 1,9% du PIB en 2017, soit une augmentation de 1,2 points de pourcentage du PIB. L'augmentation de la dette non concessionnelle accentue la vulnérabilité extérieure qui nécessite une gestion dynamique dont les autorités sont conscientes nous l'avons dit. En effet, pour réduire la vulnérabilité du pays, un lissage du service de la dette a été opéré avec un rachat de 40% de l'eurobond de 2011 de 500 millions de dollars avec les émissions de 2018 qui ont également en partie été en euro et sur de longues maturités. Selon le FMI dans son rapport de janvier 2017, si le Sénégal veut maintenir à terme son faible risque de surendettement conformément à l'analyse de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale, il sera essentiel de veiller à ce que les projets soient suffisamment porteurs de croissance et que des financements concessionnels et semi-concessionnels soient utilisés autant que possible. Cette approche, nous la considérons toujours comme privilégiant le rôle du secteur public leader pour l'atteinte de nos objectifs de croissance. Elle est socialiste (car dirigiste et développementaliste) dans son énoncé dans la mesure où les investissements publics peuvent aussi être considérés comme étant en appui à une croissance autoentretenue par le secteur privé et à améliorer, et non sous l'impulsion de l'état.

Pour le CEFDEL, il faut une rupture de paradigme qui ne concevra plus la croissance comme une affaire de projets porteurs de croissance fussent-ils des projets mis en œuvre par le secteur privé mais conçu par l'état. Il faut une rupture qui mette en avant le secteur privé dont les projets sont à découvrir par ce secteur privé lui-même (98% des PMEs sénégalaises). Pour l'état, il s'agira d'une rupture dans la gestion du cadre macroéconomique ***pour stabiliser sa dette*** en réduisant le déficit public et en appuyant la croissance menée par le secteur privé. Ce cadre de rupture devra favoriser l'endettement en monnaie nationale pour réduire la vulnérabilité extérieure, couplé d'un repli de l'état au profit du financement du secteur privé par le secteur financier national. Cette rupture nécessitera comme nous l'avons défendu en introduction, un nouveau régime de change et des réformes complémentaires pour réduire les taux d'imposition, formaliser l'économie, et fournir au secteur privé dans les différentes localités du pays des services publics de qualité. La pertinence d'un régime de change flexible pour cette vision du Sénégal sera davantage développée après l'analyse de nos performances monétaires dans la section qui suit.

La dette publique du Sénégal à 50% du PIB (base 2014) sera viable dans le sens qu'elle demeurera stable à ce niveau si la croissance reste à 6% et si le déficit budgétaire global est maintenu à 3%-3.5% du PIB (soit 1-1.5% charges d'intérêts de la dette de 2% du PIB exclues). Cette dette est cependant à 75% en devises étrangères et ce n'est que de ce point de vue que le FMI parle de risque de surendettement. Les autorités se sont engagées à atteindre un niveau de déficit budgétaire de 3% du PIB en 2019 (base 2014), nous n'avons donc pas de problème de dette totale. Les autorités doivent à présent s'atteler à réduire le poids de la dette extérieure dans le portefeuille. Cette tâche sera impossible sans un régime de change plus flexible pour le Sénégal seul (SENEXIT) ou pour l'UEMOA dans son ensemble, à moins que nos réserves de change provenant du pétrole soient telles que les investisseurs étrangers fassent confiance à notre parité à moyen terme pour investir localement. Ce même poids de la dette extérieure peut nous empêcher de pouvoir adopter le régime de change qu'il nous faut pour réaliser notre industrialisation par peur des effets d'une dévaluation. ***Il faut en être conscient d'où la nécessité d'une stratégie d'endettement à l'échelle de l'UEMOA à appliquer par chaque état.***

4. Situation monétaire.

La masse monétaire a été en constante progression durant la période 2012-2017, marquée cependant par le rôle plus important que l'état a joué. En effet, l'expansion de la masse monétaire a progressivement augmenté de 6,8% en 2012 à 14,8% pour décélérer à 9,2% en 2017 (Figure 26). La croissance de la masse monétaire a ainsi été de façon continue au-dessus de la croissance du PIB nominal (en moyenne de 6%), reflétant une demande accrue de monnaie dans des conditions de stabilité des prix. La contribution des avoirs extérieurs à la croissance de la masse monétaire a été négative en 2012 et 2013. Pour la période 2014-2017 cependant, la contribution des avoirs extérieurs nets a été déterminante aidée en cela par une balance courante des paiements en amélioration du fait des prix du pétrole comme déjà expliqué, mais aussi par des émissions d'eurobonds de l'état. Toutefois, sur cette période, l'amplitude de l'accumulation des avoirs extérieurs nets des banques commerciales est plus importante que celle de la BCEAO, ce qui suggère une accumulation au bénéfice des autres pays de l'UEMOA. En effet, le crédit au secteur privé dans un pays comme la côte d'ivoire s'est accéléré dans la période alors qu'au Sénégal la croissance du crédit au secteur privé décélérait en même temps que l'investissement privé en pourcentage du PIB baissait nous l'avons vu. Ces développements suggèrent un effet d'éviction face au rôle accru de l'état dans l'économie.

La contraction des avoirs extérieurs nets pour les années 2012 et 2013 s'est traduite par une croissance moyenne de 11,2% par an des crédits à l'économie, donc le secteur privé a utilisé les réserves. Par contre, sur la période 2014-2017, l'évolution de la croissance des crédits est contrastée. Les années 2014 et 2015 ont été caractérisées par une croissance moyenne de 6,5% seulement des crédits à l'économie, en dessous des performances du passé en faveur du crédit à l'Etat et dans le contexte de l'accumulation des avoirs extérieurs nets du système bancaire. Par contre, pour l'année 2016, on a enregistré une amélioration de la croissance des crédits à l'économie à 8,9% qui s'est davantage raffermie au terme de l'année 2017 avec une forte progression de 16,5% (voir Figure 26). Le refinancement de titres d'états par la BCEAO a davantage profité au Sénégal à partir de 2016 contrairement aux années précédentes (2014), et les émissions d'eurobonds ont permis de réduire le crédit net à l'état et le besoin d'émission sur le marché financier régional, libérant ainsi l'espace pour le privé national. Certes la progression des crédits à l'état a produit une croissance qui n'a pas été observée avant 2015, mais dans un environnement international favorable nous l'avons vu dans la rétrospective de l'activité économique. Il n'est pas dit que le secteur privé ne l'aurait pas réalisé et mieux (avec l'industrie) dans ce même environnement, y compris avec le rattrapage observé dans le secteur des services.

Néanmoins, en pourcentage du PIB, les crédits à l'économie ont enregistré une progression. Ils sont passés de 29,5% du PIB en 2012 à 40,8% du PIB en 2017 avec la forte progression principalement concentrée sur les deux dernières années. Il reste cependant à déterminer si ces crédits au secteur privé sont le résultat d'une activité privée plus soutenue ou de garanties par l'état de lignes budgétaires futures par régularisation de paiements de projets publics en cours. Les difficultés de l'année 2018 analysées ci-dessous le suggèrent.

Figure 26: Situation monétaire 2012-2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	(Variation en pourcentage de la monnaie de début de période)					
Masse monétaire au sens large	6,8	7,9	11,4	13,5	14,8	9,2
Avoirs extérieurs nets	-1,9	-0,7	7,0	4,5	1,4	3,0
BCEAO	1,8	-0,4	3,2	2,8	-5,7	1,2
Banques commerciales	-3,7	-0,3	3,8	1,6	7,1	1,8
Crédit intérieur	4,4	11,2	2,3	8,5	14,9	11,9
Crédit à l'Etat	-2,5	1,7	-2,6	3,7	7,7	-0,8
Crédit à l'économie	6,9	9,4	4,9	4,8	7,2	12,7
Crédit à l'économie (croissance en %)	9,6	12,8	6,4	6,5	8,9	16,5
Crédit à l'Etat (croissance annuelle)	-40,0	49,7	-53,7	182,9	189,6	-7,6
Crédit à l'économie/ PIB (%)	29,5	33,0	33,9	33,8	37,5	40,8
croissance nominal du PIB	7,0	0,9	3,3	6,9	7,1	7,0

Source: BCEAO et calculs du CEFDEL

V. Performances Macroéconomiques en 2018

La croissance continue d'être forte dans un contexte de maitrise difficile des finances publiques comme nous l'avons démontré dans les sections précédentes, à cause d'une croissance sous le leadership d'un état socialisant financièrement contraint. Il aura fallu un PIB base 2014 de 30% supérieur à celui calculé sur la base de 1999 pour avoir une dette publique dans des proportions

inférieures à 50% mais principalement extérieure sinon elle aurait été annoncée à environ 62% du PIB. Au vu de l'analyse rétrospective que nous avons faite sur la base du PIB 1999 qui a guidé les politiques publiques dans la période 2012-2017, les autorités semblent avoir anticipé cet ajustement du PIB pour s'endetter et soutenir un déficit budgétaire plus élevé. Ceci a été réalisé il semble par le report de crédits budgétaires malgré des moins-values de recettes par rapport aux budgets courants et le soutien de dépenses hors budgets en cours par des lettres de confort aux banques. Le FMI l'a signalé dans son communiqué de presse de Novembre 2018.

C'est dans ce contexte que l'année 2018 se déroule. Elle est caractérisée par **(i)** une détérioration des finances publiques du fait de la disparition d'une manne financière provenant d'une taxation opportuniste des produits pétroliers **(ii)** d'une subvention du secteur de l'énergie dont l'état n'a pas les moyens (Senelec et SAR), **(iii)** de la poursuite de la politique redistributive de l'état malgré des sources de financement qui se sont taries et de la croissance par l'investissement public qu'il ne peut soutenir que par l'endettement extérieur **(iv)** et d'un resserrement de la politique monétaire régionale rendant le financement extérieur une nécessité avec la vulnérabilité extérieure qui l'accompagne.

L'analyse des ratios en pourcentage du PIB qui va suivre sera donc faite à partir de la nouvelle série du PIB publiée par les autorités et ayant comme base l'année 2014 qui a augmenté d'environ 30%.[23] Cette analyse différera de l'analyse des sections précédentes qu'il nous fallait faire avec le PIB base 1999 pour juger les performances réelles des autorités sur la période 2012-2018, notamment en matière de finances publiques et en termes de bilan et de perspectives pour 2018. La Figure 27 ci-dessous

Figure 27 : Principaux Indicateurs Macroéconomiques (base 1999)

	2013	2014	2015	2016	2017
	(En pourcentage du PIB)				
Opérations financières de l'Etat					
Recettes	20,1	22,1	22,2	24,1	22,8
Dons	2,6	3,3	2,9	2,8	2,9
Dépenses totales et prêts nets	28,1	30,6	29,8	31,2	29,6
Solde budgétaire global					
Base ordre de paiements, dons exclus	-8,0	-8,5	-7,7	-7,1	-6,8
Base ordre de paiements, dons inclus	-5,5	-5,1	-4,8	-4,3	-3,9
Solde budgétaire primaire	-3,9	-3,4	-2,8	-2,1	-1,4
Epargne et investissement					
Solde courant (transferts officiels inclus)	-10,5	-8,8	-6,9	-5,4	-6,5
Solde courant (transferts officiels exclus)	-11,2	-10,0	-7,7	-5,9	-7,1
Investissement intérieur brut	27,6	24,9	23,6	22,8	23,3
Public	10,9	11,9	11,2	12,6	11,6
Privé	16,7	13,1	12,4	10,2	11,7
Epargne nationale brute	17,2	16,1	16,7	17,4	16,9
Publique (TOFE)	5,4	6,8	6,5	8,3	7,7
Privée	11,8	9,4	10,3	9,1	9,2
Dette publique totale	45,6	54,3	56,8	61,3	63,1
Dette publique intérieure	13,3	14,1	15,8	17,1	14,7
Dette publique extérieure (en devises)	32,3	40,3	41,0	44,2	48,4
PIB nominal (en milliards de FCFA base 1999)	7325	7569	8089	8661	9268

Sources : ANSD, DPPE, BCEAO, Calculs CEFDEL

[23] La hausse du PIB base 2014 de 30% s'est traduit principalement en une réévaluation de 22% de la consommation finale effective, de 18% de la FBCF, alors que les exportations et les importations restent inchangées. La particularité de la base 2014 par rapport à celle de 1999 est que des branches d'activités sont éclatées en plusieurs et des activités annexes ont été ajoutées à des branches existantes.

donne pour rappel les chiffres en pourcentage du PIB qui prévalent lorsque le PIB base 1999 est utilisé. Les ratios les plus importants à retenir en guise de comparaison avec les tableaux en annexe pour les perspectives à moyen terme sont le déficit budgétaire et la dette en pourcentage du PIB.

Si nous nous basons ainsi sur le PIB 1999 pour atteindre un déficit budgétaire de 3.5% du PIB en 2018 comme il avait été annoncé et le critère de convergence de l'UEMOA de 3% en 2019, les dépenses courantes et d'investissements devraient drastiquement baisser pour stabiliser la dette. Les autorités ne pourront en réalité atteindre l'objectif de 3.5% du PIB en 2018, si toutefois ils y arrivent, et le critère de convergence de 3% en 2019 que grâce à la révision du PIB sans ajustement budgétaire véritable. La révision du PIB de près de 30% va baisser le déficit en pourcentage du PIB ainsi que la dette. C'est de ce point de vue que nous avons dit que la politique budgétaire de ces dernières années peut être considérée comme ayant été conduite sur la base du PIB nouveau d'où le recul du poids du secteur privé dans l'économie. Pour soutenir une croissance impulsée par l'état, il s'agira dès lors dans les années à venir d'augmenter les recettes fiscales en pourcentage du PIB (les autorités annoncent le maintien d'un ratio de 20% du PIB de recettes) en élargissant l'assiette fiscale par une administration fiscale plus efficace. A défaut, la croissance va décélérer. Les recettes pétrolières et gazières en perspective pourront cependant augmenter les recettes de l'état sans effort de collecte d'impôts supplémentaires, ce qui ne serait pas désirable. L'élargissement de l'assiette devrait se faire avant l'échéance de démarrage de la production de gaz-pétrole sinon le Sénégal se retrouverait dans la même situation que le Nigéria ou certains pays d'Afrique centrale rentiers.

A. Activité Economique et Secteur Extérieur

La croissance commence à décélérer en 2018 bien que toujours forte par rapport aux performances historiques du Sénégal. Cette décélération intervient dans un contexte où l'environnement international commence à ne plus être aussi favorable au Sénégal, notamment l'augmentation du prix du baril, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar et de notre taux de change effectif réel (en comparaison au niveau de 2015), l'augmentation des prix des produits alimentaires, la politique monétaire plus restrictive, et l'atteinte des limites de la croissance par l'endettement public.

En effet, la croissance économique du premier semestre de 2018 a été estimée à 5% contre un taux de croissance à la même période de l'année 2017 de 5,7%, soit une décélération de 0,7 point de croissance (Figure 28). La décélération de l'activité économique interne est imputable aux activités des secteurs du primaire et du secondaire, malgré une légère accélération du tertiaire.

Figure 28.a Croissances Premiers Semestres 2017 et 2018.

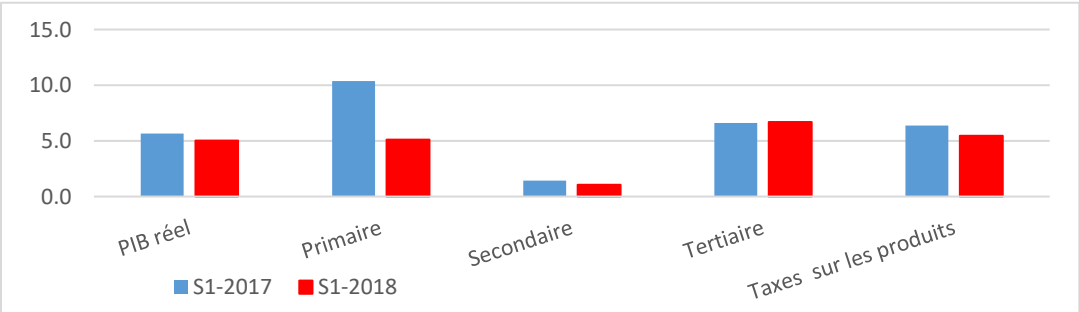

Figure 28.b Contribution sectorielle à la croissance économique.

	S1-2017	S1-2018	Ecart
PIB réel	5,7	5,0	-0,6
Secteur primaire	1,1	0,6	-0,5
secteur secondaire	0,4	0,3	-0,1
secteur tertiaire	3,5	3,6	0,1
Taxes nettes sur les produits	0,7	0,6	-0,1

Source : ANSD et calculs du CEFDEL.

Pour l'année 2018, les autorités et le FMI avaient prévu la croissance économique à 7% contre un taux de croissance de 6,7% pour l'année 2017. Ainsi, pour atteindre un taux de croissance de 7%, les autorités devront réaliser une croissance de 8,7% sur le dernier semestre de 2018 par rapport à la même période de 2017. Cette performance semble irréalisable et la croissance devra confirmer sa décélération aux environs de 6% au terme de l'année (voir tableaux annexes). L'agriculture sera impactée négativement par le déficit pluviométrique enregistré et la décélération du secteur secondaire sera difficilement résorbée.

La perte de compétitivité-prix de l'économie sénégalaise avec l'appréciation du taux de change effectif réel en 2017 s'est poursuivie en 2018. La dépréciation significative de l'euro auquel le FCFA est arrimé observée en 2015-2016 avec à la clé celle du taux de change effectif réel s'est effritée progressivement pour s'apprécier en 2017-2018 (voir Figure 29a et b). Elle est nettement visible sur le taux de change effectif nominal atténuée par notre différentiel d'inflation favorable. Cette appréciation est observée dans un contexte où le prix du baril de pétrole reprend sa tendance haussière de même que les prix des denrées alimentaires, et que la croissance tirée par les investissements publics s'essouffle (Figures 29.c et d).

Figure 29.a Evolution du taux de change effectif réel TCER (- = dépréciation, Jan 2014=100)

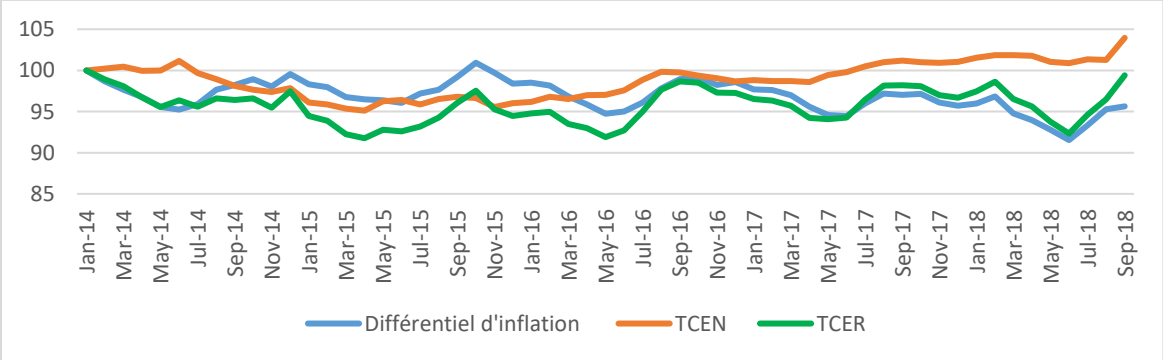

Figure 29.b : Taux de Change Euro/Dollar (+dépréciation)

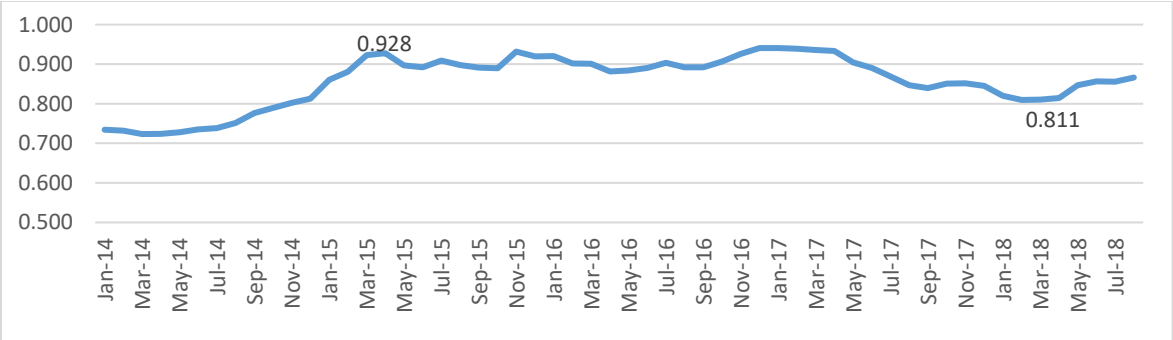

Figure 29.c : Baril de pétrole en dollars

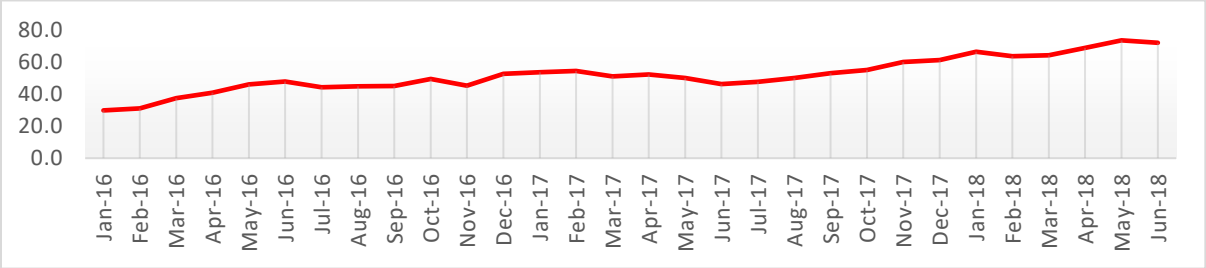

Figure 29.d : Evolution des prix des produits alimentaires.

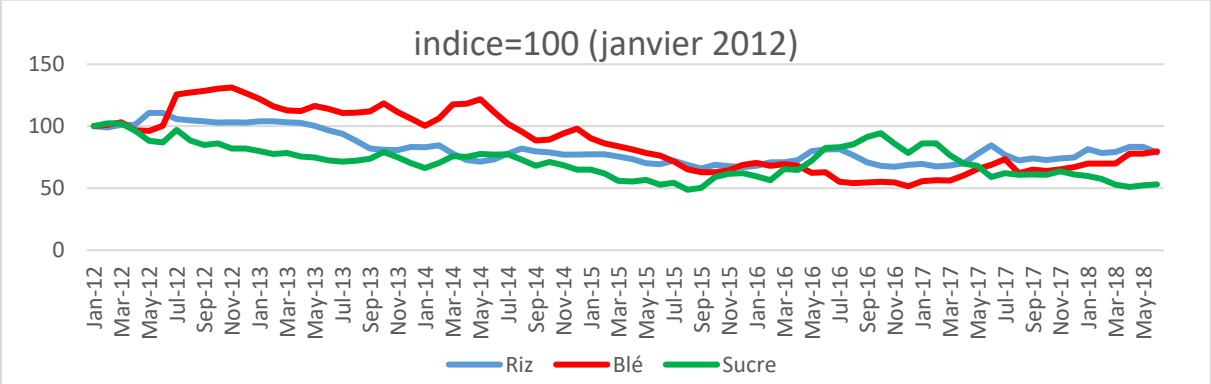

Sources : Commodity prices, World Bank, ANSD, Calculs CEFDEL

Cette combinaison d'environnements internes et externes moins favorables risque de réduire les performances de croissance du Sénégal et justifier la décélération de la croissance au-delà des facteurs exogènes affectant le secteur primaire.

Dans ce contexte, nous avons constaté une détérioration du déficit de la balance commerciale du fait de l'augmentation des importations notamment de produits pétroliers dans le contexte d'exportations en pourcentage du PIB relativement stables. Il devrait également s'en suivre une détérioration du compte courant de la balance des paiements. Nous avons projeté ce déficit à 6,3% du PIB, soit une détérioration de 1,1 point du PIB (voir annexes). Nous voici donc à nouveau là où le Sénégal s'est toujours trouvé.

B. Finances Publiques et Monnaie

L'exécution budgétaire du premier semestre de 2018 est marquée par un déficit budgétaire de 5,1% du PIB, soit une détérioration de 1,8 point de pourcentage du PIB par rapport à la même période de 2017 et largement au-dessus du déficit budgétaire cible de 3,5-3,7%. Les recettes non fiscales que nous avons jugé exceptionnelles et vouées à baisser sont en baisse. Les recettes fiscales encore plus élevées sur les citoyens compensent un tant soit peu mais ne suffiront pas, les citoyens étant essoufflés de la gestion socialiste et du leadership d'état dans la dépense de leurs ressources. Une décélération des dépenses sera nécessaire au second semestre pour atteindre les objectifs annoncés de déficit.

Figure 30 : Opérations financières de l'Etat (TOFE)

	juin-17	juin-18	Ecart	juin-17	juin-18	Variation%
	(en pourcentage du PIB)			(en milliards de FCFA)		
Total recettes, dons et FSE	18,9	19,3	0,4	1074	1153	7,4
Recettes budgétaires et FSE	17,7	17,8	0,1	1004	1065	6,1
Recettes fiscales	16,5	16,9	0,4	935	1008	7,8
Impôt direct	6,3	6,3	0,1	356	378	6,2
Impôt indirect	10,2	10,6	0,3	579	630	8,9
Recettes non fiscales	1,2	1,0	-0,3	69	57	-17,3
FSE	0,2	0,3	0,1	11	16	43,8
Dons	1,0	1,2	0,2	59	72	22,6
Dépenses et prêts nets	22,2	24,4	2,2	1261	1457	15,5
Dépenses courantes	13,8	14,7	0,9	783	879	12,4
Traitements et salaires	5,2	5,5	0,3	297	330	11,0
Intérêts sur la dette publique	2,0	2,3	0,3	113	135	19,6
Autres dépenses courantes	6,6	6,9	0,4	373	415	11,3
Achats de biens et services	4,4	4,1	-0,2	249	248	-0,4
Transferts et subventions	2,2	2,8	0,6	124	167	34,8
Dépenses en capital	8,4	9,7	1,2	479	577	20,7
Financement intérieur	4,0	5,5	1,5	226	328	45,3
Financement extérieur	4,5	4,2	-0,3	253	249	-1,4
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global de l'administration	-3,3	-5,1	-1,8	-187	-303	
PIB semestriel				5670	5972	

Source: DPEE et calculs du CEFDEL

Recettes

Le premier semestre de l'année 2018 est caractérisé par une augmentation de 0,4 point de PIB des recettes comparé à la même période de l'année 2017 dont la moitié du fait de dons (Figure 30). Les recettes budgétaires ont augmenté de 0,1 point mais cette augmentation est expliquée par une progression des recettes fiscales de 0,4 point du PIB contrebalancée par la contraction des recettes non fiscales de 0,3 point du PIB. Les recettes fiscales continuent d'être tirée par une progression plus rapide des taxes hors pétrole (impôt sur le revenu de 0,1 point, TVA hors pétrole de 0,2 point, des droits de douane hors pétrole de 0,2 point, et des taxes sur les autres biens et services intérieurs de 0,2 point du PIB). **La pression fiscale sur les citoyens augmente donc bien qu'ils soient en partie subventionnés du fait des prix de l'électricité restés stables malgré la hausse du prix du baril.** Cette pression intervient dans le contexte de moins-values de recettes sur les produits pétroliers de 0,3 point du PIB malgré la hausse des prix à l'international du fait de la politique de l'état sur les prix intérieurs déjà décrite.

Figure 31 : Structures des recettes fiscales			
	T1-2017	T1-2018	Ecart (1-2)
	(En pourcentage du PIB)		
Recettes fiscales	**16,5**	**16,9**	**0,4**
Impôts sur le revenu	6,3	6,3	0,1
TVA hors pétrole	4,6	4,7	0,2
Droits de douane hors pétrole	1,8	2,0	0,2
Taxes sur biens et services intérieurs	1,8	2,1	0,2
Taxes sur les produits pétroliers	2,0	1,7	-0,3
FSIPP	0,2	0,1	-0,1
Autres	1,8	1,6	-0,2
Source: ANSD, et calculs du CEFDEL			

En effet, la baisse des recettes tirées de produits pétroliers qui a atténué les gains fiscaux ci-dessus est imputable à la TVA sur le pétrole (-29,1%) et au FSIPP (-33,3%). Les performances normales des droits de douane et de la taxe spécifique sur les produits pétroliers montrent que les volumes et les prix à l'import ne sont pas en faute. Les prix à la pompe ont été maintenus à leur niveau depuis février 2016 (prix du baril de 30 dollars) dans un contexte de flambée du cours international du baril de pétrole brut (73 dollars au mois de juin 2018). Le mécanisme de fonctionnement du FSIPP a été expliqué dans les sections précédentes et a produit un taux de taxation effectif plus élevé sur les produits pétroliers dans les années 2014-2016. Pour le CEFDEL, une augmentation des prix intérieurs se justifierait si le cours du baril atteignait la barre des 75-80 dollars alors que les autorités soutiennent que les prix à la pompe actuels sont inférieurs aux prix réels en lien avec la remontée du cours du baril d'où des charges à supporter par le budget.

Nous ne partageons pas cette interprétation pour les produits pétroliers à la pompe. Sur la période 2014-2016 la baisse des prix à la pompe était d'environ 23%-30% alors qu'à 31 dollars le baril cumulait une baisse de 70% en février 2016 par rapport à son niveau de juillet 2014, nous l'avons vu. Un baril de 74 dollars est probablement compatible avec les prix à la pompe en vigueur depuis février 2016. De ce fait, les autorités sont obligées de supporter le manque à gagner de recettes exceptionnelles et de supporter la subvention aux prix de l'électricité pour la SENELEC et la SAR. Le Sénégal se retrouve ainsi au même point sur ces questions qu'en 2012 et l'histoire n'aura pas servi de leçon.

Figure 32: Structure des recettes sur produits pétroliers	S1-2017	S2-2018	Ecart (1-2)
Prix moyen du baril (en dollars)	51	68	33%
Taxes sur les produits pétroliers	2,0	1,7	-0,3
Droits de douane	0,2	0,2	0,1
TVA (import et intérieure)	0,9	0,7	-0,3
Taxe spécifique	0,7	0,7	0,0
FSIPP	0,2	0,1	-0,1

Source : calculs du CEFDEL, S=Semestre

L'Etat a opéré une baisse en moyenne de 10% prix de l'électricité aux ménages en mars 2017 et continue de maintenir le statu quo dans un contexte de flambée du cours du baril de pétrole brut. Il en est résulté des difficultés pour la SENELEC à honorer ses engagements vis-à-vis de son fournisseur qu'est la Société Africaine de Raffinage (SAR). Ces charges devraient en partie, être supportées par le Fonds de Soutien au secteur de l'Energie (FSE) (voir encadré 2) dont les ressources ne sont pas suffisantes. Les tensions sont aussi palpables avec les hôpitaux publics qui réclament la compensation

budgétaire pour la Couverture Maladie Universelle (CMU), et les Instituts de formation du privé qui réclament à l'Etat des arriérés. Il est même annoncé que le programme phare du gouvernement qu'est le PUDC doit de l'argent à ses fournisseurs la réelle source de son financement s'étant tarie.

Encadré 2 : Mécanisme de fonctionnement du Fonds de Soutien au secteur de l'Energie (FSE).

Un Plan d'Urgence, Plan de Restructuration et de Relance du secteur énergétique pour la période 2011-2014 dénommé Plan TAKKAL avait été adopté par le Parlement. Le plan se concentrait sur des mesures d'urgence et des investissements pour combler, le déficit de capacités de production d'énergie électrique. Pour assurer la mise en œuvre du Plan 'TAKKAL'', un nouveau schéma institutionnel avait été mis en place dont un Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie (FSE) qui avait pour rôle de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des investissements permettant une sortie rapide de la crise et à la sécurisation des approvisionnements en combustibles

Il s'agissait principalement :

- ✓ Garantir une quantité suffisante de combustible et d'autres produits disponibles pour répondre à la demande d'électricité du pays ;
- ✓ Indemniser les distributeurs du coût de transport plus élevé des produits pétroliers dans des régions reculées ;
- ✓ Indemniser les acteurs du secteur de l'énergie des pertes commerciales découlant de la réglementation des prix, notamment des arriérés de remboursement des droits de douane des acteurs exonérés ;
- ✓ Faciliter la mobilisation de financements afin d'atteindre les objectifs de l'État en matière d'énergie;
- ✓ Accroître la capacité de production d'énergie de la SENELEC et contribuer à sa restructuration financière.

Ressources du FSE :

- ✓ Transferts budgétaires ;
- ✓ Conseil sénégalais des chargeurs (COSEC), taxe parafiscale qui s'applique aux importations (0,4 % de la valeur des importations). La moitié des recettes de cette taxe est affectée au FSE ;
- ✓ Prélèvement de soutien au secteur de l'énergie (PSE), taxe sur les produits pétroliers dont l'assiette est constituée du diesel oïl, du gasoil et des fuels et dont le tarif est de 15 FCFA le litre ou le kilogramme ;
- ✓ Transferts de la SENELEC au titre de l'achat de combustible sur la base des prévisions réalisées au début de l'exercice budgétaire.

Dépenses du FSE :

- ✓ Payer à la SAR le combustible dont a besoin la SENELEC ;
- ✓ Financer les projets d'investissement dans le domaine de l'énergie menés par la SENELEC et l'APIX ;
- ✓ Indemniser les entreprises importatrices de pétrole, dont la SAR, de leurs pertes commerciales. Tout excédent éventuel est versé au Trésor ;
- ✓ Compenser la différence des coûts de transport afin d'assurer l'uniformité des prix dans l'ensemble du territoire ;
- ✓ Indemniser les fournisseurs d'électricité dans les zones rurales de façon à harmoniser les prix de l'énergie

Source : Décret n° 2011-1010 du 15 juillet 2011 et du FMI.

L'analyse de l'évolution du budget du FSE (Figure 33) montre un déficit du compte d'exploitation au terme du premier semestre de 2018, alors qu'il était excédentaire dans les années antérieures, révélant ainsi les difficultés financières dans le secteur de l'énergie. Pour les ressources, nous avons noté un effritement de ses ressources propres et des transferts des budgets de l'Etat et de la SENELEC. Pour les ressources propres, on a noté la suppression de la CODETE (Contribution au développement Universel des Télécommunications) qui frappait les chiffres d'affaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications au taux de 3%. D'après la LFR de 2018, il y a une fusion de la CODETE et du Prélèvement sur les Télécommunications (PST) dans un souci de simplification du système de taxation du secteur des télécommunications au profit du budget de l'Etat certainement pour augmenter les ressources non fiscales qui étaient condamnées à baisser comme expliqué plus haut. Or, les taxes de la CODETE ont été significatives dans les ressources propres du FSE.

Pour les transferts de budget, l'Etat n'a pas effectué d'allocations de ressources au FSE depuis la baisse du cours du baril de pétrole brut puisque ce n'était pas nécessaire, les années 2015, 2016 et 2017 n'ayant pas eu besoin de subventions. Pour l'année 2018, malgré la hausse du cours baril, l'Etat n'a pas octroyé une allocation de ressources au FSE. Ainsi, les ressources mobilisées sur le premier semestre de 2018 représentent 28,1% des prévisions de ressources de l'année 2018 dont 38,5% pour les ressources propres et 26,1% pour les transferts de budget. Cette mobilisation faible de ressources est en lien avec le faible versement de la quote-part SENELEC révélant ainsi les difficultés financières de la compagnie d'électricité. L'état devrait payer sa subvention au second semestre.

Figure 33 : Evolution budget du FSE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	juin-18	Budget-2018	
	(En milliards de FCFA)									exécu(%)
Ressources propres du FSE	**34**	**35**	**38**	**49**	**56**	**20**	**35**	**12**	**32**	38,5
PSE	8	19	18	28	43	3	31	10	26	38,9
Prélèvement COSEC	5	7	5	5	5	4	4	1	5	27,5
CODETE	26	12	18	18	10	14	0	0	0	
Différentiel de transport	-5	-4	-3	-2	-1	0	0	0,8	1	82,0
Transfert de Budget	**159**	**308**	**226**	**228**	**194**	**175**	**155**	**45**	**172**	26,1
Paiement facture État	140	106	53	23	0	0	0	0	0	
Quote-part SENELEC	18	131	129	181	188	153	119	29	138	21,1
Revenus financiers et autres revenus	1,4	0,1	0,8	0,2	0,3	0,8	1,0	0,1	0,3	59,3
Report (année antérieure)	0	71	43	24	6	21	34	16	34	46,5
Total des ressources du FSE	**194**	**343**	**264**	**277**	**250**	**196**	**189**	**57**	**204**	28,1
Sécurisation combustible de le SENELEC	110	258	211	266	225	165	133	46	156	29,4
Compensation pour harmonisation tarifaire	17	0	0	0	0	0	0	0	0	
Investissement	6	23	8	8	2	0	5	3	18	14,5
Subvention pour groupes de location	10	15	3	0	0	0	11	0	0	
Règlement du différentiel de transport	0	0	0	0	0	0	3	0,6	7	7,8
Remboursement des pertes commerciales	0	0	0	0	0	0	0	9	18	48,3
Frais bancaires et autres frais liés aux missions	1,6	2,5	0,7	0,0	0,0	0,1	0,1	0	0	
Charges de fonctionnement du FSE	0,2	0,3	0,3	0,0	0,4	0,4	0,4	0,2	0,8	25,2
Total des dépenses du FSE	**139**	**295**	**220**	**272**	**227**	**165**	**153**	**58**	**201**	28,9
Excédent/Déficit	**55**	**48**	**45**	**6**	**24**	**31**	**36**	**-0,8**	**3,3**	-24,9

Source : DPEE et calculs du CEFDEL.

Pour les dépenses, on voit que les ressources du FSE sont en grande partie absorbées par les dépenses de sécurisation du combustible de la SENELEC, soit dans la fourchette (70-80%) pour lesquelles il a été créé. La compensation tarifaire n'est couverte qu'à hauteur de 29,9% au terme du premier semestre par rapport aux prévisions. Pour l'année 2018, le FSE a aussi prévu un montant de 18 milliards FCFA pour couvrir les pertes commerciales des importateurs de produits pétroliers et un montant de 7 milliards pour couvrir le différentiel de transport. Ces postes budgétaires n'existaient pour

les années 2015, 2016 et 2017 coïncidant avec la baisse drastique du cours du baril. Ces nouvelles dépenses découlent du maintien des prix à la pompe et de l'électricité.

Dépenses Publiques

Au terme du premier semestre de 2018, les dépenses publiques sont estimées à 24,4% du PIB, soit une progression de 2,2 points de pourcentage (Figure 30 ci-haut). Nous avons observé une augmentation simultanée des dépenses courantes et d'investissement respectivement de 0,9 point et de 1,2 point du PIB. Les dépenses courantes ont augmenté principalement en raison des salaires et des intérêts sur la dette publique notamment extérieure et des transferts et subventions. Pour les transferts et subventions ils sont principalement imputables à l'augmentation de la bourse des étudiants et la baisse des tickets de la restauration supportée par l'Etat. L'augmentation des dépenses d'investissement est principalement en raison des dépenses financées sur ressources intérieures au second semestre alors que les autorités font face à des tensions de trésorerie. Les dépenses financées sur ressources intérieures ont progressé de 45,5% par rapport à la même période en 2017. Il faudra donc s'attendre au deuxième semestre à une compression des dépenses d'investissement sur ressources intérieures pour atteindre le déficit budgétaire cible de 3,5%-3.7% à la fin de l'année 2018. A défaut on va carrément assister à un dérapage budgétaire en perspective des élections présidentielles de 2019 avec des arriérés ou retards de paiements intérieurs (synonymes en réalité économique) importants.[24]

Situation Monétaire

La situation monétaire de fin juin 2018 est marquée par une expansion de la masse monétaire de 13,1% comparée à la même période 2017. La croissance de la masse monétaire découle à nouveau principalement des avoirs extérieurs nets qui ont cru de 20,6% conjuguée à une forte progression des créances intérieures de 20,8%. Les créances intérieures sont caractérisées par une augmentation simultanée des créances nettes sur l'administration et une augmentation des créances nettes sur les autres secteurs (crédits à l'économie). Il est possible comme nous l'avons suggéré que ces crédits à l'économie soient du fait de l'état n'ayant pas payé ses fournisseurs qui se sont rabattus sur les banques avec l'aval de l'état. Au même moment, les avoirs extérieurs nets des banques commerciales qui se sont fortement consolidés dans un contexte de hausse de la liquidité bancaire du fait de la diffusion dans l'économie des produits des eurobonds du Sénégal. Ceci pourrait avoir facilité aux banques sénégalaises d'investir dans les titres publics des autres pays membres l'espace UEMOA et financer le secteur privé (et peut être indirectement l'état nous disions). En effet, le Sénégal n'a pas de programme d'émissions de titres (bons et obligations) sur l'année 2018 puisque les eurobonds de 1184 milliards de FCFA ont largement couvert les besoins de financement de l'Etat. Comme nous l'avions déjà évoqué dans la revue rétrospective, les émissions d'eurobonds du Sénégal en 2017 et 2018 ont levé l'effet d'éviction constaté de ces dernières années (2014,2015, 2016) où la croissance moyenne annuelle se situait entre 6% et 7%. Pour maintenir un niveau élevé de croissance des crédits à l'économie en 2019, l'Etat sera obligé d'aller sur le marché financier international à nouveau, afin de libérer l'espace financier au secteur privé. Ceci se passera certainement après les élections présidentielles.

Dans cette perspective, la BCEAO a mis en place un nouveau dispositif de soutien aux PME par le refinancement des crédits bancaires à ces entités. Si le risque ultime de crédit n'est pas confiné au niveau des banques, des crédits non performants refinancés pourraient se retrouver dans le bilan de la BCEAO et indirectement dans la dette des états. Nous pensons que ce nouveau dispositif n'est qu'un changement de fusil d'épaule de la part de la BCEAO. En effet, la BCEAO par son mécanisme de refinancement monétaire finançait indirectement les déficits budgétaires des Etats. Les banques

[24]Selon la définition de l'UEMOA, la notion d'arriérés de paiements représente les engagements du Trésor non acquittés plus de 90 jours après la date échue.

commerciales se refinançaient au taux de 2,5% auprès de la BCEAO et souscrivaient aux titres publics de la zone, afin de dégager un taux de facilité de dépôt synthétique de 2,5%. Maintenant que ce mécanisme de soutien aux Etats a atteint ses limites, le secteur privé notamment les PME/PMI de l'Union vont prendre le relai pour des crédits quasi budgétaires qui pourraient s'avérer non performants et pris en charge par l'état lui-même. Les lettres de confort de l'état qui représentent des dérapages budgétaires de l'exercice en cours peuvent même à travers les PMEs être classifiées de crédits à l'économie qui en réalité sont tous sous l'impulsion de l'état. La remobilisation des institutions financières de l'état en perspective de la Phase II du PSE sera également un moyen pour l'état d'intervenir dans l'économie hors budget sans résultats pour répéter l'histoire et dans le contexte d'un régime de change fixe.

Marché monétaire de l'UMOA

La BCEAO a eu ces deux dernières années une politique de reconstitution de ses réserves de change après avoir réduit son financement indirect des états, obligeant les deux locomotives de l'UMOA (Cote d'Ivoire et Sénégal) à couvrir leurs besoins de financement en eurobonds. Cette reconstitution est soutenue par un resserrement de la politique monétaire, notamment le volume de refinancement accordé aux banques.

En effet, la BCEAO a graduellement réduit le volume des injections de liquidités hebdomadaires. Elle est passée d'une moyenne de 3592 milliards de FCFA sur le second trimestre de 2017 à 3125 milliards sur le second trimestre de 2018. Les banques quant à elles ont baissé leur demande de liquidité qui restait supérieure par rapport à cette offre du fait des ressources dépensées par les états des produits des eurobonds du Sénégal et la Cote d'Ivoire. En effet, la liquidité bancaire s'est davantage consolidée en fin juin 2018 (Figure 34).

Du fait du resserrement de la politique monétaire, le taux moyen mensuel pondéré sur le guichet hebdomadaire de refinancement a augmenté par rapport au second trimestre de 2017. Il s'est établi à 4,44% soit une augmentation de 124 points de base en glissement annuel. La fluctuation du taux moyen pondéré des adjudications hebdomadaires dans le corridor de la BCEAO (2,5% et 4,5%) est au gré des banques et non de la BCEAO en fonction de son offre. Ceci veut dire que la politique monétaire est strictement quantitative et non basée sur une politique de taux d'intérêt (Figure 35) dans la mesure où les taux du marché libre sont au-dessus du corridor, et les fluctuations à l'intérieur du corridor imposée du fait des taux de soumissions (maximum et minimum) encadrés.

Figure 34 : Evolution du marché monétaire de l'UMOA (en milliards de FCFA

	2016	2017				2018	
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
		(En milliards de FCFA)					
Montant mis en adjudication	2104	2150	3592	3263	3125	3125	3125
Soumissions proposées	2789	3677	3606	3228	4033	4816	3424
Montant retenu	2099	2150	3564	3214	3125	3125	2996
		(Taux en %)					
Taux marginal	3,47	3,98	2,63	2,76	4,13	4,50	4,00
Taux minimum soumission	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Taux moyen pondéré	3,59	4,14	3,19	3,17	4,20	4,50	4,44
Taux interbancaire (toutes maturités)	4,76	5,15	4,94	4,58	5,15	5,65	5,23
Taux interbancaire à 1 semaine	4,49	5,07	4,86	4,39	5,13	5,69	5,13
Taux de guichet de prêt marginal	3,67	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
		(En milliards de FCFA)					
Volume interbancaire (ttes maturités)	211	274	254	238	414	312	199
Volume interbancaire à 1 semaine	96	173	167	172	314	230	114
Encours des prêts interbancaires	459	777	470	463	600	558	476
Encours du prêt marginal	885	1404	3	1	121	48	0

Source : BCEAO et calculs du CEFDEL

Figure 35 : Evolution du taux du marché monétaire de l'UMOA.

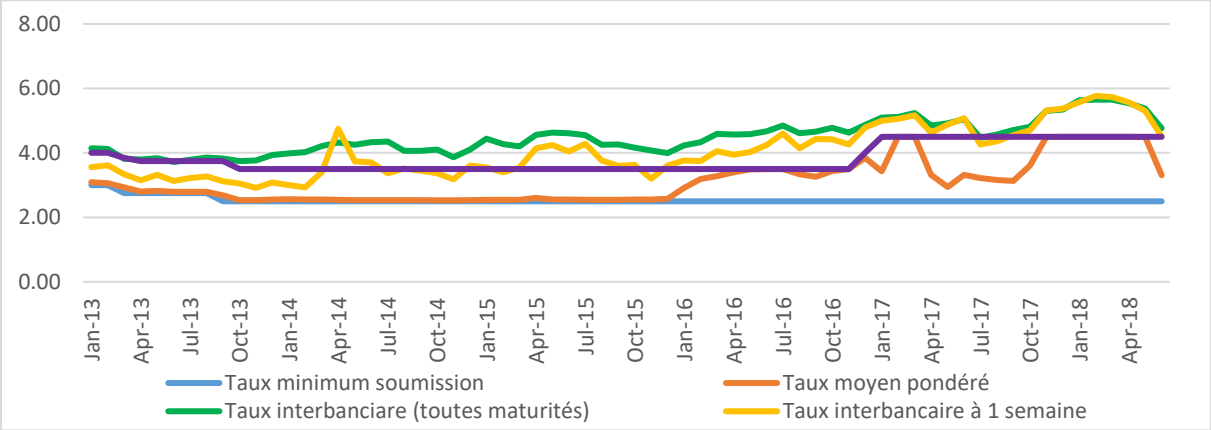

Source : BCEAO et calculs du CEFDEL

En ligne avec le durcissement de la politique monétaire, les taux d'intérêt sur les émissions de titres publics (bons du trésor et obligations du trésor) se sont également renchéris par rapport au second trimestre de 2017. Ceci est en ligne avec nos explications ci-dessus concernant les volumes. En effet, la forte tension sur le taux moyen des bons du trésor est apparue sur l'année 2017 après le relèvement du taux de prêt marginal de 3,5% à 4,5% et du plafonnement de l'accès au guichet permanent de la BCEAO et du rationnement de liquidité aux adjudications. A titre illustratif, le taux d'intérêt moyen pondéré a été de 6,07% au second trimestre de 2018 contre un taux moyen de 5,74% à la même période de 2017. L'endettement public deviendra donc de plus en plus cher si l'état ne libère pas l'espace.

Figure 26 : Taux moyen des bons du trésor

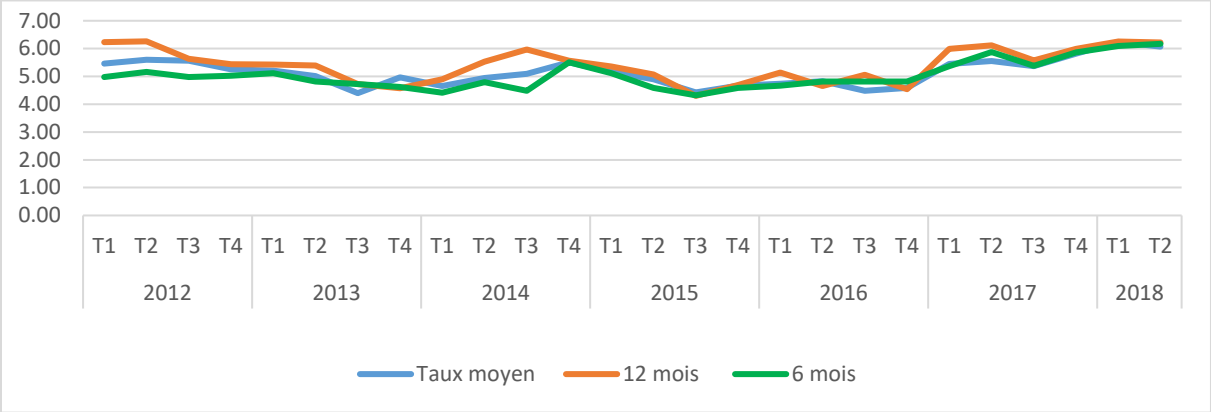

Source : BCEAO et calculs du CEFDEL

Liquidité bancaire dans la Zone UMOA.

Malgré le resserrement de la politique monétaire, la position de liquidité des banques (ou trésorerie propre) reste déficitaire (elles dépendent de la banque centrale pour le niveau de dépôts qu'elles détiennent à la BCEAO) mais en nette amélioration depuis décembre 2017 (Figure 35). De décembre 2017 à juin 2018, l'amélioration du déficit de la position de liquidité est expliquée par une réduction graduelle du refinancement monétaire et une baisse moins prononcée de la liquidité brute des banques. Cette augmentation est expliquée par l'incidence positive de la liquidité provenant des eurobonds émis qui a atténuée le recul de l'encours des refinancements accordés par la Banque Centrale. Les réserves constituées par les banques commerciales continuent d'excéder largement les réserves obligatoires bien qu'il s'agisse d'une liquidité empruntée. Cette situation, comme nous l'avons expliqué, traduit une facilité de dépôt synthétique dans la mesure où les banques avaient investi leurs excédents de liquidités non rémunérées dans des titres d'états refinancés par la BCEAO et donc désormais rémunérées en net.

Figure 26: Evolution de la liquidité bancaire dans la zone UMOA.

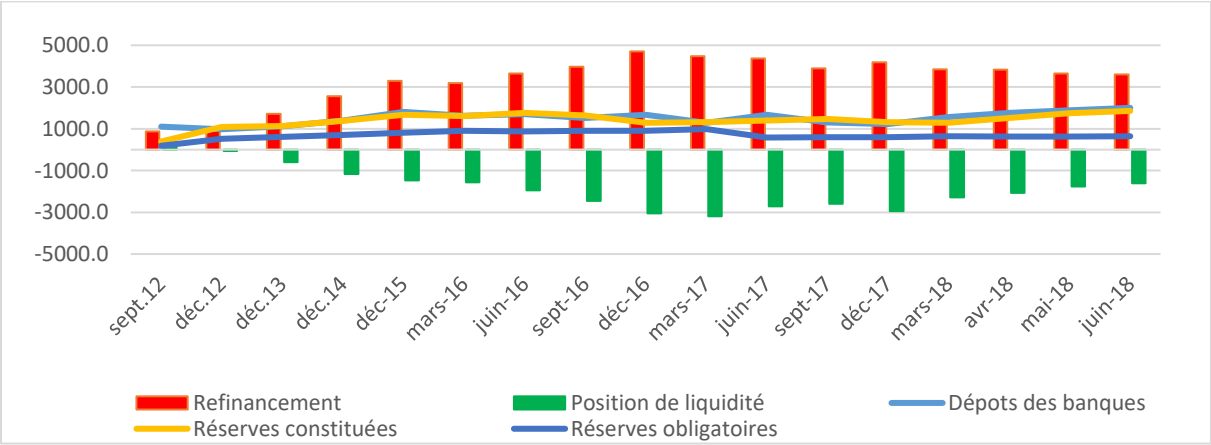

Source : BCEAO et calculs du CEFDEL.

Cette politique de refinancement de la BCEAO a en réalité été une politique de financement indirect de nos déficits budgétaires et keynésienne dans son esprit et socialiste dans sa finalité. Elle a produit une croissance insoutenable nous l'avons vu par l'endettement public, des pertes de réserves de change au niveau de la BCEAO au lieu d'une dépréciation du taux de change comme la théorie

économique l'aurait prévue, de même que des émissions d'eurobonds pour compenser. En effet, une demande plus forte en régime flexible aurait produit une dépréciation et peut être même des exportations. Les émissions d'eurobonds qui augmentent notre vulnérabilité extérieure sont devenues nécessaires pour reconstituer les réserves de change de la BCEAO et pour irriguer le marché en liquidité puisque la banque centrale a réduit son soutien pour ne pas alimenter la demande sur ses devises. Ceci veut dire que si nous voulons mener ce genre de politique keynésienne et socialiste quant-au fond, il nous faut un régime de change plus flexible pour ne pas répéter nos erreurs de 1960 à 2018. Par ailleurs, si la croissance qui va s'en suivre doit être celle que nous avons décrite au début de ce rapport au détriment du secteur privé alors ce n'est pas non plus la voie. Un régime de change plus flexible devrait être adopté pour une autre raison que celle-là. Nous en discutons dans la section qui suit.

VI. Régime de Change

Cette section a pour objectif de présenter les arguments en faveur d'un régime de change flexible pour le Sénégal qui pourrait contribuer à rendre l'économie plus libre et la gouvernance libérale pour la première fois de notre histoire. Elle est inspirée d'un travail similaire que Mr. Abdourahmane SARR, avec des collègues du FMI, avait produit pour le Maroc en 2005.[25] Dans la perspective d'une libéralisation de l'économie sénégalaise et pour l'intégrer davantage dans l'économie mondiale et attirer des capitaux étrangers en monnaie nationale, un régime de change plus flexible serait désirable. Une incertitude concernant la direction que l'économie va prendre du fait du leadership du secteur privé sans un plan de l'état milite également pour la flexibilité pour éviter que le taux de change ne soit pas à son équilibre.

Plusieurs considérations analytiques sont prises en compte lorsqu'on doit décider d'un régime de change relativement fixe ou flexible. Ces considérations sont généralement celles que nous avons listées dans l'encadré 3 ci-dessous.

[25] Abdourahmane Sarr et al (Morroco, IMF country report 05/419)

Encadré 3 : Considérations Analytiques sur le Choix d'Un Régime de Change

Le choix d'un régime de change dépend des objectifs économiques des autorités, des caractéristiques de l'économie, et des chocs auxquels elle est confrontée.[26] De plus, l'importance des différents facteurs varie dans le temps ce qui fait qu'un régime de change donné ne peut être approprié tout le temps. Les considérations suivantes sont en générale prises en compte dans la décision d'avoir un régime de change fixe ou flexible.

a. **Ouverture de l'économie au commerce mondial.** Plus une économie est ouverte au commerce international, plus un régime de change fixe peut être utile pour favoriser le commerce et les investissements entre le pays et ses partenaires commerciaux en réduisant les coûts de transaction. Il faut cependant noter qu'une volatilité du taux de change peut être gérée avec des instruments financiers appropriés et un régime de change flexible ne veut pas dire un taux de change volatile. Dans le cadre d'une stabilité des prix, de chocs aux termes de l'échange limités, de flux de capitaux stables, et de marchés financiers et de change profonds, le taux de change flexible peut être relativement stable. De ce fait, l'argument des coûts de transaction ne peut être utilisé seul sans prendre en compte d'autres facteurs. Le degré de volatilité du taux de change peut également être géré par l'autorité monétaire.

b. **Intégration financière**. Les avantages d'un régime de change fixe lorsque l'économie s'intègre aux flux financiers mondiaux sont réduits. C'est parce que les pays ayant des taux de change fixes et un compte de capital de la balance des paiements ouvert aux flux de capitaux étrangers, sont vulnérables aux crises. En théorie, une intégration financière n'est pas incompatible avec un régime de change fixe si le pays abandonne son indépendance financière, si son secteur financier est bien supervisé, et si les agents économiques sont dotés de bons outils de gestion de leurs risques. Le taux de change fixe peut cependant favoriser l'endettement en monnaie étrangère qui pourrait en cas d'ajustement de taux de change mener à des insolvabilités si les résidents, y compris le secteur public se sont endettés en devises vis-à-vis de l'étranger.

c. **Economie diversifiée.** Les pays dont la production et les exportations ne sont pas diversifiées peuvent être vulnérables aux chocs permanents qu'un taux de change flexible peut aider à absorber ou un taux de change fixe si les chocs sont temporaires. D'un autre côté, une économie diversifiée peut plus facilement flotter puisque la volatilité du taux de change pourrait être limitée.

d. **Chocs réels ou nominaux.** Dans les pays où les chocs monétaires sont plus importants que les chocs réels, un taux de change fixe permet une meilleure stabilisation de la production. Dans ces cas, une ouverture du compte capital qui permet des entrées sorties de capitaux permet de palier dans un sens ou un autre les chocs monétaires. Dans les pays où les chocs réels sont plus importants et la mobilité des flux de capitaux élevé, un régime de change flexible permet de mieux stabiliser la production.

e. **Crédibilité Monétaire**. Si la banque centrale a la crédibilité et l'indépendance nécessaire pour assurer la stabilité des prix, un régime de change flexible qui permet une autonomie de gestion monétaire peut être utile à des objectifs économiques autres que la stabilité des prix. Par contre, si les institutions (démocratiques et économiques) ne sont pas fortes pour assurer la stabilité des prix à cause d'une domination des pouvoirs politiques, et les marchés financiers peu développés, alors un régime de change fixe serait préférable pour assurer la stabilité des prix.

f. **Effets de Bilan**. Dans les pays fortement dollarisés, une volatilité du taux de change peut avoir des effets de bilan très importants dans le secteur bancaire, celui des entreprises, ainsi que dans le secteur public par le canal des actifs et passifs en monnaie nationale, et dollarisés. Dans ce contexte, un taux de change fixe lié à la peur de flotter milite souvent contre un taux de change flexible jusqu'à ce que l'économie soit moins dollarisée. Les prix étant souvent indexes au taux de change, les effets des variations du taux de change dans ces contextes militent pour un taux de change stable. La peur de flotter peut aussi être liée au péché originel d'endettement en devises du secteur public ou privé.

[26] Juhn and Mauro (2002); Rogoff et al.(2004).

Dans le cas du Sénégal, en ce qui concerne le facteur intégration commerciale, le pays a comme principal partenaire commercial l'Europe. De ce point de vue, ***un taux de change fixe,*** vis-à-vis de cette zone ne serait pas indésirable. D'un autre côté, toute l'économie sénégalaise ne fait pas face aux mêmes chocs que l'Europe. Le PIB non agricole est assez sensible à l'évolution du PIB de l'Europe, mais tel n'est pas le cas pour le PIB agricole, secteur dans lequel travaillent 50% de la population. Il n'y a également pas une libre mobilité des facteurs de production entre les deux zones pour saisir les opportunités. ***Un taux de change flexible*** vis-à-vis de cette zone permettrait d'avoir un taux de change qui refléterait davantage les fondamentaux du Sénégal et pourrait également contribuer à davantage diversifier nos partenaires. On peut tirer les mêmes conclusions pour l'UEMOA.

Le critère d'intégration financière quant à lui milite pour un taux fixe dans la mesure où le Sénégal est très peu intégré financièrement au monde. Le Sénégal n'est intégré financièrement qu'à travers les banques étrangères sur son sol principalement, qui dans une certaine mesure ont accès à des fonds étrangers. De ce point de vue, ***un taux de change fixe*** peut faciliter les transactions purement bancaires des mêmes groupes entre résidents et non-résidents pour des activités économiques qui par essence sont moins volatiles. C'est de ce point de vue et combiné au facteur intégration commerciale discuté ci-dessus que les militants anti-FCFA peuvent consider que le FCFA est une monnaie coloniale, toutes choses étant égales par ailleurs. L'analyse que nous venons de faire est également valable pour l'UEMOA.

Cependant, le critère de diversification militerait en faveur d'un régime de change flexible. L'économie sénégalaise n'est pas dépendante de quelques produits primaires comme certaines économies. De ce point de vue, le Sénégal est moins vulnérable aujourd'hui aux chocs de courte durée et temporaires des termes de l'échange qui pourraient militer pour un taux de change fixe. Les chocs qui affectent la volatilité du PIB proviennent essentiellement des revenus de l'agriculture. ***Une flexibilité du taux de change*** peut donc aider à stabiliser les revenus dans ce contexte. La même conclusion pourrait également être faite pour l'UEMOA puisque la Côte d'Ivoire a également une économie diversifiée bien qu'elle dépende de quelques produits d'exportations pour l'équilibre de sa balance des paiements. Un régime de change flexible permettrait de stabiliser les revenus locaux des exportations qui ont un impact important sur la demande pour les autres produits et services du PIB diversifié.

Pour ce qui est du critère de crédibilité à pouvoir maintenir une stabilité des prix, nous pourrions également militer en faveur d'un régime de change flexible si nous étions seuls. L'argument serait que les populations sont habituées à une stabilité des prix grâce au régime de change fixe et un régime flexible devra maintenir cette habitude. L'argument est le contraire dans les pays dollarisés qui ont été habitués à l'instabilité des prix que seul un régime de change fixe peut aider à changer. De ce fait, en ayant ***un régime de change flexible*** qui permettrait une politique monétaire flexible, les autorités politiques dans une démocratie paieraient cher d'utiliser la planche à billet pour instaurer une inflation à laquelle les populations ne sont pas habituées. Par ailleurs, dans la mesure où le taux de change a été très stable pendant des années, les résidents (excepté l'état socialiste) ont pris l'habitude de s'endetter en monnaie locale y compris les banques étrangères vis-à-vis de leurs correspondants étrangers. De ce point de vue, il ne devrait pas y avoir une peur de flotter qui par une volatilité du taux de change rendrait des dettes privées actuelles en devises difficiles à gérer. Il faut cependant noter que l'instabilité politique qu'il y a eu dans les autres pays de l'UEMOA aurait créé une grande instabilité monétaire si ces pays étaient seuls. La monnaie commune à donc pu modérer l'impact des instabilités politiques sur l'environnement financier moyen. D'un autre côté, on peut défendre que c'est la rigidité du taux de change qui a favorisé la pauvreté et donc les bases d'une

instabilité politique. Le Sénégal, de ce point de vue, peut remercier sa classe politique, ses régulateurs sociaux, et ses dirigeants depuis les indépendances qui ont su asseoir une démocratie solide et une paix sociale malgré la pauvreté persistante.

Au vu de ces considérations, il est difficile d'être catégorique sur le régime de change fixe ou flexible qui servirait le mieux les intérêts de l'économie sénégalaise. L'un ou l'autre des régimes pouvant être approprié en fonction des objectifs des autorités (solidarité régionale ou priorité nationale) et la trajectoire de l'économie sénégalaise et de l'union à moyen et long terme.

Quel Régime de Change pour le futur ?

Ceci étant, comme nous l'avons argumenté dans l'introduction, nous militons en faveur d'un régime de change flexible sur la base de politiques qui seraient désirables pour le Sénégal à moyen terme dans l'union si possible, sinon seul si nécessaire (SENEXIT). Les raisons sont les suivantes : **(i)** S'ouvrir davantage au commerce international avec une incertitude sur le taux de change d'équilibre **(ii)** Une réforme fiscale et une libéralisation de l'économie sous le leadership des investisseurs privés et des consommateurs devraient être accompagnées par un taux de change qui absorbe les chocs réels internes et externes **(iii)** La libéralisation graduelle du compte capital de la balance des paiements devrait être accompagnée par un taux de change flexible pour éviter des garanties de taux de change aux investisseurs résidents et non-résidents. En effet, L'ouverture au commerce va diversifier les partenaires et exposer les entreprises nationales à la concurrence étrangère et une flexibilité aidera à préserver la compétitivité nationale. L'amélioration du climat des affaires pour libéraliser différents secteurs de l'économie rendra aussi volatile le taux de change d'équilibre. La flexibilité du taux de change permettra aux autorités de ne pas se tromper sur le bon taux de change pour accompagner le processus de transformation structurelle et endogène de l'économie. La transition d'un taux fixe à un taux flexible pourra se faire graduellement par un encadrement des variations du taux de change dans une fourchette. Cette fourchette pourrait s'élargir au fur et à mesure que les marchés financiers et de change s'approfondiront et que l'état réduira la vulnérabilité extérieure qu'elle a bâtie dans son portefeuille d'endettement.

Pour ces mêmes raisons, nous souhaiterions donner une autonomie d'objectif sur le taux de change à la BCEAO dans le cadre d'une réforme du FCFA et du maintien d'une monnaie commune sans la garantie politique ou de change de la France. La BCEAO serait gérée par un collège de gouverneurs nationaux responsabilisés et déciderait du taux de change qui sera graduellement flexibilisé tout en garantissant la stabilité des prix. Il relèvera également de la BCEAO de faire en sorte que les pays qui ne respecteraient pas certains critères de bonne gestion macroéconomique aient un accès plafonné au refinancement de leurs titres publics. Dans ce cadre, il serait également adopté une stratégie consensuelle régionale d'endettement avec des stratégies nationales mises en œuvre par chaque état sous la supervision de la BCEAO et de la Commission de L'UEMOA. Cette stratégie régionale d'endettement aura comme objectifs de gérer la vulnérabilité extérieure et en devises de l'union, de même que de déterminer le volume de financement en monnaie régionale des états.

Pour ce qui est de la monnaie CEDEAO, nous avons plus tôt dans le rapport expliqué qu'elle pourrait se justifier à court terme par la nécessité de devoir adopter un taux de change fixe et dévalué pour accommoder les Accords de Partenariat Economique avec l'union européenne (APE). Une monnaie dévaluée permet de réduire les tarifs douaniers sans grande incidence budgétaire nominale. Les activistes anti Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'union européenne et à la libéralisation du commerce y verront une neutralité budgétaire et une protection à défaut de tarifs. Un taux de change flexible d'une monnaie CEDEAO n'est aussi pas envisageable du fait du manque de convergence macroéconomique et des différences structurelles des économies des pays membres. Dans un tel ensemble, il serait difficile au Sénégal d'avoir son taux de change flexible pour accompagner son industrialisation. Le taux de change d'une monnaie de la CEDEAO refléteraient davantage les économies du Nigéria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

VII. Pétrole et Gaz

Le Sénégal va bientôt devenir un pays pétrolier et il est essentiel dans ce contexte qu'il ne devienne pas un pays rentier. Pour éviter de devenir un pays rentier où la manne pétrolière détruirait les autres secteurs de l'économie, il faudra s'assurer de sa bonne gestion macroéconomique. Les autorités semblent avoir compris cet impératif et ont annoncé que 1/3 des ressources à venir iraient au budget, 1/3 dans un fonds de stabilisation, et 1/3 dans un fonds pour les générations futures. Bien que cette répartition soit arbitraire, elle va néanmoins dans le bon sens. Bien entendu, un fonds de stabilisation a pour objectif de stabiliser. Il ne doit donc pas être une source d'accumulation au-delà de la nécessité de stabiliser le budget sur une période à déterminer pour que les hypothèses sur le prix des hydrocarbures sur la base desquelles les budgets sont élaborés puissent être modifiées. En effet, tout surplus de fonds de stabilisation devrait aller dans un fonds d'investissement à long terme, et les baisses en dessous d'un certain seuil devraient donner lieu à un ajustement du prix retenu pour élaborer le budget et reconstituer le fonds.

Il sera important aussi que nos actifs en devises qui sont des actifs de fonds de stabilisation ou d'investissement ne fassent pas partie des réserves de change de la BCEAO, c'est-à-dire d'un pool commun. Ces ressources pourront être gérée par délégation par la BCEAO mais devront clairement être des ressources du Sénégal et non des réserves de change. La contrepartie des actifs en devises du fonds de stabilisation sera intégrée dans les réserves de change lorsque la contrepartie en monnaie nationale sera elle-même intégrée au budget à des fins de stabilisation. Il serait important que le Sénégal établisse ces mécanismes dès à présent en s'inspirant de l'expérience internationale en la matière.

VIII. Patriotisme Economique

Nous avons défendu dans la section III de ce document que sans l'inclusion financière des populations, il ne leur sera pas possible de financer leurs propres plans pour saisir leurs opportunités économiques dans le contexte d'une gestion libérale. Si les populations ne peuvent pas saisir les opportunités car manquant de capital financier, alors le libéralisme internationalisé risque de favoriser leur exclusion économique et financière dans leur propre pays et les confiner au salariat et à la dépendance au budget de l'état par les taxes sur les sociétés étrangères. A défaut de ce libéralisme internationalisé, les citoyens devront compter sur un état leader et donc socialisant dans son approche du développement. ***L'état central*** du Sénégal a démontré dans son contexte socio-politique qu'il n'en avait pas ou en tout cas pas encore les capacités. Toute approche socialisante du développement devrait donc être mise en œuvre dans le cadre d'une ***décentralisation responsabilisante et autonomisante***. Les

communautés locales organisées en pôles économiques régionaux en partenariat avec le secteur privé national et international pourraient se saisir des opportunités économiques aidées financièrement en cela par l'état central par des transferts financiers. Cependant, cette approche socialisante locale risque également de se heurter aux mêmes échecs qu'au niveau central si l'état va au-delà de sa vocation de fourniture de biens et services publics de qualité et en soutien aux initiatives privées. Il risque d'alimenter le clientélisme, la corruption, les inégalités et injustices sociales inerrantes à la méthode d'allocation des ressources par le secteur public. Que faire alors si on veut éviter l'accaparement du capital par les étrangers à court terme et nous assurer de l'inclusion financière des nationaux ?

Le salariat dans des marchés du travail et des biens et services libres et compétitifs peut faire en sorte que les nationaux gagnent la valeur ajoutée de la production qui leur revient et que le capital ne soit que compétitivement rémunéré. Dans ce contexte, toutes choses étant égales par ailleurs, une flexibilité du taux de change qui ferait en sorte que la monnaie se déprécierait si le niveau de rendement du capital rapatrié est trop élevé s'assurera que le salariat ne sera pas perdant. En effet, dans le contexte d'une stabilité des prix assurée par la banque centrale, la compétitivité du marché du travail et des biens et services, et de l'investissement pour les nationaux comme pour les étrangers, exerceraient des pressions à la hausse sur les salaires et à la baisse sur les prix si le rendement du capital est anormalement élevé. Le développement du marché financier local qui permettra également une épargne nationale institutionnalisée facilitera à terme au capital national agrégé d'acheter le capital étranger qui sera volontairement cédé à sa valeur marchande du moment. Les conséquences indésirables à court terme du libéralisme internationalisé ne peuvent donc être que temporaires si les mesures complémentaires décrites dans la section II de ce rapport, de libéralisation de l'économie, sont mises en place.

A défaut, le CEFDEL a démontré qu'il était possible de réaliser l'inclusion financière des populations par l'introduction d'une monnaie nationale complémentaire a la monnaie souveraine qui sera retenue (monnaie nationale ou UEMOA ayant cours légal et libératoire). Nous avons expliqué dans notre rapport 2016 que la contrepartie de la monnaie en circulation sous forme papier des populations non bancarisées ainsi que la monnaie électronique en excédents de liquidité dans les banques de populations bancarisées mais toujours sans accès au financement, est actuellement en bonne partie dans les réserves de change de notre banque centrale. Ces réserves de change sont une épargne qui n'est pas accessible aux populations car elles sont des réserves de change dont la vocation est de garantir leurs paiements extérieurs et éventuellement une parité de change que leurs autorités ont choisie. Cependant, de la même manière que les états peuvent émettre des titres que les banques peuvent acheter donnant ainsi aux états une option sur les réserves de change par leurs investissements, de la même manière les populations pourraient par l'innovation avoir cette option (voir ci-dessous) et participer de façon responsable au financement de leurs opportunités d'investissement.

En effet, si les populations de pôles économiques régionaux créent une institution fiduciaire (c'est-à-dire qui agit en leur nom) qui va leur émettre un moyen d'échange (électronique ou papier sécurisé) contre la monnaie souveraine qu'elles détiennent, cette institution détiendrait comme les états une option sur les réserves de change qui sont leur épargne sans y toucher directement. Cette société fiduciaire n'étant pas une banque, elle pourra investir pour le compte des populations, ce qu'une banque commerciale ne peut pas faire. Une banque ne peut investir que pour son propre compte par l'accès au crédit de populations qui doivent justifier leur capacité de remboursement. C'est aussi la raison pour laquelle une oligopolisation du secteur bancaire par des banques étrangères spécialisées dans le crédit à leurs entreprises qui ont investi dans le pays augmente l'exclusion financière des nationaux. De ce fait, dans la mesure où les actifs dans lesquels cette l'épargne constituée par la société fiduciaire proposée sont investis seront la garantie totale ou partielle des moyens d'échanges achetés par les populations, ces populations seront responsabilisées dans leurs choix d'investissements en partenariat avec les banques et seront de ce fait incluses. Dans le cadre d'un taux de change flexible géré par une

banque centrale ayant une autonomie d'objectif sur le taux de change et sur le niveau de réserves, l'option qu'auront les populations sur les réserves de change ne se traduira pas nécessairement en des pertes nettes de réserves de change. La cible de réserves de change de la banque centrale relèvera totalement de cette dernière et en toute autonomie.

A défaut du mécanisme ci-dessus décrit, les populations non incluses financièrement ne pourront accéder à la liquidité bancaire qu'à travers leur état ou les investisseurs, institutions, et états étrangers comme c'est le cas depuis 1960.[27] Ces derniers peuvent avoir accès aux réserves de change déjà déposées à l'étranger où ils ont accès au crédit bancaire ou au secteur financier, empruntant ainsi indirectement l'épargne des populations pour lesquelles la banque centrale maintient des réserves pour assurer une parité. Le patriotisme économique dans ce cas ne pourra se réaliser que par un socialisme décentralisé dont l'échec sera très probable sans une libéralisation de l'économie de façon générale. Nous voyons ici ce que le socialisme des temps moderne peut être. Il s'agit d'un socio-libéralisme ou d'un libéralisme social au niveau local que les socialistes du Sénégal gagneraient à méditer pour avoir une offre politique cohérente et compréhensible qui n'est pas celle du régime actuel. L'offre du régime actuel est un libéralisme internationalisé aux retombées socialement partageables par une déconcentration de l'état et ses projets nationaux (PUDC, PUMA, PROMOVILLES). En ce qui nous concerne, nous faisons l'option d'un libéralisme patriotique. Ce libéralisme pourra, soit par l'innovation décrite ci-dessus qui garantirait l'inclusion financière des populations, soit par l'accompagnement de l'état d'options économiques de collectivités locales autonomisées et responsabilisées sous le leadership de leur secteur privé local et communautaire, s'assurer que les nationaux détiennent le capital.

IX. Projections

Nous avons procédé aux projections de l'économie sénégalaise dans le moyen terme jusqu'en 2021 puisqu'au-delà de cette date il est prévu que le cadre macroéconomique reçoive des ressources pétrolières et gazières. Nous projetons que la croissance à moyen terme sera autour de 6 pour cent et que l'inflation va demeurer stable autour de 2 pour cent. Cette croissance ne permettra pas au Sénégal de réaliser son émergence et ne sera pas source de développement véritable car basée sur un libéralisme internationalisé mise en œuvre dans des zones économiques spéciales pour les firmes étrangères principalement. Ce serait également dans le contexte du régime de change actuel qui assurera de ressources par les importations, les transferts des sénégalais de l'extérieur qui financent les importations en sont la preuve avant l'heure. La contribution du secteur agricole à la croissance économique continuera d'être faible et dépendra essentiellement des conditions climatiques et des politiques de redistribution de l'Etat en faveur du monde rural. Aussi, nous nous attendons à ce que la croissance du secteur secondaire soit faible du fait de la persistance des problèmes de compétitivité prix et hors prix qui seront une contrainte pour la demande de produits locaux et par des entreprises nationales. Dans ce contexte, la croissance viendra essentiellement du tertiaire (notamment le commerce) et des travaux publics financés par les ressources en perspective par l'emprunt extérieur. Nous projetons que la croissance du secteur non agricole soit autour de 6% et dépende essentiellement des conditions affectant la consommation privée comme en 2012-2017. Cette croissance sera source d'inégalités croissantes.

En effet, nous projetons une contribution faible à la croissance venant de l'investissement et du travail dans un contexte où il est probable qu'il existe des capacités sous-utilisées et un sous-

[27] Un capitalisme d'état (avec des institutions financières d'état) ne peut être que sélectif dans ses choix et sujet aux influences de lobbies qui peuvent accentuer les inégalités et les injustices sociales.

emploi, particulièrement dans le secteur secondaire comme en 2012-2017. L'investissement public aidera mais ce sont les efforts de réformes structurelles de l'Etat (y compris dans le secteur de l'électricité) qui pourraient contribuer à la croissance de la productivité totale des facteurs. Ceci étant, nous nous attendons à ce que les facteurs qui influencent la consommation privée localement orientée soient plus déterminants pour augmenter la productivité à partir des capacités existantes. Un régime de change flexible comme expliquée dans le texte pourrait booster cette source de croissance.

Le déficit budgétaire devrait se stabiliser autour de 3 pour cent du PIB à moyen terme grâce à la révision à la hausse du PIB sur base 2014. Les recettes et les dépenses seront plus ou moins stables en pourcentage du PIB et l'investissement public va devoir baisser en pourcentage du PIB pour accommoder les subventions de l'état notamment le secteur de l'énergie, gaspillant ainsi l'utilisation sociale des retombées de son libéralisme internationalisé. Le ratio d'endettement devrait se stabiliser autour de 50% du PIB tandis que sa composition reflétera la dépendance continue du Sénégal vis-à-vis de l'extérieur avec une vulnérabilité extérieure inchangée.

Le déficit du compte courant de la balance des paiements continuera de dépendre de la conjoncture internationale notamment sur les produits pétroliers mais se stabilisera avec la stabilisation du gap épargne-investissement de l'Etat. De ce fait, la contribution du Sénégal aux réserves de change de la BCEAO serait maintenue autour des niveaux actuels de couverture en mois d'importations de biens et services et de la monnaie au sens large du Sénégal.

Il y a principalement deux risques sur ce scenario macroéconomique qui somme toute est déjà de croissance relativement faible et de moindre qualité par rapport aux ambitions du Sénégal. Le premier est qu'il suppose que le taux de change effectif réel demeure à ses niveaux actuels et en particulier que l'euro ne s'apprécie pas davantage par rapport au dollar comparé à son niveau de 2015 et que l'environnement international ne se détériore pas notamment les prix des matières premières. Le second est que les autorités anticipent sur les ressources pétrolières et gazières pour renforcer le rôle de l'état dans l'économie et s'endetter davantage pour un déficit plus important et une croissance plus forte de cette source. L'économie se tertiairiserait alors davantage avant et pendant l'exploitation de la rente pétrolière pour devenir moins diversifiée et plus dépendante des chocs extérieurs dans son régime de change actuel. Le Sénégal ne différera pas ainsi des autres pays africains qui n'ont pas ou pas encore bénéficié de leur pétrole (Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Gabon, etc…).

Par contre, si le Sénégal prenait son destin en main (SENEXIT), il pourrait utiliser la politique budgétaire et monétaire pour libéraliser son économie et soutenir ses ambitions de croissance par l'industrialisation et une gestion rationnelle des ressources pétrolières et gazières. De ce point de vue, comme nous l'avons défendu, un régime de change plus flexible pourrait absorber les chocs extérieurs ainsi que les erreurs de politique intérieure à la place des réserves de change, des crédits non performants des banques, des importations en pourcentage du PIB, et des pertes de croissance. Dans ces conditions, l'utilisation par l'Etat de ses marges budgétaires et d'endettement pour soutenir des secteurs spécifiques auraient plus de chance de réussir dans le cadre de plans multiples et locaux d'émergence sous le leadership du secteur privé des pôles régionaux.

A défaut, il nous faudra adopter une libéralisation internationalisée de l'économie, dans tous les domaines complémentaires qui concourent à la liberté économique avec un régime de change flexible au niveau de l'UEMOA. Cela va permettre de sauvegarder à terme les intérêts des nationaux (par l'épargne et le secteur financier national), et tourner le dos au socialisme et aux approches socialisantes qui nous empêchent de réaliser notre développement à la hauteur de nos progrès démocratiques.

De ce dernier point de vue, le peuple Sénégalais doit des remerciements aux Présidents Senghor, Diouf, et Wade d'avoir définitivement ancré la démocratie dans notre pays et dans la paix. Ils nous ont permis en 60 ans d'expérimenter toutes les voies alternatives du socialisme sans succès et d'avoir corrigé leurs erreurs toujours dans la paix, la concorde nationale, et la tolérance. Le Président Macky Sall est à la croisée des chemins n'ayant fait que poursuivre l'œuvre de Wade durant son premier mandat tout en améliorant la gouvernance que l'indice d'intégrité gouvernementale de la liberté économique a confirmé. La révision du PIB de 30% à mettre à leur actif à tous les deux, combiné au maintien du déficit budgétaire dans des proportions raisonnables, nous permet de mettre les compteurs à zéro.

Le Président Macky Sall a donc le choix de proposer au sénégalais un libéralisme internationalisé, un libéralisme patriotique, ou continuer le socio-libéralisme de son premier mandat sans résultats durables. Son opposition devrait aussi compétir avec lui sur la base de ces trois options. Le parti socialiste a raison de défendre le bilan socialiste du septennat écoulé sans un candidat de ses rangs et d'essayer de faire triompher sa coalition dès le premier tour. Les autres doivent se déterminer et si le socialisme congénital sénégalais doit être alterné, alors ils devront amener le Président Macky Sall au deuxième tour pour atteindre cet objectif. De ce point de vue, tous les candidats pouvant capter l'attention des sénégalais doivent participer à l'élection présidentielle de 2019. Cette élection ne doit pas se jouer à la politique politicienne mais à la confrontation de visions alternatives à expliquer aux populations. Le Sénégal a gagné la bataille de l'indépendance uni **(Moom Sougnou Bopp).** Il nous faut gagner la bataille de la liberté économique **(Mënël Sougnou Bopp)** unis dans la démocratie et la tolérance et assumer notre leadership en Afrique.

Nous concluons ce rapport en citant Mr. Alexander K. Cairncross[28] ancien directeur de l'Institut de Développement de la Banque Mondiale qui disait en 1966 disait ceci :

«Les plans de développement à long terme préparés par les gouvernements avec comme objectif d'apporter une transformation systémique d'une économie en changeant sa structure, et avec comme vue d'accélérer le taux de croissance de la production, est un phénomène d'après-guerre…La préparation de plans de développement était acceptée comme naturel dans les pays s'endettant à l'extérieur ou recevant de l'aide extérieure, mais n'était pas justifiée en termes d'accélération de la croissance….Ceci en soi veut dire que les plans sont tombés en désuétude dans les pays industrialisés quand le plan Marshall a pris fin mais a continué dans les pays à faibles revenus dans lesquels l'aide continuait à venir à des niveaux de plus en plus élevés…Les dépenses publiques doivent se planifier sur plusieurs années de sorte à avoir une « bonne » composition par rapport aux priorités sociales et pour avoir leur poids au «bon niveau » par rapport à la croissance du PIB en cours en parallèle…De la même façon, il est difficile pour le gouvernement d'éviter de faire des projections de long terme sur la manière dont le secteur privé va croitre et c'est naturel d'élaborer les politiques publiques pour l'économie dans son ensemble sur la base de cet évaluation à long terme…Plus l'influence de l'état central est grand, plus il ressent le besoin de donner cohérence à son influence par le biais d'une forme de planification ».

Pour le CEFDEL, il est temps que nous réduisions le champ d'action directe de l'Etat central pour responsabiliser les populations dans leur propre développement aux niveaux de leurs communautés. Pour ce faire, nous devons sortir du paradigme de plans de développement et entrer dans le paradigme de planification de dépenses publiques au service de dynamiques de développement déjà en cours dans le secteur privé (voir en annexe la discussion sur notre proposition de découpage du

[28] http://documents.worldbank.org/curated/en/661501468313738471/pdf/38347ocr.pdf

pays en pôles économiques intégrés sur cette base). Il s'agit de fournir des biens et services publics de qualité, d'édicter des lois et règlement qui facilitent la liberté économique des citoyens, et de réorganiser le pays selon cette doctrine. Cela ne veut pas dire que l'état ne pourra pas intervenir pour corriger les défaillances du marché ou pour promouvoir un secteur à potentiel avérés et objet d'un consensus national. Mais ce serait l'exception plutôt que la règle. Comme disait Joseph, T. POUEMI dans son livre « Monnaie, Servitude et liberté, p.89 »: *«Ce qui est vrai, et c'est l'essentiel c'est qu'il y a des économies dont le principe est le marché, l'intervention de l'état étant l'exception, et qu'inversement il y a des économies à base de plans, mais où le marché intervient. Les choix idéologiques de part et d'autre sont tempérées par les exceptions nécessaires…La gestion planifiée est infiniment plus compliquée, tant qu'il s'agit de favoriser les déplacements en direction de la limite des possibilités [de production], car détecter les besoins à tout moment et orienter, à l'aide du plan, la production pour les satisfaire est bien moins facile que les laisser se révéler à travers les prix, pour y répondre ensuite par une politique économique appropriée ».*

ANNEXE I : TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 1: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013-2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p	2021p
	(Variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	3,5	4,3	6,4	6,2	6,7	6,0	6,4	6,4	6,6
PIB hors agriculture	3,8	4,5	5,5	6,4	6,0	5,9	6,0	6,3	6,1
Déflateur du PIB	-2,5	-0,9	1,1	0,8	2,4	1,4	1,1	1,7	1,8
Prix à la consommation									
Moyenne annuelle	0,7	-1,1	0,1	0,8	1,3	0,7	1,2	1,2	1,0
Fin de période	-0,1	-0,8	0,4	2,1	-0,7	…	…	…	…
Secteur extérieur									
Exportations, fab (francs CFA)	1,5	3,5	13,3	2,0	8,3	2,5	8,6	8,0	8,7
Importations, fab (francs CFA)	0,8	-1,3	3,1	-2,6	12,3	10,9	6,1	6,6	7,4
	(Variation en pourcentage de la monnaie de début de période)								
Monnaie au sens large	7,9	11,4	13,5	14,8	9,2	12,5	13,4	11,9	12,8
Avoirs extérieurs nets	-0,7	7,0	4,5	1,4	3,0	4,8	1,7	1,6	1,0
Crédit intérieur	11,2	2,3	8,5	14,9	11,9	6,5	14,0	11,4	12,3
Crédit à l'Etat (net)	1,7	-2,6	3,7	7,7	-0,8	-4,8	2,8	1,2	2,4
Crédit à l'économie (croissance en %)	12,8	6,4	6,5	8,9	16,5	13,8	13,5	12,3	11,9
	(en pourcentage du PIB)								
Opérations financières de l'Etat									
Recettes	15,6	17,1	17,1	18,6	17,2	16,9	16,8	17,0	17,0
Dons	2,0	2,6	2,2	2,2	2,2	2,1	2,2	2,0	2,0
Dépenses totales et prêts nets	21,8	23,7	22,9	24,0	22,3	22,6	22,0	22,0	22,0
Solde budgétaire global									
Base ordre de paiements, dons exclus	-6,2	-6,6	-5,9	-5,5	-5,1	-5,7	-5,2	-5,0	-5,0
Base ordre de paiements, dons inclus	-4,2	-3,9	-3,7	-3,3	-3,0	-3,6	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire primaire	-3,0	-2,6	-2,2	-1,6	-1,1	-1,6	-1,0	-1,0	-1,1
Epargne et investissement									
Solde courant (transferts officiels inclus)	-8,1	-6,8	-5,3	-4,2	-5,2	-6,3	-5,3	-5,0	-4,9
Solde courant (transferts officiels exclus)	-8,6	-7,7	-5,9	-4,6	-5,7	-6,7	-5,9	-5,5	-5,3
Investissement intérieur brut	28,1	25,9	25,8	25,2	25,9	25,1	25,0	24,8	24,4
Public	8,5	9,2	8,6	9,7	8,8	8,6	8,5	8,5	8,5
Privé	19,6	16,7	17,2	15,5	17,1	16,5	16,6	16,3	15,9
Epargne nationale brute	20,0	19,1	20,5	21,0	20,7	18,8	19,7	19,7	19,6
Publique	4,2	5,2	5,0	6,4	5,8	5,0	5,5	5,5	5,5
Privée	15,8	13,8	15,5	14,6	14,8	13,8	14,2	14,3	14,1
Dette publique totale	35,3	42,1	43,8	47,2	47,6	47,9	47,5	46,9	46,2
Dette publique intérieure	10,3	10,9	12,2	13,2	11,1	11,2	11,1	10,9	10,8
Dette publique extérieure (en devises)	25,0	31,2	31,6	34,0	36,5	36,7	36,4	35,9	35,4
Service de la dette publique extérieure									
Pourcentage (exportations + transferts privés)	4,6	4,2	5,6	6,0	7,3	8,6	8,6	8,6	8,5
Pourcentage des recettes publiques	9,4	7,9	10,8	10,0	13,0	15,2	15,3	15,0	14,7
PIB nominal (en milliards de FCFA)	9460	9775	10509	11252	12297	13213	14215	15380	16683

Sources: ANSD, DPEE, BCEAO et estimations et projections du CEFDEL

Tableau 2 : Balance des paiements 2013-2021

	2013	2014	2015	2016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)								
Compte Courant	**-766**	**-666**	**-559**	**-468**	**-642**	**-834**	**-757**	**-776**	**-810**
Balance des Biens	-1471	-1384	-1276	-1166	-1377	-1680	-1733	-1819	-1926
Exportations, f.o.b	1422	1472	1668	1702	1843	1889	2052	2217	2409
Importations, f.o.b	-2894	-2856	-2944	-2868	-3220	-3569	-3785	-4036	-4335
Produits Pétroliers	-959	-940	-779	-637	-762	-926	-951	-1007	-1073
Balance des Revenus et Services	-215	-252	-300	-368	-425	-399	-381	-398	-418
Transferts sans contrepartie (net)	921	970	1017	1066	1160	1244	1358	1442	1534
Privés (net)	878	886	964	1029	1112	1198	1292	1382	1469
Public (net)	43	84	53	36	47	46	66	59	65
dons budgétaires	20	41	33	38	49	47	67	61	67
Compte Capital et Financier	**733**	**880**	**709**	**515**	**768**	**1057**	**844**	**871**	**878**
Compte Capital	182	216	203	215	228	239	252	264	275
Transferts privés	7	8	8	9	11	10	10	9	9
Dons projets	174	213	196	208	215	227	240	252	264
Annulation de dette	2	0	0	0	2	2	2	2	2
Acquisition nette d'actifs	-1	-5	-2	-3	0	0	0	0	0
Compte Financier	552	664	507	300	540	818	592	608	603
Investissements Directs	137	185	223	147	295	436	426	415	434
Investissements de Portefeuille	-5	257	188	-77	64	267	45	52	32
Public (net)	-6	229	183	28	502	516	107	190	143
Privé (net)	1	28	5	-104	-438	-248	-62	-137	-111
Autres Investissements	425	226	100	233	181	115	120	140	137
Secteur public (net)	140	140	172	192	229	167	176	201	202
décaissements	220	205	234	259	321	291	311	344	356
prêts programme	53	20	30	29	80	86	92	100	108
prêts projets	167	185	204	230	242	205	218	244	247
Autres (dont assistance PPTE)	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	-80	-65	-62	-68	-92	-124	-134	-143	-153
Secteur Privé dont (erreurs et omissions)	286	86	-72	41	-48	-52	-56	-60	-65
erreurs et omissions	71	239	-19	60	0	0	0	0	0
Equilibre global	-27	219	155	50	125	223	87	95	68
Financement	27	-219	-155	-50	-126	-223	-87	-96	-68
Avoirs Extérieurs Nets (Sénégal)	-32	-100	-99	211	-51	-223	-87	-96	-68
Banque de dépôts	59	-119	-56	-261	-75	0	0	0	0
Retards de paiement (réduction -)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire:									
Solde du compte courant									
En pourcentage du PIB (incl. les transferts officiels courants)	-8,1	-6,8	-5,3	-4,2	-5,2	-6,3	-5,3	-5,0	-4,9
En pourcentage du PIB (excl. transferts officiels courants)	-8,6	-7,7	-5,9	-4,6	-5,7	-6,7	-5,9	-5,5	-5,3
Importations de Biens et services	3606	3573	3718	3662	4065	4461	4715	5042	5401
Réserves officielles brutes Sénégal (en milliards de FCFA)	1534	1729	2018	2187	2275	2279	2479	2655	2781
Réserves officielles brutes Sénégal (en milliard de dollars)	2,2	2,2	2,1	1,6	1,8	2,3	2,6	2,8	2,9
(en % monnaie au sens large)	34,1	31,8	38,8	26,5	24,7	23,0	22,0	21,2	19,9
(en mois d'importations-BCEAO)	3,6	3,6	4,0	2,9	2,8	3,2	3,2	3,2	3,2
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	9460	9775	10509	11252	12297	13213	14215	15380	16683

Sources: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et projections du CEFDEL

Tableau 3 : Balance des paiements 2013-2021

	2 013	2 014	2 015	2 016	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
				(En pourcentage du PIB)					
Compte Courant	-8,1	-6,8	-5,3	-4,2	-5,2	-6,3	-5,3	-5,0	-4,9
Balance des Biens	-15,6	-14,2	-12,1	-10,4	-11,2	-12,7	-12,2	-11,8	-11,5
Exportations, f.o.b	15,0	15,1	15,9	15,1	15,0	14,3	14,4	14,4	14,4
Importations, f.o.b	-30,6	-29,2	-28,0	-25,5	-26,2	-27,0	-26,6	-26,2	-26,0
Produits Pétroliers	-10,1	-9,6	-7,4	-5,7	-6,2	-7,0	-6,7	-6,5	-6,4
Balance des Revenus et Services	-2,3	-2,6	-2,9	-3,3	-3,5	-3,0	-2,7	-2,6	-2,5
Transferts sans contreparties	9,7	9,9	9,7	9,5	9,4	9,4	9,6	9,4	9,2
Privé (net)	9,3	9,1	9,2	9,1	9,0	9,1	9,1	9,0	8,8
Compte Capital et Financier	7,8	9,0	6,8	4,6	6,2	8,0	5,9	5,7	5,3
Compte Financier	5,8	6,8	4,8	2,7	4,4	6,2	4,2	4,0	3,6
Investissement direct	1,5	1,9	2,1	1,3	2,4	3,3	3,0	2,7	2,6
Investissement de portefeuille	-0,1	2,6	1,8	-0,7	0,5	2,0	0,3	0,3	0,2
Public (net)	-0,1	2,3	1,7	0,2	4,1	3,9	0,8	1,2	0,9
Privé (net)	0,0	0,3	0,0	-0,9	-3,6	-1,9	-0,4	-0,9	-0,7
Autres Investissements	4,5	2,3	0,9	2,1	1,5	0,9	0,8	0,9	0,8
Public (net)	1,5	1,4	1,6	1,7	1,9	1,3	1,2	1,3	1,2
Privé (net)	2,3	2,1	2,2	2,3	2,6	2,2	2,2	2,2	2,1
Equilibre global	-0,3	2,2	1,5	0,4	1,0	1,7	0,6	0,6	0,4
Financement	0,3	-2,2	-1,5	-0,4	-1,0	-1,7	-0,6	-0,6	-0,4
Avoirs Extérieurs Nets BCEAO	-0,3	-1,0	-0,9	1,9	-0,4	-1,7	-0,6	-0,6	-0,4
Banque de dépôts	0,6	-1,2	-0,5	-2,3	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et projections du CEFDEL

Tableau 4: Opérations Financières de l'Etat 2013 - 2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018p	LFI	**LFR**	2019p	2020p	2021p
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)										
Total recettes et dons	1659	1927	2027	2334	2376	2511	**2663**	**2600**	2699	2921	3172
Recettes	1472	1673	1794	2089	2111	2237	**2379**	**2325**	2392	2608	2841
Recettes Fiscales	1343	1483	1597	1791	1845	2022	**2212**	**2146**	2193	2392	2607
Impôts sur le revenu	389	417	457	532	559	630	**686**	**673**	677	734	791
Taxes sur les biens et services	760	805	860	965	1044	1163	**1526**	**1473**	1247	1369	1504
Commerce extérieur	218	222	226	235	265	306	**0**	**…**	331	356	382
Taxes sur les produits pétroliers	194	267	280	294	243	228	**0**	**…**	269	289	312
Recettes non fiscales	90	140	140	278	235	175	**117**	**149**	156	169	184
Recettes exceptionnelles	25	49	28	174	0	..		**..**	..	..	..
FSE	38	50	57	21	31	40		**30**	43	46	50
Dons	187	254	232	244	265	274	**284**	**274**	307	313	331
Budgétaires	20	40	31	38	49	47	**47**	**37**	67	61	67
Projets	168	213	201	206	215	227	**237**	**237**	240	252	264
Total dépenses et Prêts nets	2059	2318	2411	2703	2739	2987	**3029**	**3075**	3125	3382	3672
Dépenses courantes	1263	1409	1504	1612	1662	1850	**1694**	**1842**	1919	2076	2252
Traitements et Salaires	465	485	526	572	600	645	**633**	**683**	694	750	814
Intérêts exigibles	113	131	160	187	234	260	**221**	**263**	281	300	321
dont extérieurs	55	63	126	140	178	209	**141**	**218**	226	241	257
Autres dépenses courantes	685	792	818	853	828	945	**840**	**896**	944	1026	1118
Transferts et subventions	314	443	384	322	322	410	**333**	**316**	441	477	517
Biens et services	336	349	434	531	506	536	**457**	**550**	504	549	600
Dépenses courantes FSE	35	0	0	0	0	40	**50**	**30**	43	46	50
Dépenses d'Investissement	801	899	907	1091	1077	1137	**1335**	**1233**	1206	1306	1420
Financement intérieur (non concessionnel)	477	508	502	655	621	705	**818**	**716**	748	809	909
Financement extérieur concessionnel	324	391	405	436	457	432	**517**	**517**	458	496	511
Prêts nets et autres soldes	-5	10	0	0	0	0	**0**	**0**	0	0	
Solde budgétaire primaire	-286	-256	-225	-182	-129	-216	**-145**	**-212**	-145	-161	-180
Solde budgétaire											
Base ordre de paiement, dons exclus	-587	-638	-619	-614	-628	-750	**-650**	**-749**	-733	-774	-831
Base ordre de paiement, dons inclus	-400	-384	-387	-369	-363	-476	**-366**	**-475**	-426	-461	-500
Financement	400	384	387	369	363	476	**366**	**475**	426	461	500
Financement Extérieur	151	461	368	219	731	682	**356**	**912**	283	390	345
Tirages	220	205	234	259	321	291	**346**	**342**	311	344	356
Prêts programmes	53	20	30	29	80	86	**66**	**62**	92	100	108
Prêts Projets	167	185	204	230	242	205	**280**	**280**	218	244	247
Bons et obligations du trésor, UEMOA (net)	-6	-21	183	-34	-89	-668	**99**	**-117**	-177	36	-24
Prêts non concessionnels	0	250	0	0	641	1184	**60**	**1184**	284	154	167
Amortissements exigibles	-80	-65	-62	-68	-92	-124	**-130**	**-151**	-134	-143	-153
Autres emprunts	17	91	13	61	-51	0	**-19**	**-346**			
Financement intérieur	251	-77	14	150	-368	-206	**10**	**-437**	143	71	155
Système bancaire	157	87	14	227	-197	-223	**182**	**-362**	145	69	157
Erreurs et omissions	-2	0	5	0	0	0	**0**	**0**	0	0	0
Ecart de financement	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	0	0	0
Dette publique	3342	4113	4598	5312	5848	6324	**6214**	**6323**	6751	7212	7713
Dette intérieure	974	1066	1280	1481	1365	1476	**1491**	**1518**	1576	1684	1801
Dette extérieure	2368	3047	3318	3831	4483	4848	**4723**	**4806**	5175	5529	5912
Produit Intérieur brut (PIB)	9460	9775	10509	11252	12297	13214	**13407**	**13407**	14215	15380	16683

Source: DPEE, ANSD, estimations et projections CEFDEL

Tableau 5: Opérations Financières de l'Etat 2013 - 2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018p	**LFI**	**LFR**	2019p	2020p	2021p
						(En pourcentage du PIB)					
Total recettes et dons	17,5	19,7	19,3	20,7	19,3	19,0	**19,5**	**19,4**	19,0	19,0	19,0
Recettes	15,6	17,1	17,1	18,6	17,2	16,9	**17,4**	**17,3**	16,8	17,0	17,0
Recettes Fiscales	14,2	15,2	15,2	15,9	15,0	15,3	**16,2**	**16,0**	15,4	15,6	15,6
Impôts sur le revenu	4,1	4,3	4,3	4,7	4,5	4,8	**5,0**	**5,0**	4,8	4,8	4,7
Taxes sur les biens et services	8,0	8,2	8,2	8,6	8,5	8,8	**11,2**	**11,0**	8,8	8,9	9,0
taxes sur le commerce extérieur	2,3	2,3	2,2	2,1	2,2	2,3	**…**	**…**	2,3	2,3	2,3
Taxes sur les produits pétroliers	2,1	2,7	2,7	2,6	2,0	1,7	**…**	**…**	1,9	1,9	1,9
Recettes non fiscales	1,0	1,4	1,3	2,5	1,9	1,3	**0,9**	**1,1**	1,1	1,1	1,1
Recettes exceptionnelles	0,3	0,5	0,3	1,5	…	…	…		…	…	…
FSE	0,4	0,5	0,5	0,2	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	
Dons	2,0	2,6	2,2	2,2	2,2	2,1	**2,1**	**2,0**	2,2	2,0	2,0
Total dépenses et prêts nets	21,8	23,7	22,9	24,0	22,3	22,6	**22,1**	**22,9**	22,0	22,0	22,0
Dépenses courantes	13,3	14,4	14,3	14,3	13,5	14,0	**12,4**	**13,7**	13,5	13,5	13,5
Traitements et salaires	4,9	5,0	5,0	5,1	4,9	4,9	**4,6**	**5,1**	4,9	4,9	4,9
Intérêts exigibles	1,2	1,3	1,5	1,7	1,9	2,0	**1,6**	**2,0**	2,0	2,0	1,9
Autres dépenses courantes	7,2	8,1	7,8	7,6	6,7	7,2	**6,1**	**6,7**	6,6	6,7	6,7
Dépenses d'investissement	8,5	9,2	8,6	9,7	8,8	8,6	**9,8**	**0,0**	8,5	8,5	8,5
Financement intérieur	5,0	5,2	4,8	5,8	5,0	5,3	**6,0**	**5,3**	5,3	5,3	5,4
Financement extérieur concessionnel	3,4	4,0	3,9	3,9	3,7	3,3	**3,8**	**3,9**	3,2	3,2	3,1
Prêts nets et autres soldes	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**	**0,0**	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire primaire	-3,0	-2,6	-2,2	-1,6	-1,1	-1,6	**-1,1**	**-1,6**	-1,0	-1,0	-1,1
Solde budgétaire											
Base ordre de paiement, dons exclus	-6,2	-6,6	-5,9	-5,5	-5,1	-5,7	**-4,8**	**-5,6**	-5,2	-5,0	-5,0
Base ordre de paiement, dons inclus	-4,2	-3,9	-3,7	-3,3	-3,0	-3,6	**-2,7**	**-3,5**	-3,0	-3,0	-3,0
Financement											
Financement extérieur	1,6	4,7	3,5	1,9	5,9	5,2	**2,6**	**6,8**	2,0	2,5	2,1
Financement intérieur	2,7	-0,8	0,1	1,3	-3,0	-1,6	**0,1**	**-3,3**	1,0	0,5	0,9
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**	**0,0**	0,0	0,0	0,0
Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**	**0,0**	0,0	0,0	0,0
Dette publique	**35,3**	**42,1**	**43,8**	**47,2**	**47,6**	**47,9**	**46,4**	**47,2**	**47,5**	**46,9**	**46,2**
Dette intérieure	10,3	10,9	12,2	13,2	11,1	11,2	10,7	11,3	11,1	10,9	10,8
Dette extérieure	25,0	31,2	31,6	34,0	36,5	36,7	35,7	35,8	36,4	35,9	35,4
PIB nominal	9460	9775	10509	11252	12297	13214	13407	13407	14215	15380	16683

Source : DPEE, ANSD, estimations et projections CEFDEL

Tableau 6: Situation Monétaire de 2015 à 2021

	2015	2016	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)						
Avoirs extérieurs nets	1121	1171	1297	1520	1607	1702	1770
BCEAO	949	738	789	1012	1099	1195	1263
Banques commerciales	172	433	508	508	508	508	508
Créances intérieures	3128	3676	4180	4479	5207	5878	6688
Créances nettes sur l'administration	149	432	399	176	321	391	548
BCEAO	44	26	-9	-148	16	98	318
Banques	105	406	408	324	306	293	230
Créances nettes surs les autres secteurs	2979	3244	3781	4303	4886	5487	6140
BCEAO	…	5	5	5	5	5	5
Banques	….	3239	3776	4298	4880	5482	6135
Secteur privé	….	2892	3393	3900	4465	5048	5679
Autres	….	347	383	398	415	434	456
Passifs à caractère non monétaire	728	812	934	934	934	934	934
Autres postes (net)	-152	-184	-65	-119	3	70	106
Monnaie au sens large	3674	4219	4608	5184	5877	6576	7419
Circulation fiduciaire	807	922	1029	1127	1211	1302	1408
Total dépôts	2867	3297	3579	4058	4666	5274	6010
Dépôts à vue	1683	1998	2099	2321	2568	2854	3179
Dépôts à terme	1185	1299	1480	1736	2099	2420	2831
	(Variation en pourcentage de la monnaie de début de période)						
Avoirs extérieurs nets	…..	1,4	3,0	4,8	1,7	1,6	1,0
BCEAO	…..	-5,7	1,2	4,8	1,7	1,6	1,0
Banques commerciales	…..	7,1	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances intérieures	…..	14,9	11,9	6,5	14,0	11,4	12,3
Créances nettes sur l'administration	…..	7,7	-0,8	-4,8	2,8	1,2	2,4
Créances nettes surs les autres secteurs	…..	7,2	12,7	11,3	11,2	10,2	9,9
Passifs à caractère non monétaire	…..	2,3	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres postes (net)	…..	-0,9	2,8	-1,2	2,4	1,1	0,5
Monnaie au sens large	…..	14,8	9,2	12,5	13,4	11,9	12,8
Vitesse de la circulation de la monnaie	2,9	2,7	2,7	2,5	2,4	2,3	2,2
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	7,5	7,1	9,3	7,5	7,6	8,2	8,5
Crédit à l'économie (en croissance en %)	…..	8,9	16,5	13,8	13,5	12,3	11,9
Crédit à l'économie/ PIB (%)	28,3	28,8	30,7	32,6	34,4	35,7	36,8
Variation du crédit net à l'Etat (en glissement annuel, milliards)	…..	189,6	-7,6	-55,9	82,7	21,6	40,2
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de période)	2,5	2,5	2,5	…..	…..	…..	…..

Sources: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et estimations et projections du CEFDEL

Tableau 7: Comptes Nationaux 2013-2021

	2013	2014	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p	2021p
				(Variation annuelle pourcentage)					
Secteur Primaire	1,5	2,7	10,7	5,4	10,9	6,1	8,7	6,4	9,1
Secteur Secondaire	4,0	5,3	9,8	4,9	2,9	2,6	4,1	2,4	3,4
Secteur Tertiaire	3,7	4,3	4,2	6,9	7,2	7,2	6,7	7,7	7,0
PIB	**3,5**	**4,3**	**6,4**	**6,2**	**6,7**	**6,0**	**6,4**	**6,4**	**6,6**
hors agricole	3,8	4,5	5,5	6,4	6,0	5,9	6,0	6,3	6,1
Déflateur du PIB	-2,5	-0,9	1,1	0,8	2,4	1,4	1,1	1,7	1,8
IPC (moyenne annuelle)	0,7	-1,1	0,1	0,8	1,3	0,7	1,2	1,2	1,0
IPC (fin de période)	-0,1	-0,8	0,4	2,1	-0,7	…	…	…	…
				(En pourcentage du PIB)					
Investissement intérieur brut	**27,6**	**24,9**	**25,8**	**25,2**	**25,9**	**25,1**	**25,0**	**24,8**	**24,4**
Public	8,5	9,2	8,6	9,7	8,8	8,6	8,5	8,5	8,5
Privé	19,6	16,7	17,2	15,5	17,1	16,5	16,6	16,3	15,9
Epargne nationale brute	**20,0**	**19,1**	**20,5**	**21,0**	**20,7**	**18,8**	**19,7**	**19,7**	**19,6**
Publique	4,2	5,2	5,0	6,4	5,8	5,0	5,5	5,5	5,5
Privée	15,8	13,8	15,5	14,6	14,8	13,8	14,2	14,3	14,1
Solde du compte courant extérieur	-8,1	-6,8	-5,3	-4,2	-5,2	-6,3	-5,3	-5,0	-4,9
PIB à prix courant,	9460	9775	10509	11252	12297	13213	14215	15380	16683

Sources: ANSD et estimations et projections du CEFDEL

Tableau 8: Contribution à la croissance 1991-2021

	95/00	00/04	05/07	08/11	12/17 (a)	18/21(b)	Différence (b)-(a)
Croissance du PIB réel	**4,3**	**4,2**	**4,3**	**3,0**	**5,2**	**6,3**	**1,1**
Productivité Totale des facteurs	1,6	0,9	0,6	-0,3	1,2	2,3	1,0
Capital physique	1,0	1,2	1,6	1,6	1,7	1,8	0,1
Travail	1,8	2,1	2,2	1,8	2,3	2,3	0,0

Sources: ANSD et estimations et projections du CEFDEL

Tableau 9: Contribution à la croissance 2012-2021			
	2012-2017	2018-2021	Différence
Croissance du PIB réel	5,2	6,3	1,1
Secteur primaire	0,9	1,1	0,2
Secteur secondaire	1,2	0,7	-0,5
Secteur tertiaire	3,1	4,6	1,4
Consommation	4,1	6,3	2,2
Privée	3,8	5,9	2,2
Publique	0,4	0,3	0,0
Investissement	2,5	1,5	-1,0
Privé	1,9	1,2	-0,7
Public	0,7	0,3	-0,3
Exportations	1,4	0,6	-0,7
Importations	-2,8	-2,1	0,7
Productivité Totale des facteurs	1,2	2,3	1,0
Capital physique	1,7	1,8	0,1
Travail	2,3	2,3	0,0

Sources: ANSD et estimations et projections du CEFDEL

Tableau 10: Comptes Nationaux (% du PIB) 2013-2021									
	2013	2014	2015	2016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
	(En pourcentage du PIB)								
PIB									
Consommation totale	**88,1**	**89,0**	**86,9**	**85,9**	**88,8**	**88,5**	**87,9**	**87,8**	**87,8**
Consommation privée	76,0	75,9	74,1	73,2	77,2	76,4	76,4	76,3	76,2
Consommation publique	12,2	13,1	12,8	12,7	11,6	12,0	11,5	11,5	11,6
Investissement	**28,1**	**25,9**	**25,8**	**25,2**	**25,9**	**25,1**	**25,0**	**24,8**	**24,4**
Investissement privé	19,6	16,7	17,2	15,5	14,5	16,5	16,6	16,3	15,9
Investissement public	8,5	9,2	8,6	9,7	8,8	8,6	8,5	8,5	8,5
Exportations de biens et nfs	**22,0**	**21,8**	**22,7**	**21,6**	**21,0**	**20,2**	**20,2**	**20,2**	**20,1**
Importations de biens et nfs	**-38,2**	**-36,7**	**-35,4**	**-32,6**	**-33,1**	**-33,8**	**-33,2**	**-32,8**	**-32,4**

Sources: ANSD et estimations et projections du CEFDEL

ANNEXE II : PRINCIPES LIBERAUX SUR DES SECTEURS CLÉS

AGRICULTURE

PROJET DE REVENU MINIMUM GARANTI POUR UNE REVOLUTION AGRICOLE

Les populations rurales qui vivent d'autosubsistance et d'agriculture pluviale ne sont pas obligées de continuer de travailler la terre qui leur appartient et qui est leur principal actif. Elles pourraient avoir le choix entre des investissements publics qui les maintiennent dans l'agriculture (un programme essentiellement social) et une rente privée équivalente pour qu'elles se reconvertissent dans d'autres domaines si elles veulent.

La loi Agro-Sylvo-Pastorale en ces Articles 1 à 6 stipule que **«***la politique conduite par l'état dans le domaine du développement agro-sylvo-pastoral est marquée par le retrait progressif de l'état et est conforme aux principes de recentrage de ses missions sur des fonctions régaliennes, de poursuite de la politique de décentralisation, d'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural, ainsi que de création d'un environnement propice aux investissements privés…La réduction de la pauvreté est la principale priorité de la politique de l'état, en particulier dans les zones rurales…L'état s'emploie à assurer à toutes les personnes exerçant les métiers de l'agriculture un niveau de vie leur permettant de faire face durablement à leurs besoins légitimes en matière d'alimentation, de santé, de logement, d'habillement, d'éducation, de formation, et de loisirs…Il œuvre également en vue d'atteindre, à moyen terme, un niveau de sécurité alimentaire…et la mise en place d'un régime de protection sociale en leur faveur…***»**

La mise en œuvre de cette loi dans le respect des valeurs de liberté de choix et de responsabilité pourrait permettre d'atteindre ses objectifs : réduire la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire, et développer l'investissement privé dans l'agriculture. Une politique d'autosuffisance est-elle la meilleure application de la Loi Agro-Sylvo-Pastorale ?

Notre politique agricole vise à garantir une sécurité alimentaire aux populations rurales, à améliorer leur accès à des services sociaux, et à développer l'investissement privé dans l'agriculture. Très souvent, ces populations exploitent de petites parcelles de terres qui ne permettent pas de réaliser des économies d'échelle.

Elles n'arrivent pas non plus à s'entendre pour agréger leurs terres à cette fin, et n'ont pas toujours la maîtrise des chaines de valeurs qui justifieraient que des privés investissent dans les infrastructures nécessaires à la modernisation de leurs exploitations.

Ces populations rurales résistent également à la mise à disposition de terres arables non exploitées à de grands groupes privés ou internationaux à cause de la concurrence qu'ils pourraient représenter pour elles. Comment sortir d'une telle impasse pour amorcer une révolution agricole ? Ces populations ne sont pas obligées de continuer à travailler la terre qui est leur principal actif, qu'elles en aient les droits de propriété privée individuelle ou collective.

L'Etat pourrait, via une ***réforme foncière***, donner des droits de propriété par surface minimale de terres arables (par unités d'un hectare par exemple) aux populations rurales. Dans chaque collectivité

locale serait ainsi déterminé un aménagement du territoire y compris sur les ***surfaces de terres arables exploitées ou non exploitées qui seraient mutualisées ou agrégées*** en de grandes surfaces ***indivisibles*** à mettre à la disposition de grands groupes privés.

En renonçant à l'exploitation directe de leurs petites parcelles, les paysans pourraient recevoir de l'état un ***revenu minimum garanti (RMG)*** par unité de terre, une sorte de ***loyer*** qui serait versé par des groupes privés usufruitiers qui pourront ainsi profiter de terres agrégées et indivisibles de taille raisonnable. Le montant du RMG pourrait être déterminé de façon modulable selon le coût de la vie dans chaque collectivité locale et les rendements potentiels des terres concernées.

Le RMG n'est pas une sorte d'indemnité suite à une expropriation ou un revenu d'assistance sociale. Il s'agit d'une incitation aux paysans afin de faciliter l'agrégation et la mutualisation des terres, permettant de constituer des parcelles de taille rentable. En effet, avec des titres de propriété négociables par surface minimale de terre, les populations rurales pourraient aussi, si elles le souhaitent, participer au capital des grands groupes privés via une structure qu'elles contrôleraient et tirer des dividendes sur les profits nets des projets. Cette structure privée, ces populations y auraient des parts en y mutualisant leurs titres de propriété négociables loués aux groupes privés, ce qui permettrait de valoriser les titres auprès d'institutions financières nationales et internationales pour financer sa participation aux investissements.

Le rendement anticipé des projets serait déterminé comme dans le cas de projets publics-privés par une évaluation multipartite et neutre des hypothèses d'exploitation pour la durée des baux avec la possibilité de révision périodique de loyers tenant compte d'une fourchette de rendement pour les actionnaires.

Les populations qui ne souhaiteraient pas participer aux investissements, mais dont les titres de propriété auront été mutualisés ou agrégés dans de grandes surfaces indivisibles, devront accepter le RMG et/ou de vendre leurs titres. Ceux dont les titres n'auront pas été mutualisés pourront volontairement se regrouper s'ils le désirent ou exploiter leurs terres individuellement.

Cette approche est à contraster avec des projets étatiques visant **(i)** à équiper et aider le monde rural **(ii)** à louer des terres à des entreprises privées mais pour verser l'usufruit aux collectivités locales et/ou **(iii)** à demander aux entreprises privées de prendre en charge des besoins sociaux des populations rurales ou de contractualiser leur production en échange de leur consentement. La solution proposée pourrait permettre d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, de protection sociale, et de fourniture de services publics de base. Ceci sans faire de l'Etat un entrepreneur agricole, ni obliger les populations à l'être sans leur proposer une alternative de libre choix et de responsabilité qui préserverait également leurs terres.

Pour éviter l'assistanat, le RMG, qui serait taxé localement et assorti d'obligations en matière d'éducation pour les enfants et d'adhésion à une mutuelle de santé, permettrait d'assurer une sécurité alimentaire, un progrès social, et le financement des collectivités locales.

Le RMG favoriserait l'investissement par des privés et par les ruraux eux-mêmes dans des cultures vivrières compétitives sur les terres qu'ils exploitent et qu'elles peuvent mutualiser pour capturer cette même manne financière. L'impôt sur les revenus y compris sur le RMG responsabiliserait les populations dans la gestion des affaires publiques locales. Le collectivisme présent dans l'approche agri business et d'exploitation familiale et communautaire des plans du Sénégal serait ainsi atténué. Il s'agirait de choisir de faire davantage confiance aux populations elles-mêmes plutôt qu'exclusivement à l'Etat/la collectivité locale.

Les propositions ci-dessus faites permettraient de favoriser une révolution agricole et la ***reconversion d'une bonne partie des populations rurales vers l'urbain, l'industrie, et les services à découvrir.*** Dans la même lancée, le principal objectif de sécurité alimentaire recherché par les pouvoirs publics serait atteint sans passer par l'autosuffisance alimentaire dans des produits spécifiques comme c'est le cas au Sénégal. En effet, la finalité de la production dans une économie monétaire et d'échange et non de subsistance n'est pas la consommation propre des producteurs (individuellement ou collectivement) mais la vente pour des revenus. La finalité est l'obtention de revenus pour pouvoir se procurer ce que l'on désire d'où que ça puisse provenir.

Les préalables sont un ***aménagement du territoire consensuel et une réforme foncière*** qui donnerait aux populations des titres de propriétés transférables par surface minimale de terres arables à agréger et à mutualiser en de grandes surfaces indivisibles. Ce RMG pourrait être complété de ressources venant des secteurs de la santé et de l'éducation qui n'arrivent pas non plus à améliorer les indices de développement humain avec les ressources budgétaires qui leur sont allouées.

EDUCATION

PROJET DE CODE DE GOUVERNANCE DU SECTEUR

La constitution Sénégalaise garantit le droit à l'éducation, mais la gouvernance du secteur n'a pas permis à l'état d'atteindre ses objectifs et l'école publique ne bénéficie pas de la confiance des populations. Pour améliorer l'accès à une éducation de qualité, nous proposons ce code visant à autonomiser et à responsabiliser les populations et les établissements scolaires publics tenant compte des limites des moyens de l'état, et de la nécessité d'une libre solidarité locale et nationale, et d'un partenariat public-privé efficace. Il s'agira de créer une école capable d'égaliser les chances pour accompagner l'atteinte des ambitions d'émergence de chaque citoyen. Il sera garanti à chaque citoyen une éducation publique minimum formelle de qualité internationale du préscolaire à l'enseignement moyen, soit 12 ans d'études.

Préambule

L'autonomisation des acteurs du système éducatif nécessite de sortir d'une logique de plans de l'état central dont la mise en œuvre est déconcentrée et le gap de financement à boucler par des bailleurs étrangers, à une logique de politique publique à mettre en œuvre par des acteurs autonomes. Ces acteurs sont à soutenir financièrement et techniquement, tenant en compte l'exigence d'équité et les ressources disponibles, et de la nécessité de responsabiliser les populations à la base. L'autonomisation suppose également une offre éducative qui définit un minimum requis consensuel mais qui laisse les acteurs du secteur déterminer les offres qui seraient les mieux adaptées aux besoins de l'économie.

L'amélioration de la gouvernance de notre système éducatif nécessite une redistribution des rôles qui responsabiliserait chaque acteur dans son domaine de prédilection tenant compte des principes d'autonomie locale, d'obligation de résultats, et de participation citoyenne effective. Nos objectifs seront atteints selon les principes suivants :

- Les ***établissements scolaires*** sous financement public seront ***gérés comme des entreprises autonomes*** soumises à la libre concurrence entre établissements et sous la responsabilité exclusive et le leadership des citoyens destinataires des services fournis : ***les parents d'élèves.***
- Les parents d'élèves gouverneront les établissements comme un conseil d'administration ***par le biais d'une association et/ou par délégation à un organe privé*** compétent contractualisé avec le visa des autorités étatiques. La collectivité locale avec le contrôle de l'état organisera, le cas échéant, les appels d'offres pour l'externalisation par les citoyens de leurs responsabilités de gestion des établissements scolaires sous financement public.
- Les établissements publics recevront chacun une ***dotation financière directe suffisante de l'état pour la fourniture d'une éducation minimale définie par l'état*** tenant compte des moyens disponibles et du critère d'équité territoriale.
- Les établissements scolaires pourront également ***bénéficier de l'appui financier de leurs communes, villes, ou pôle régional*** et à travers ces derniers, de celui de l'état moyennant le respect par ces collectivités locales des politiques soutenues par l'état.
- Les ***directeurs des établissements seront recrutés sur la base de leurs compétences par les représentants de parents d'élèves***. Ils ne seront pas des fonctionnaires de l'état.
- Le ***personnel enseignant sera recruté par le directeur*** comptable devant les parents d'élèves des performances de l'établissement. Le personnel enseignant des structures publiques changera

de statut et deviendra salarié dans les établissements, leurs droits acquis étant préservés, sauf par accord dérogatoire.

- Les établissements sous financement public seront ***évalués par les structures de contrôle de l'état*** quant à la qualité de leurs services et de leurs résultats et à postériori de leur gestion financière.
- ***Les établissements scolaires auront une autonomie dans leur politique sociale*** prenant en compte la libre solidarité dans les localités et entre elles. Elles auront en charge l'alphabétisation universelle dans leur périmètre avec une subvention de l'état.
- ***La formation professionnelle et technique passera sous le leadership de corporations privées (organisations professionnelles et entreprises)*** soutenues par l'état dans le cadre d'un partenariat public privé pour une meilleure adéquation entre la formation et les besoins qui sont déterminés par la demande.
- ***Une réforme foncière en milieu rural allouant à chaque élève sénégalais un titre foncier*** sur une superficie qui lui permettra d'emprunter pour financer ses études secondaires et supérieures sera faite.
- L'application du principe que toutes les priorités minimales en matière de santé et d'éducation et secteurs directement liés soient financées avant le financement de toute autre rubrique budgétaire.

Définition

Pôle de Coopération: Les pôles de coopération sont constitués par le regroupement sur un même territoire de citoyens qui s'associent avec des collectivités territoriales, dont la ville épicentre du pôle, pour mettre en œuvre une stratégie commune de mutualisation, de coopération, et de partenariat au service du développement local durable. Les villes de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Kaolack, et Ziguinchor ont été retenues comme épicentres de communautés économiquement intégrés qui peuvent être des pôles de coopération appelés aussi Cités-Régions. L'architecture institutionnelle des Cités Régions est définie dans un code de gouvernance complémentaire.

Ce code de gouvernance a comme objectifs d'énoncer les principes qui permettront d'identifier les entités qui doivent être **(i) R**esponsables (le directeur de la structure scolaire) **(ii) C**omptables (Représentants des parents d'élèves qui gèrent les structures scolaires **(iii) S**outeneurs (état et collectivités locales) **(iv) C**onsultants (l'état, collectivités locales, privés professionnels, populations représentées) **(v) I**nformées (état et collectivités locales, populations). Il s'agit du principe en anglais de RASCI (Responsible, Accountable, Support, Consult, Inform) qui devra guider les réformes du secteur de l'éducation pour sa mise en cohérence avec les valeurs d'autonomie, de liberté, de responsabilité, et de libre solidarité.

<u>Article 1 :</u> Politique d'Education

L'état à travers un Ministère de l'Education, de la Formation, et de l'Enseignement Supérieur doit, d'une part définir les politiques et les objectifs du pays en matière d'éducation et de formation, et d'autre part contribuer au financement minimum devant assurer une équité dans la distribution des ressources publiques disponibles.

Les établissements scolaires auront la responsabilité de définir leurs stratégies, plans, et projets adaptés pour atteindre les objectifs fixés.

L'état déterminera les critères d'autonomisation des établissements scolaires sous financement public et va accompagner l'action collective multi-acteurs aux responsabilités distinctes et non partagées.

L'état consolidera tous les apports extérieurs qui ne pourront être que des aides budgétaires non liées dont l'utilisation dépendra de la politique générale approuvée par l'assemblée nationale.

Article 2 : Organisation du Secteur

Dans le suivi des politiques et objectifs définis par l'état central, une carte éducative nationale à trois niveaux sera mise en place: **(i)** Un niveau central **(ii)** 5 Cités-Régions, pôles de coopération du Sénégal **(iii)** des districts scolaires couvrant plusieurs communes d'une Cités-Région. Une Cités-région étant définie comme un pôle régional de coopération ayant comme épicentre une grande ville qui polarise les collectivités environnantes.

Dans chaque Cités-Région la ***ville épicentre*** accueille le niveau intermédiaire des services déconcentrés de l'état ***(les Inspections d'Académie)*** en charge du suivi de la traduction aux niveaux des districts scolaires ***(Inspection de District Scolaire*** qui remplacent les Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN)) des objectifs et politiques de l'état en matière d'éducation.

Les services des Cités-régions et districts scolaires auront en charge, chacun en ce qui le concerne, en collaboration avec les élus locaux de leur périmètre, de suivre la traduction en programmes et projets par les établissements de manière autonome, les orientations définies par les pouvoirs publics centraux. Ils aident les établissements à opérationnaliser les politiques publiques soutenues par l'état et leur obligation de rendre compte de leur gestion de façon autonome. Il s'agit d'autonomiser et de responsabiliser les établissements en plus de déconcentrer et de décentraliser ce qui relève de l'état et de ses démembrements qui sera essentiellement la conception et l'appui à l'atteinte des objectifs nationaux. La gestion financière et comptable ex-ante relèvera exclusivement des établissements scolaires, et le contrôle à postériori des corps de contrôle de l'état. Les Inspections d'Académies aux niveaux régional et du district scolaire s'occuperont exclusivement de questions d'éducation et non de finances.

L'appui financier de l'état central aux programmes et projets des élus Cités-Régionaux est assujetti au visa des services Cités-Régionaux et de districts scolaires. Les services Cités-Régionaux de l'état central, et leurs relais de districts, concourent à l'atteinte par ***les parents d'élèves*** appuyés par leurs élus locaux, des objectifs de l'état dans les structures que les populations dirigent. L'état fixera des critères de dotation et d'utilisation des ressources qu'il alloue.

Les services Cités-Régionaux et de district de l'état appuient les collectivités locales dans la prise en charge technique des compétences qui leur sont dévolues et jouent un rôle consultatif auprès des structures scolaires. Il s'agira d'assurer un rôle de régulation et de contrôle de l'arrimage des programmes et projets avec les objectifs minimums définis par les pouvoirs centraux. Les pôles régionaux devraient pouvoir partager avec l'état les orientations stratégiques en matière d'éducation dans leur périmètre géographiques s'ils en ont les moyens.

Les services de l'état administrent les examens de certification des enseignants que pourront librement recruter les établissements scolaires publics ou privés sous financement public.

Article 3 : Gouvernance du Secteur

Pour atteindre des objectifs visés d'équité, d'efficacité, d'efficience, et de responsabilité dans la gestion, il sera instauré une approche décentralisée de gestion du secteur de l'éducation qui séparerait trois fonctions **(i)** La supervision (2) la gestion administrative, financière et technique **(iii)** la consultation.

La ***supervision de*** tous les établissements scolaires sera dévolue aux ***parents d'élèves*** par le biais de leurs représentants dans des comités de gestion qu'on pourrait rebaptiser ***comité administratif scolaire.*** Ces comités administratifs scolaires seront élargis à des représentants de communes et des autorités administratives notamment du district scolaire à titre ***consultatif***. Les représentants des parents d'élèves pourront contractualiser leurs fonctions à des structures privées externes avec le visa préalable du district scolaire.

Chaque établissement scolaire aura ainsi une autonomie de gestion et le comité administratif nommera un Directeur chargé de la ***gestion*** assisté de deux adjoints qu'il choisit : un adjoint en charge de la gestion des volets éducatif et pédagogique de la structure et un autre en charge de la gestion administrative et financière.

L'appui financier de l'état aux établissements scolaires sous la supervision des comités administratif sera direct et déterminé en fonction de la démographie, d'infrastructures minimales, et du revenu moyen par habitant du district scolaire afin d'assurer une équité nationale.

Pour atteindre des objectifs d'autonomie et de libre solidarité, chaque collectivité locale définira sa propre politique d'appui aux groupes vulnérables de son périmètre administratif ainsi que l'appui de la collectivité aux établissements scolaires, prenant le caractère multidimensionnel de l'éducation.

Les autorités administratives (Cités-Régionales et de District) de l'état central se chargeront d'avaliser les options stratégiques conditionnant l'appui de l'état aux collectivités locales en matière d'éducation et l'application de normes de gestion axées sur les résultats. L'état aura ainsi un rôle consultatif et d'orientation accompagnant le financement de l'état central.

Article 4 : Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves est une structure privée indépendante des exécutifs locaux ou de l'état central et aura en charge la supervision de la gestion d'un établissement scolaire. Elle élit un bureau composé de 5 membres statutaires et 4 membres à titre consultatif qui forment un comité administratif scolaire.

Le Comité administratif scolaire est ***élargi à titre consultatif*** au directeur de l'établissement, au président des Conseils de Quartiers (de Conseils de Villages) dans le périmètre d'intervention de l'établissement, ainsi que des représentants des communes et du district scolaire.

Le Comité administratif scolaire approuve un plan triennal de leur établissement qu'il gère de façon autonome afin de développer une culture de planification de ses activités et d'initiative pour atteindre ses objectifs.

Le Comité Administratif scolaire s'assure qu'il est mis en place un dispositif de gouvernance moderne d'une entreprise. Il s'agira d'une fonction d'audit interne, et externe comptable et de gestion. Les services de l'état en charge du district scolaire de l'établissement évalueront les volets éducatifs de la gestion alors que les volets comptables et financiers seront dévolus à un commissaire aux comptes.

Article 5 : Comité Administratif Scolaire

Les membres du Comité Administratif Scolaire ne pourront pas être des fonctionnaires du secteur de l'éducation, des élus, ou des délégués municipaux, ces derniers étant déjà représentés à titre consultatif dans le bureau du Comité comme prévu à l'article 4. Le Comité Administratif se réunit au moins trimestriellement.

Les membres du comité administratif ne sont pas rémunérés mais peuvent recevoir des indemnités de session définies par l'association des parents d'élèves. Une enveloppe financière sera fournie en partie par l'état et en partie par la collectivité locale afin de permettre l'externalisation des fonctions du comité administratif. A défaut d'externalisation de ces fonctions, l'enveloppe est versée au budget de l'établissement.

La responsabilité du Comité Administratif se limite à la supervision du travail de l'établissement sous sa responsabilité. Tous les services se rapportant aux questions éducatives sont sous la responsabilité du directeur de l'établissement qu'il a nommé et qui lui rend compte de ses résultats.

Les populations par leurs cotisations volontaires renforcent les moyens que l'établissement scolaire que l'association des parents d'élèves met obligatoirement à la disposition de l'établissement sous la gestion du directeur nommé.

En l'absence d'un comité administratif scolaire représentant les parents d'élèves d'un établissement, la commune lance un appel d'offres pour une représentation par des professionnels du secteur privé des parents d'élèves. A charge à cette structure privée de mobiliser les parents d'élèves dans le périmètre d'intervention de l'établissement. Le processus est supervisé par le district scolaire dont dépend l'établissement selon un cahier de charges pour assurer une représentativité effective des parents ex-ante ou par enquête d'opinion de satisfaction ex-post.

Article 6 : Directeur d'Ecole

Le Directeur de l'établissement scolaire aura des objectifs de résultats et aura la responsabilité du recrutement et la gestion du personnel enseignant qui sera salarié de l'établissement.

Article 7 : Solidarité Nationale

L'état dans ses dotations par élève dans les périmètres géographiques développera des critères d'équité et allouera les fonds aux établissements où les élèves sont inscrits sur cette base.

La libre solidarité de proximité et la mise en place d'un fonds de scolarité alimenté par les populations de chaque district scolaire pourront aider les populations vulnérables et en difficulté.

Les entreprises du milieu dans le cadre de leur responsabilité sociétale pourront soutenir les écoles de leurs périmètres d'intervention.

Dans le souci de respecter les principes de libre solidarité et d'autonomie, chaque district scolaire émettra des cartes sécurisées avec des identifiants communaux aux élèves qui devront prouver leur résidence dans un périmètre donné.

Chaque district scolaire transmettra mensuellement aux autorités Cités-Régionales et à l'état central, l'état des prestations scolaires fournies par des établissements (publics ou privés) à des élèves résidant dans d'autres périmètres géographiques pour compensation.

Article 8 : Solidarité Locale

Les solidarités libres s'organisent le plus proche possible des populations afin de tenir en compte la nécessité d'un engagement individuel des populations à contribuer au financement d'une éducation publique de qualité qui leur bénéficie directement.

De ce fait, le district scolaire sera le périmètre des solidarités libres et locales où devront de ce fait s'organiser les limites de la solidarité non compensée par l'état central dans sa péréquation des ressources nationales destinées à assurer la juste solidarité nationale.

Le district scolaire sera donc l'espace de collaboration pour l'atteinte des objectifs communautaires déclinés en termes de résultats, de couverture, et d'impact sur les populations.

Les frais de scolarité sont librement déterminés par les établissements scolaires. Un prélèvement sur ces frais pourra être institué par le district scolaire pour organiser la solidarité de district aux personnes nécessiteuses ou en situation de vulnérabilité.

Les districts scolaires assistent les élus locaux dans la planification de leurs stratégies d'appui aux structures scolaires.

Article 9 : Formation Professionnelle

La formation professionnelle sera la responsabilité du secteur privé. L'état va les accompagner dans la standardisation de leur curriculum, qu'il soit dans l'informel ou le formel. La priorité sera la transmission de savoir formel ou informel par secteur dans les mêmes établissements de formation. L'objectif sera de faire en sorte que les secteurs organisent de façon autonome la transition de l'informel au formel.

Article 10 : Alphabétisation

L'alphabétisation sera la responsabilité des établissements scolaires. Les élèves du moyen auront en plus de leurs cours, une obligation d'alphabétisation des personnes dans leurs localités qui en ont besoin. La formation nécessaire leur sera donnée.

Article 11 : Bailleurs

Rôle des bailleurs. Investir dans la formation des enseignants et dans la définition des politiques de contenu pédagogique, appui conseil dans la gestion administrative et financière des écoles, aide budgétaire à l'état. Assistance à l'état dans la répartition des ressources par élève en fonction de la zone géographique, des revenus de la localité, etc…en collaboration avec les exécutifs des pôles régionaux et des communes. Les Inspection d'Académie et de District Scolaire pourront également intervenir dans ces analyses.

SANTE
PROJET DE CODE DE GOUVERNANCE DU SECTEUR

Pour améliorer l'accès à des soins de santé de qualité, nous proposons la mise en œuvre de ce Code visant à autonomiser et à responsabiliser les populations et les structures de santé. Il prend en compte les limites des moyens de l'état et des communes, et de la nécessité d'une libre solidarité locale et nationale, et d'un partenariat public-privé efficace.

Préambule

L'amélioration du système de santé de notre pays nécessite une redistribution des rôles qui responsabiliserait chaque acteur dans son domaine de compétence et de prédilection tenant compte des principes d'autonomie locale, d'obligation de résultats, et de participation citoyenne effective. Nos objectifs sont de faire en sorte que :

- Les structures de santé sous financement public soient gérées comme des entreprises autonomes soumises à la libre concurrence entre établissements et sous le contrôle des citoyens habitant la localité. Les structures de santé construites par les pouvoirs publics recevront chacune une dotation financière directe suffisante de l'état pour la fourniture de soins minimum à définir.
- Les structures de santé soient gouvernées majoritairement par des associations de citoyens dans leur localité et/ou par délégation par celles-ci à un organe privé compétent contractualisé. La collectivité locale avec la supervision de l'état organisera, le cas échéant, les appels d'offres pour l'externalisation par les citoyens de leurs responsabilités de supervision et de gestion des activités des structures de santé sous financement public.
- Les structures sanitaires puissent bénéficier de l'aide de leur commune, ville, ou pôle régional et à travers ces derniers, de celui de l'état moyennant le respect par ces collectivités des politiques soutenues par l'état.
- Le personnel médical et les directeurs de structures sanitaires soient recrutés sur la base de leurs compétences et mérites et seront évalués sur la base des performances de leurs structures par les citoyens. Le personnel de santé public du Sénégal changera de statut et deviendra salarié dans les établissements où ils seront recrutés, leurs droits acquis étant préservés, sauf par accord dérogatoire.
- Les structures sanitaires aient une autonomie dans leur politique sociale prenant en compte l'aide des pouvoirs publics (état central et collectivités locales), la mutualisation des risques locaux, et la libre solidarité dans les localités et entre elles.
- Les collectivités locales prennent en compte l'intersectoralité de la problématique sanitaire dans leurs allocations budgétaires sectorielles et leurs appuis aux structures de santé gérées par les populations elles-mêmes.

Ainsi, ce code de gouvernance a comme objectifs d'énoncer les principes qui permettront d'identifier les parties qui doivent être **(i) R**esponsables (le directeur de la structure de santé) **(ii) C**omptables (Représentants des populations qui gèrent les structures de santé publiques) **(iii) S**outeneurs (état et collectivités locales) **(iv) C**onsultants (l'état, collectivités locales, privés professionnels, populations représentées) **(v) I**nformées (état et collectivités locales, populations). Il s'agit du principe RASCI en

anglais (Responsible, Accountable, Support, Consult, Inform) qui devra guider les réformes du secteur de la santé pour la mise en cohérence de sa gouvernance avec les valeurs d'autonomie, de liberté, de responsabilité, de libre solidarité, et de prise en compte de l'intersectoralité de la question sanitaire.

Définition

Pôle de Coopération: Les pôles de coopération sont constitués par le regroupement sur un même territoire de citoyens qui s'associent avec des collectivités territoriales, dont la ville épicentre du pôle, pour mettre en œuvre une stratégie commune de mutualisation, de coopération, et de partenariat au service du développement local durable. Les villes de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Kaolack, et Ziguinchor ont été retenues comme épicentres de communautés économiquement intégrés qui peuvent être des pôles de coopération appelés aussi Cités-Régions. L'architecture institutionnelle des Cités Régions est définie dans un code de gouvernance complémentaire.

Article 1 : Politique de Santé

La responsabilité de l'état n'est ***pas nécessairement un plan de développement de la santé mais une politique de la santé***. L'état à travers un Ministère de la Santé et de l'Action Sociale doit, d'une part définir les politiques et les objectifs du pays en matière de santé, et d'autre part contribuer au financement minimum des soins de santé afin d'assurer une équité dans la distribution des ressources publiques y afférentes. Cette équité prendra au-delà des critères de revenu des populations, la prise en compte l'intersectoralité de la santé, et donc de l'état des secteurs (eau, assainissement, mobilité, etc..), ayant un impact sur la santé et l'accessibilité aux soins dans la localité.

Cependant, le financement et la détermination des politiques et objectifs ne signifient pas que ***l'état est seul responsable des stratégies de mise en œuvre*** pour atteindre les objectifs qui auront été fixés. L'état financera directement les structures de santé et subventionnera les collectivités locales qui à leur tour pourront également financer ***les structures de santé qui auront la responsabilité de définir leurs stratégies pour atteindre les objectifs***.

L'état a une responsabilité de financement de soins minimum de santé sur tout le territoire national en rapport avec les moyens dont il dispose qui devront consolider tous les apports extérieurs soit à l'état central ou aux pôles régionaux. Ces aides, par ailleurs, ne pourront être que des ***aides budgétaires et non liées*** dont l'utilisation dépendra de la politique générale de santé approuvée par l'assemblée nationale ou par les élus du pôle régional de coopération recevant l'aide.

L'état s'engage que toutes les priorités minimales en matière de santé et d'éducation et secteurs directement liés soient couvertes avant le financement de toute autre rubrique budgétaire.

Article 2 : Carte Sanitaire

Dans le suivi des politiques et objectifs définis par l'état central, il sera institué une carte sanitaire à trois niveaux: **(i)** Un niveau central **(ii)** 5 Cités-Régions, pôles de coopération du Sénégal **(iii)** des districts sanitaires couvrant plusieurs communes d'une Cités-Régions. Une cité région étant définie comme un pôle régional de coopération ayant comme épicentre une grande ville qui polarise les collectivités environnantes.

Dans chaque Cités-Région la ***ville épicentre*** accueille le niveau intermédiaire des services décentralisés de l'état en charge du suivi de la traduction aux niveaux des districts sanitaires des objectifs et politiques de l'état en matière de santé.

Les services des Cités-régions et districts sanitaires auront en charge, chacun en ce qui le concerne, en collaboration avec les élus locaux de leur périmètre, de suivre la traduction en programmes et projets les orientations définies par les pouvoirs publics centraux.

L'appui financier de l'état central des programmes et projets des élus Cités-Régionaux est assujetti au visa des services Cités-Régionaux et de districts de l'état. Les services Cités-Régionaux de l'état central, et leurs relais de districts, concourent à l'atteinte sous le leadership des populations appuyées par leurs élus locaux, des objectifs de l'état dans les structures qu'elles dirigent.

Les services Cités-Régionaux et de district de l'état appuient les collectivités locales dans la prise en charge technique des compétences qui leur sont dévolues et leur rôle consultatif au niveau des structures de santé. Il s'agira d'assurer un rôle de régulation et de contrôle de l'arrimage des programmes et projets avec les objectifs minimums définis par les pouvoirs centraux.

Article 3 : Responsabilité

Pour atteindre des objectifs visés d'équité, d'efficacité, d'efficience, et de responsabilité dans la gestion, les populations souscrivent à une approche décentralisée de la gestion de la santé qui séparerait quatre fonctions **(i)** la gestion administrative et financière **(i)** la gestion technique **(iii)** la supervision (**iv)** la consultation.

La ***supervision*** de toutes les structures de santé sera dévolue ***majoritairement*** aux communautés de base par le biais de leurs représentants dans des comités de santé. Ces comités de santé seront élargis à des représentants de communes et des autorités administratives notamment du district sanitaire à titre ***consultatif***. Les représentants des communautés de base pourront contractualiser leurs fonctions à des structures privées externes avec le visa de compétence de l'entité contractante donné par leur district sanitaire.

Chaque structure de santé aura ainsi une autonomie de gestion et le comité de santé nommera un Directeur chargé de la gestion administrative et financière assisté de deux adjoints qu'il choisit, un adjoint en charge de la gestion technique de la structure et un autre en charge de la gestion administrative et financière.

L'appui financier de l'état aux structures de santé sous la supervision des comités de santé sera direct et déterminé en fonction de la démographie, de plateaux techniques minimum, et du revenu moyen par habitant afin d'assurer une équité nationale.

Pour atteindre des objectifs d'autonomie et de libre solidarité, chaque collectivité locale définira sa propre politique d'appui aux groupes vulnérables de son périmètre administratif ainsi que l'appui de la collectivité aux structures de santé, prenant en compte l'intersectoralité de la question sanitaire.

Les autorités administratives (Cités-Régionales et de District) de l'état central se chargeront d'avaliser les options stratégiques conditionnant l'appui de l'état aux collectivités locales dans le domaine de la santé et de l'application de normes de gestion axées sur les résultats.

Article 4 : Comité de Santé

Le Comité de Santé est une structure privée indépendante des exécutifs locaux ou de l'état central mais sous la tutelle du Ministère de la Santé. Il doit être l'émanation des populations pour défendre leurs intérêts. Il peut être constitué de représentants des organisations communautaires de base intéressées.

Le Comité de Santé élit un Bureau composé de 5 membres et est présidé par le Directeur de la Structure de Santé avec comme vice –président, le Président des Conseils de Quartiers (de Conseils de Villages) constitués dans le périmètre d'intervention de la structure de santé. Les organisations de femmes et de jeunes y sont représentées, de même que le représentant du Président de la mutuelle de santé du district d'intervention de la mutuelle de santé.

Article 5 : Fonctionnement du Comité de Santé

Les membres du bureau du Comité de Santé ne peuvent être des fonctionnaires, des élus, ou des délégués municipaux, ces derniers étant déjà représentés à titre consultatif dans le bureau du Comité de santé élargi.

Le bureau du Comité de Santé assure la gouvernance des structures de santé publiques dans leurs zones d'intervention à travers la supervision de professionnels sous leur contrôle citoyen afin que les besoins des populations en matière de santé soient satisfaits.

Les membres du comité de santé ne sont pas rémunérés mais peuvent recevoir des indemnités de session définies par l'assemblée générale des membres du comité de santé. Une enveloppe financière sera fournie en partie par l'état et en partie par la collectivité locale afin de permettre l'externalisation des fonctions du comité. A défaut d'externalisation de ces fonctions, l'enveloppe est versée au budget de la structure de santé supervisée par le Comité de Santé.

La responsabilité du Comité de Santé se limite à la supervision du travail de la structure de santé sous sa responsabilité. Toutes les prestations se rapportant aux questions sanitaires dans son périmètre sont sous la responsabilité du directeur de la structure de santé qui lui rend compte de ses résultats.

Les populations par leurs cotisations volontaires renforcent les moyens que leur structure de santé que le comité de santé met obligatoirement à la disposition de la structure de santé sous la gestion du directeur nommé.

En l'absence d'un comité de santé représentatif des populations d'une localité, la commune lance un appel d'offres pour une représentation par des professionnels du secteur privé des populations dans les structures de santé de sa commune. A charge à cette structure privée de mobiliser des forces sociales représentatives (femmes, jeunes, mutuelles, autres) dans l'espace communal. Le processus est supervisé par le district sanitaire dont dépend la commune selon un cahier de charges pour assurer une représentativité effective des populations ex-ante ou par enquête d'opinion de satisfaction ex-post.

Article 6 : Direction des Structures de Santé

Le Directeur de structure de santé aura des objectifs de résultats et aura la responsabilité du recrutement et la gestion du personnel médical qui deviendra salarié de la structure.

Article : Mutuelles de Santé

Les populations soutiennent la mise en place d'une mutuelle de santé dans chaque district sanitaire pour réaliser des économies d'échelle dans la politique de mutualisation de l'assurance et du risque de maladie. La mutuelle du district sera une fédération des mutuelles des périmètres d'intervention des centres et postes de santé.

Dans le souci de respecter les principes de libre solidarité et d'autonomie, chaque district sanitaire émettra des cartes sécurisées avec des identifiants communaux aux citoyens qui auront prouvé leur résidence dans son périmètre d'intervention.

Chaque district sanitaire transmettra mensuellement aux autorités Cités-Régionales et à l'état central, l'état des coûts de prestations minimales fournies par des structures sanitaires (publiques ou privées) à des citoyens résidant dans d'autres périmètres pour compensation.

Article 8 : Solidarité

Les solidarités libres s'organisent le plus proche possible des populations afin de tenir en compte la nécessité d'un engagement individuel des populations à contribuer au financement d'une santé publique de qualité qui leur bénéficie directement.

De ce fait, le district sanitaire sera le périmètre des solidarités libres et locales où devront de ce fait s'organiser les limites de la solidarité non compensée par l'état central dans sa péréquation des ressources nationales destinées à assurer la juste solidarité nationale.

Le district sanitaire sera donc l'espace de collaboration multisectorielle pour l'atteinte des objectifs communautaires déclinés en termes de résultats, de couverture, et d'impact sur les populations.

Les districts sanitaires assistent les élus locaux dans la planification de leurs stratégies d'appui aux structures de santé.

Article 9 : Collectivités Locales

Les collectivités locales prendront en charge le personnel de la santé communautaire par le biais d'une subvention aux structures de santé supervisées par les communautés elles-mêmes afin d'assurer une intégration de la santé communautaire au système de santé.

Article 9 : Entreprises Locales

Les entreprises organisées en Conseils Consultatifs locaux s'engagent à soutenir les initiatives communautaires dans le cadre de leur responsabilité sociétale.

PRINCIPES D'UNE DECENTRALISATION AUTOUR DU FAIT URBAIN POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT LOCAL AUTONOME

Le Sénégal est un état décentralisé. Le présent code vise à organiser cette ***décentralisation autour du fait urbain*** *et de villes épicentres qui polarisent dans leurs espaces géographiques. Il s'agira de rattacher des communautés non-épicentres à des villes épicentres dans un découpage territorial à* ***5 Pôles de Coopération appelés Cités-Régions****. Ces villes épicentres sont : Ziguinchor, Kaolack, Dakar, Thiès, et Saint-Louis. Elles feront l'objet d'investissements significatifs de la part de l'état central en termes d'infrastructures publiques pour renforcer leur rôle d'épicentre et de pôle de coopération Cités-régionale. La Cités-Région sera autonomisée et responsabilisée avec un organe délibératif et un exécutif. Le haut conseil des collectivités territoriales sera dissout et remplacé par 5 conseils territoriaux.* ***Un Sénat*** *sera institué et composé de* ***50 membres*** *(45 représentants de départements et 5 représentants de Pôles Cités-Régions). Ce sénat permettra d'équilibrer notre régime présidentiel qui produit une Assemblée Nationale qui a en son sein une majorité parlementaire qui permet au Président de la République de gouverner.*

L'IMPORTANCE DU FAIT URBAIN

L'offre et la demande globale de biens et services d'un pays peuvent être décomposées suivant celles des grands centres urbains dans lesquels se trouvent les villes et celles des localités rurales. La ville se définit comme une unité urbaine étendue et fortement peuplée dans laquelle se concentrent la plupart des activités humaines : *habitat*, *commerce*, *industrie*, *éducation*, *politique*, *culture*. D'une part, elle concentre une bonne partie des biens de consommation des ménages qu'ils soient ruraux ou urbains et d'autre part, elles facilitent le processus de multiplication des revenus en permettant par exemple aux paysans d'écouler leurs produits et d'investir en ville une partie des revenus tirés de leurs activités de production et de commercialisation. La ville est ainsi perçue comme un concentré de demande où les ménages expriment leurs besoins, ce qui permet à d'autres groupes de producteurs de capter ces besoins et de chercher à les satisfaire. Ceci se réalise à travers un processus de vente et d'achat de biens et services qui en retour dépendent de la demande effective, c'est-à-dire des montants d'argent disponibles pour exprimer des besoins par la dépense monétaire.

Il se pose alors la question de savoir comment financer cette demande monétaire? Les montants d'argent disponibles pour les dépenses dans une localité dépendent de façon significative des ressources générées par les exportations de la localité ou rendues disponibles par le crédit bancaire non-inflationniste et multipliées jusqu'à un maximum possible de production locale. La réponse à la question posée se trouve alors en partie dans le processus d'intégration entre les villes et les autres localités du pays et du monde pour *exporter*, et dépend de la capacité des banques à octroyer du crédit notamment par la *création de monnaie non-inflationniste* qui permet à la théorie monétaire de la production d'opérer.

L'IMPORTANCE DE L'ACCÈS AU CREDIT BANCAIRE

La théorie monétaire de la production explique l'importance de la création monétaire (le crédit bancaire) dans le processus de production et de mise à disposition de la demande monétaire correspondante. Sous ce rapport, les banques sont supposées avancer aux entreprises de la liquidité qu'elles créent par de simples jeux d'écritures. Cette liquidité sert à

payer des salaires pour une production possible qui n'aurait pas eu lieu sans cette création monétaire. La monnaie étant acceptée comme moyen de paiement, les travailleurs qui produisent ainsi davantage et qui aident à éviter que cette monnaie injectée ne crée de l'inflation ne font pas la distinction entre la monnaie nouvellement créée qui servira à acheter des biens déjà produits et des biens en production. L'essentiel est qu'il n'y ait pas en bout de cycle moins de biens et services que d'argent pour tous les travailleurs afin d'éviter une inflation galopante plutôt que modérée. A condition que le travail salarié ait un pouvoir d'achat plus ou moins stable, les travailleurs acceptent la monnaie émanant de la création monétaire bancaire comme rémunération.

Cette dernière forme de rémunération est le propre des économies monétaires modernes car il n'y a que dans les sociétés de troc que les agents économiques échangent biens contre biens. Cette dernière manière d'échanger le produit dérivé de sa main d'œuvre oblige les ménages dans ce type de société à produire en partie pour la subsistance, ne se spécialisant donc pas assez, car n'étant pas sûrs que les produits qu'ils peuvent échanger permettront d'obtenir les produits vivriers nécessaires à la survie. Ce manque de spécialisation justifie des économies où la majeure partie de la population vit de subsistance dans l'agriculture qui ne contribue que marginalement à la production marchande. Le problème n'étant pas une question d'offre mais de demande pour une offre spécialisée possible. Si ces ménages se spécialisaient davantage pour une demande disponible, ils augmenteraient leur productivité, la croissance, et les échanges. On voit ici l'importance de la disponibilité de la monnaie (le crédit), à travers la ville, et du travail salarié pour faciliter la spécialisation et les échanges.

Dans une économie dans laquelle l'accès au crédit (disponible par la création monétaire bancaire en ville) est limité, la croissance pourrait être freinée car la demande qu'une capacité de production existante aurait pu satisfaire n'est pas exprimée sous une forme monétaire alors que les besoins existent. La demande monétaire est la demande effective.

Dans les pays en développement, la disponibilité du crédit est insuffisante alors qu'elle est essentielle pour la création de richesses dans la théorie monétaire de la production. Cette insuffisance s'explique par la frilosité des banques classiques qui peinent à trouver les leviers qui leur permettraient de mieux financer ces économies. Pour faire face à cette situation, il faut un changement de paradigme par la mise en application d'un nouveau modèle de financement du développement à la base avec comme porte d'entrée les Communautés Economiquement Intégrées (CEI) ou pôles de coopération économique.

En effet, l'intégration de la ville et des localités environnantes qui dépendent d'elle peut justifier d'agréger ces localités dans une Communauté Economiquement Intégrée (CEI) ou pôle de coopération ayant comme épicentre une grande ville. Dans ce périmètre l'indisponibilité de certains biens et services nécessaires, constitue des opportunités d'investissement qu'une injection de liquidité bancaire pourrait permettre de combler. L'injection de liquidité non-inflationniste devrait aussi créer une source de demande pour la production agricole des zones rurales environnantes afin de nourrir la ville. Les revenus agricoles en retour devraient se traduire en des dépenses des paysans en ville et d'investissements dans leurs champs, stimulant ainsi la croissance économique dans la CEI et une source de revenus pour les pouvoirs publics locaux. Par ailleurs, la plupart des biens et services vendus en ville ne proviennent pas de la ville. Les villes facilitent l'exportation et l'importation des biens et services de la CEI favorisant ainsi la spécialisation, les échanges,

l'efficacité, et donc la productivité et la croissance. La production de biens échangeables (ou exportables) hors de la CEI permettra aussi d'y injecter une source de demande monétaire.

Bien sûr, toutes ces dynamiques supposent que le périmètre dans lequel les CEI sont (c'est-à-dire le pays) et les périmètres des CEI elles-mêmes soient compétitifs vis-à-vis de tiers pour éviter qu'il y ait des facteurs de fuites (importations ou fuites de capitaux), tels qu'un taux de change surévalué (ce qui peut être le cas du FCFA arrimé à l'euro) ou un environnement des affaires inadéquat. Le manque de compétitivité favoriserait les importations et les sorties de capitaux hors du pays et/ou des CEI.

Pour faciliter l'accès au crédit dans les CEI elles-mêmes, il faudra une monnaie nationale complémentaire non concurrente au FCFA réformé et flexible (FCFA réformé pour la compétitivité du pays) qui sera émise dans les CEI par le bais d'une institution financière (la Société Fiduciaire d'Appui au Développement Local – SOFADEL, www.sofadel.com). Le mode de fonctionnement de cette institution est décrit dans le code de gouvernance la concernant ci-dessous.

Les citoyens achèteraient cette monnaie complémentaire qui sera acceptée comme moyen d'échange dans la communauté car toute personne qui la reçoit s'attend à pouvoir l'échanger en FCFA si elle le désire à la SOFADEL ou chez les commerçants ou institutions financières partenaires. Si cette monnaie reste dans la communauté bien que n'ayant pas de restriction de sortie, les FCFA qui ont servi à acheter cette monnaie seront détenus par la SOFADEL et pourront être investis dans ou hors de la communauté (infrastructures ou matériels agricoles, prises de participations etc…) pour couvrir les frais de l'institution lui permettant de faire des prêts en monnaie complémentaire sans intérêt. En achetant cette monnaie locale, les citoyens donnent la possibilité à la SOFADEL de prendre le risque de leur faire des prêts en émettant plus de monnaie complémentaire sans garantie si cette monnaie a de fortes chances de rester dans la communauté et ne pas se traduire en des pertes de FCFA détenus par la SOFADEL. La garantie est le fonds communautaire investis dans des actifs performants et réels. Ceci alimenterait la demande effective puisqu' elle serait exprimée sous une forme monétaire pour stimuler une production locale possible.

L'IMPORTANCE D'UN DÉCOUPAGE SUR LA BASE DES DYNAMIQUES ECONOMIQUES EXISTANTES ET NON DE PLANS NATIONAUX

Le besoin de maîtriser les FCFA disponibles dans le fonds communautaire explique la nécessité de bien définir les CEI pour minimiser les facteurs de fuites de liquidité hors de ce périmètre et d'avoir un FCFA qui flotte pour ne pas perdre des FCFA par leur conversion en devises étrangères. Par ailleurs, ces CEI doivent être économiquement viables à moyen et long terme en ce sens que leurs exportations respectives vers d'autres CEI et/ou le reste du monde et leurs entrées de capitaux soutenables devraient leur permettre de faire face aux fuites de ressources hors de leurs périmètres qui découleraient de leurs autres activités économiques. Il ne s'agira donc pas de créer des pôles régionaux sur la base de ressources naturelles à priori qui devraient faire leur économie. La disponibilité du crédit orientera la demande locale vers les productions locales désirées. Cela n'empêchera pas le développement normal de ressources naturelles.

L'atteinte des objectifs recherchés par l'introduction de la monnaie nationale complémentaire passera donc par une bonne connaissance du cadre macroéconomique des différentes CEI et

de leurs spécificités économiques afin de juger de la viabilité de leur balance des paiements et/ou d'effectuer une veille macroéconomique sur les facteurs de fuites nettes de FCFA qu'il faudra gérer pour renforcer la viabilité de la CEI et de la SOFADEL.

Les études de définitions et de cadrage des CEIs ont été faites donc à partir des dynamiques économiques et démographiques existantes.

Délimitation des Pôles Economiques

La délimitation des CEI dans le territoire sénégalais s'est faite par plusieurs procédés : une analyse de la spécialisation économique relative des départements du Sénégal avec la méthode du «quotient de localisation» des activités qui font l'économie du pays, une analyse de la connectivité entre les départements, une analyse de leur densité de population et une analyse frictionnelle ou «Friction Analysis» concernant les flux migratoires interrégionaux (voir rapport www.cefdel.net). Chacune de ces analyses a constitué un critère de choix d'épicentres potentiels des CEIs et la combinaison de leurs résultats nous a permis au final d'identifier nos épicentres.

Spécifiquement, le travail a consisté dans un premier temps à définir et construire des indicateurs directs, indirects et composites en se fondant principalement sur la théorie du «Location Quotient Analysis». Le « location quotient » ou « quotient de localisation » est un outil qui sert à évaluer la spécialisation relative d'une région dans certaines catégories d'industries ou dans certains secteurs. La spécialisation relative (naturelle en cours et pas voulue ou supposée) d'une localité dans un ou plusieurs domaines par rapport aux autres localités dans son périmètre ou à la moyenne nationale peut être un motif d'en faire un épicentre par rapport aux autres. Il sera ensuite possible de lui adjoindre des collectivités environnantes non-épicentres.

Ce premier travail a été complété par un critère de choix pour finaliser les épicentres. En effet, un département peut être à la fois spécialisé dans un domaine avec une part importante dans le PIB du Sénégal et ne pas jouer un rôle de polarisateur spatial qui est un critère important pour être épicentre. Un épicentre doit être un pôle accessible en termes de distance aux localités qui lui sont proches pour polariser. Il doit aussi être compétitif du point de vue de la distance (assez distant) des autres épicentres potentiels pour pouvoir organiser l'autonomisation de son développement dans le périmètre qu'il polarise.

Nous avons procédé donc en second lieu à une analyse des « quotients de connectivité » pour connaitre les départements les plus compétitifs en termes de polarisation spatiale au niveau national, dans leur périmètre, et en termes de distance suffisante par rapport aux autres localités épicentres potentiels. Pour cette analyse nous avons utilisé la matrice des distances interdépartementales. Un coefficient de connectivité inférieur à 1 (total des distances d'une localité par rapport aux autres localités inférieure à 1 lorsque rapporté à la moyenne des distances de chaque autre localité par rapport aux autres), signifiera une connectivité supérieure à la moyenne. Ainsi, les départements qui ont les meilleurs coefficients de connectivité (plus petits coefficients) sont plus compétitifs en termes de connectivité et vont être retenus comme épicentres potentiels par rapport aux autres départements, et par rapport à des concurrents dans une région.

Comme expliqué plus haut, la ville est une unité urbaine étendue et fortement peuplée dans laquelle se concentre la plupart des activités humaines, il est donc nécessaire de tenir compte dans le choix des épicentres du critère de poids démographique des départements. Suite donc à l'analyse des quotients de connectivité, nous avons effectué une analyse démographique pour identifier les départements qui sont les plus peuplés. Ceux dont la taille de la population est supérieure à la médiane de la population totale de tous les départements seront retenus comme épicentres potentiels.

A l'issue de ces trois premières analyses et d'une combinaison de leurs résultats, nous avons choisi les épicentres potentiels les plus significatifs. Une analyse frictionnelle sur les régions nous a permis ensuite de stabiliser les épicentres. Le fait qu'un épicentre significatif se trouve dans une région où les flux migratoires réels sont supérieurs (épicentre attractif) aux flux hypothétiques auxquels il devrait s'attendre vu son poids démographique relatif, a été un critère d'en faire un épicentre définitif.

Nous avons conclu l'étude avec la délimitation géographique des épicentres et de leur hinterland par une simple analyse des distances interdépartementales, et avons rattaché les départements non-épicentres aux épicentres qui leur sont les plus proches pour obtenir nos CEI.

LIENS AVEC LA LIBERTE

La création de Communautés Economiquement Intégrées (CEI) (des pôles économiques de coopération) qui vont commercer librement tout en ayant chacune une dynamique de développement endogène créera une compétition saine et une émulation. En effet, le territoire d'un pays est par essence un espace libre. La circulation des biens et personnes y est totalement libre, de même que celle des capitaux. En mettant ces entités en compétition dans le même territoire national tout en assurant leur accès au crédit dans une monnaie compétitive qui finance le développement local, on aura semé les graines d'un libéralisme patriotique. La libre solidarité de ces territoires au niveau national sera également libre dans tous les domaines relevant de l'intérêt général. Sans accès au crédit et l'inclusion financière des citoyens, seul le libéralisme internationalisé ou libéralisme social décentralisé seront viables. Ces deux dernières options sont les second bests, le socialisme démocratique étant la dernière option car basé sur le dictat de la majorité à l'échelle nationale sur l'individu et la communauté locale lieu privilégié de consensus.

Centre d'Etudes pour Le Financement du Développement Local

PROJET DE CHARTE DE GOUVERNANCE D'UNE MONNAIE NATIONALE SEN COMPLÉMENTAIRE AU FCFA REFORMÉ ET FLEXIBILISÉ

Pour réaliser le développement local dans le respect des valeurs d'autonomie et de liberté des communautés de base, nous nous engageons à mettre en œuvre et à veiller au respect de la présente Charte organisant les modalités d'émission d'une Monnaie SEN Complémentaire au FCFA qui devra lui-même être réformé. Ce FCFA changera de nom, ne sera plus garanti par la France, mais sera une monnaie commune aux 8 pays de l'UEMOA, à défaut le Sénégal sera seul. Chaque pays pourra avoir son complément pour assurer l'inclusion financière de tous.

Préambule

Les monnaies locales complémentaires sont des titres de valeur qui peuvent être sur support matérialisé ou électronique et utilisées par un groupe ou une collectivité locale comme moyen d'échange de biens et services sur son territoire. Elles ne sont pas des monnaies ayant cours légal et libératoire au sens de l'Article 26 du traité de l'UMOA et des Articles 12 et 13 des statuts de la BCEAO qui a l'exclusivité d'émettre des signes monétaires. Elles relèvent de l'innovation sociale dont l'utilité pour le développement local, l'entreprenariat social, et l'économie sociale et solidaire en général, est reconnue à l'échelle internationale.

En effet, en achetant un moyen d'échange-titre de valeur sous forme de bon d'achat ou électronique transférable dans des espaces géographiques donnés, l'utilisateur bancarisé ou pas, peut par ce biais renforcer une institution émettrice qui pourrait avec la monnaie officielle reçue faciliter l'inclusion financière et le financement du développement local. Les monnaies complémentaires peuvent ainsi aider à établir un lien entre les besoins des territoires et les stratégies nationales de développement, et faciliter le dialogue entre citoyens, élus locaux, secteur privé financier et non financier, et l'état.

En vertu de l'Article 14.1 de la loi bancaire de l'UMOA, les entreprises de toute nature peuvent émettre des bons d'achat sous forme matérialisée ou électronique pour l'achat de biens et services auprès d'elles. De ce fait, l'instruction 008-15-2015 de la BCEAO sur les monnaies électroniques en son Article 3 exempte les supports électroniques de paiement dont l'usage est limité aux filiales de l'établissement émetteur (entités dépendantes) ou restreint à l'achat de biens et services préalablement déterminés auprès de celui-ci. Par ailleurs, en vertu de l'Article 14.5 de la loi bancaire, les entreprises de toute nature peuvent octroyer des avances à leur clientèle sans agrément bancaire.

La loi permet ainsi l'émission de monnaies complémentaires ayant la valeur juridique d'un bon d'achat et pouvant être utilisées par un groupe ou des groupes dans un espace géographique déterminé pour l'achat de biens et services auprès des membres du groupe au comptant ou à crédit.

Ces membres peuvent déléguer à une fiducie (entité qui agit en leurs noms) la gestion de ces bons d'achat en toute responsabilité ainsi que la trésorerie en monnaie officielle mobilisée grâce à l'achat de ces bons qui circulent entre les membres. La fiducie qui se confond aux membres pourra ainsi émettre les bons d'achat au nom du groupe, et les détenteurs de ces bons d'achat pourront les utiliser chez les membres du groupe

satisfaisant ainsi le critère d'utilisation du bon d'achat auprès de l'émetteur. Les membres du groupe peuvent également déléguer à la fiducie, sous réserve de leur participation à sa gouvernance, la gestion des avances qu'ils peuvent octroyer à leurs clients membres à titre non onéreux (zéro intérêt et sans garantie individuelle). Une fiducie qui agit au nom de membres permet ainsi l'émission légale de monnaie complémentaire sous forme matérialisée et électronique en zone UMOA.
Les collectivités locales du Sénégal peuvent reconnaitre l'utilité d'un projet de monnaie locale complémentaire comme instrument de financement du développement local, de l'inclusion financière, et de l'innovation sociale sur leur territoire.

Les citoyens porteurs de ce projet par le biais du MRLD ne souhaitent cependant pas que l'exploitation de ce potentiel se traduise en une prolifération de monnaies locales complémentaires qui pourraient en diminuer la portée et dont la gouvernance pourrait porter préjudice aux membres.

La présente Charte vise donc à régir le mécanisme de fonctionnement d'une monnaie, SEN, complémentaire au FCFA à travers le respect de ses principes par les membres et pour la veille des partenaires et autorités, notamment les élus locaux signataires.

Article 1 : Définitions

1. **Monnaie Complémentaire:** Le titre de monnaie complémentaire **SEN** est un bon d'achat ou moyen d'échange matérialisé ou dématérialisé émis dans un espace géographique défini. Ce moyen d'échange n'est pas considéré comme un moyen de paiement dès lors que son utilisation est limitée à des membres et/ou à des espaces géographiques déterminés.
2. **Accepteur**: Le membre accepteur de la monnaie complémentaire comme fournisseur d'un bien ou d'un service.
3. **Utilisateur**: Le membre utilisateur de la monnaie complémentaire comme moyen d'échange contre un bien ou un service.
4. **Emission de Monnaie Complémentaire:** La vente de moyens d'échange matérialisés ou électroniques à des membres utilisateurs ou la mise à disposition d'avances sous forme de moyen d'échange pour le compte de membres accepteurs qui en détiennent ou détiendront la contrepartie.
5. **Fiducie:** Entité agissant pour le compte d'autrui, et selon des modalités convenues avec ce dernier, sur ses droits, biens, et services actuels ou futurs.
6. **SOFADEL:** Société Fiduciaire d'Appui au Développement Local.
7. **Distributeurs**: Les personnes morales ou physiques membres offrant en exécution d'un contrat avec l'établissement émetteur de la monnaie complémentaire, un service d'échange ou de transfert de valeurs d'échange à d'autres membres du dispositif.
8. **Pôle de Coopération**: Les pôles de coopération sont constitués par le regroupement sur un même territoire de membres du dispositif de monnaie complémentaire qui s'associent avec des collectivités territoriales, dont la ville épicentre du pôle, pour mettre en œuvre une stratégie commune de mutualisation, de coopération, et de partenariat au service du développement local durable. Les villes de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Kaolack, et Ziguinchor ont été retenues comme épicentres de communautés économiquement intégrés qui peuvent être des pôles de coopération.
9. **Assemblée Générale:** Instance représentant les membres utilisateurs de la monnaie complémentaire regroupés.

10. **Conseil Consultatif National:** Instance représentant les membres accepteurs de la monnaie complémentaire et émanant de représentants de conseils consultatifs locaux.

Article 2 : Objet

La présente Charte a pour objet de régir les conditions et modalités de conduite des activités d'une Société Fiduciaire émettrice d'une monnaie complémentaire SEN ayant le statut légal de bon d'achat et dont la transférabilité s'élargit à plusieurs membres d'un groupe et/ou à des espaces géographiques déterminés.

A titre expérimental, l'émission de monnaie complémentaire sous la forme matérialisée de bon d'achat transférable ne se fera que dans 5 localités pilotes constituant les épicentres de pôles de coopération définis par la Société Fiduciaire décrite à l'Article 3.

Article 3 : Société Fiduciaire Emettrice

Afin de respecter les critères d'exemption de la loi bancaire en ses Articles 14.1 et 14.5 notés en préambule, une monnaie complémentaire ayant le statut de bon d'achat et dont la transférabilité va au-delà d'entités dépendantes, exige le transfert de la fonction d'émission à une fiducie. Celle-ci agit au nom des membres du dispositif par opposition à un intermédiaire ou à des entités dépendantes qui agissent pour leur propre compte. Il s'agit de la Société Fiduciaire d'Appui au Développement Local (SOFADEL, www.sofadel.com).

La fiducie est un transfert de propriété soumis à des conditions d'usage déterminées par un contrat membre. Les membres du dispositif de monnaie complémentaire en l'acceptant comme moyen d'échange transfèrent un ensemble de droits sur des biens, services, actifs, ou suretés présents ou futurs à la fiducie qui les tient séparés de son patrimoine propre et agit dans le but déterminé par le contrat membre.

La fiducie devra se constituer en une société anonyme aux actionnaires déterminés, dont les membres utilisateurs et accepteurs. La Société Fiduciaire aura comme missions précisées dans ses statuts pour le compte des membres:

1. D'émettre la monnaie complémentaire (moyen d'échange) aux membres
2. De gérer la trésorerie en monnaie officielle des membres
3. De gérer les avances en monnaie complémentaire entre membres du dispositif
4. De gérer le taux de change entre la monnaie complémentaire et la monnaie officielle
5. De tenir séparé le patrimoine fiduciaire de son patrimoine propre.
6. De répondre sur son patrimoine propre de sa responsabilité contractuelle et de leurs conséquences sur les membres.
7. D'organiser la participation des membres regroupés en association à sa gouvernance.

L'objet de la Société Fiduciaire émettrice peut aller au-delà de l'activité d'émission de monnaie complémentaire dans le respect des lois et règlements.

La Société Fiduciaire émettrice de monnaie complémentaire peut bénéficier de la participation de l'état et/ou de celle des établissements publics de financement, des collectivités locales, ainsi que d'investisseurs

privés ou bailleurs de fonds internationaux. Le capital de la fiducie doit être majoritairement détenu par l'association porteuse, des privés sénégalais membres, l'état et les collectivités locales. La part du capital des pouvoirs publics ne peut être majoritaire.

Article 4 : Gouvernance de la Société Fiduciaire

La fiducie doit poursuivre un but autre que le seul partage des bénéfices; Elle doit notamment satisfaire aux exigences suivantes:

1° Une ***gouvernance démocratique,*** définie et organisée par les statuts et règlements de l'association des membres qui la porte, prévoyant l'information sur les réalisations de l'entreprise et la participation des parties prenantes, particulièrement des femmes, à l'élaboration de la stratégie de gestion de la fiducie.

2° Les ***bénéfices de la fiducie sont majoritairement consacrés à l'objectif*** de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et de celles des membres; Les réserves constituées sont impartageables, ne peuvent être distribuées, mais peuvent être réincorporées au capital par la revalorisation des parts décidée par son conseil d'administration.

3°Financer l'***action sociale*** de façon soutenable (notamment faciliter l'accès universel à la santé et à une éducation de qualité et à la formation) dans son territoire à hauteur du quart au moins de ses bénéfices.

4° Respecter l'***environnement*** et promouvoir sa protection.

5°Assurer la ***territorialisation*** de l'action de la fiducie.

Les membres-individus utilisateurs seront organisés en représentations territoriales à l'***Assemblée Générale*** de l'association porteuse du projet. A l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de l'association porteuse, la fiducie présente un rapport sur l'application des pratiques définies ci-dessus aux membres de l'association. Un débat spécifique est organisé sur les réalisations et la mise en œuvre de ces pratiques. Des recommandations sont formulées et font l'objet d'une évaluation à la prochaine assemblée générale.

Dans chaque commune épicentre de pôle régional de coopération, une Délégation Communale des membres utilisateurs de la monnaie complémentaire sera constituée. La ***Délégation Communale*** des membres utilisateurs assure auprès des pouvoirs publics locaux la représentation des intérêts des membres du dispositif. Elle contribue à la définition, tous les ans, d'une stratégie de financement du développement local auquel le dispositif pourra contribuer.

Les membres-entreprises accepteurs de la monnaie complémentaire seront organisés en représentations territoriales dans un ***Conseil Consultatif National*** dont les attributions sont définies à l'Article 12. Dans chaque commune épicentre de pôle régional de coopération, un Conseil Consultatif Communal des membres utilisateurs sera constitué.

La fiducie est tenue de rendre public au plus tard, le 30 juin de chaque année, un rapport annuel et ses états financiers certifiés arrêtés au 31 décembre de l'année écoulée.

Article 5 : Déclaration de la Société Fiduciaire

Avant de commencer à exercer ses activités, la fiducie mentionnée à l'Article 3 adresse une déclaration au MEFP. Cette déclaration comportera les statuts de la fiducie constituée en société anonyme, le contrat avec les membres rendu public sur son site internet, et la preuve qu'elle est portée par une association qui participera à sa gouvernance.

Le MEFP, partenaire signataire de la Charte, dispose d'un délai de 3 mois après réception de la déclaration pour notifier au déclarant, après avis éventuel de la BCEAO suivant l'Article 6, de son objection motivée. Le silence gardé par le MEFP vaudra approbation du respect des conditions susmentionnées.

L'accord du Maire de l'épicentre du pôle de coopération, par la signature de cette Charte, est souhaitable avant le démarrage des activités sur le territoire de sa commune.

Article 6 : Rôle de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

La BCEAO peut assurer, par délégation de pouvoir du Ministère de l'Economie, des Finances, et du Plan (MEFP), de la sécurité de la monnaie complémentaire qui sera émise et de la pertinence des normes applicables en la matière. Si elle estime que la monnaie complémentaire présente des garanties de sécurité insuffisantes, elle peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, elle peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif transmis au MEFP qui peut le rendre public.

Pour l'exercice de cette mission, la BCEAO se fait communiquer par la fiducie émettrice, les informations utiles concernant les moyens d'échange et les dispositifs techniques qui leur sont associés. Il s'agira notamment de la résistance des supports de la monnaie complémentaire à la contrefaçon, de la sécurité des systèmes d'information, et de la sécurité du traitement des transactions électroniques et de la conservation des données.

Lorsque la fiducie prévoit de ne plus remplir les conditions mentionnées au présent article, ou d'élargir son champ d'activité, elle informe le MEFP sans délai ainsi que la BCEAO si le champ d'activité envisagé relève des prérogatives de cette dernière.

Lorsque le MEFP, suite à une saisine de la BCEAO, notifie à la fiducie que les conditions d'exercice de son activité ne sont pas ou plus conformes à cette Charte, l'entreprise dispose d'un délai de trois mois pour prendre les mesures nécessaires afin de respecter les conditions de la Charte ou de déposer une demande d'agrément pour se conformer aux lois et règlements dont elle serait en contravention.

Article 7 : Positionnement Concurrentiel de la Société Fiduciaire

La Société Fiduciaire émettrice de monnaie complémentaire relève de l'économie sociale et solidaire et de l'entreprenariat social. L'entrepreneuriat social est une manière d'entreprendre qui place l'efficacité économique au service de l'intérêt général et des profits un moyen non une fin en soi. De ce fait, la majorité du profit de la fiducie sera réinvestie pour les membres comme prévu à l'Article 4.

La fiducie émettrice de monnaie complémentaire se distingue ainsi des services de monnaie électronique des banques ou des compagnies de téléphonie mobile, de transfert d'argent classique cash-to-cash, ou de bons d'achat mutualisés utilisables chez des entités membres d'un réseau géré par un intermédiaire agissant en son nom propre et à but purement lucratif.

Ce positionnement concurrentiel se traduit par l'adhésion aux principes de l'économie sociale et solidaire définis à l'Article 4 de la présente Charte et un partenariat avec une commune acceptant la circulation de la monnaie complémentaire sur son territoire du fait de la participation volontaire de ses administrés membres.

Article 8 : Opérations de la Fiducie sur un Territoire

La fiducie vend la monnaie complémentaire pour le compte des membres et peut octroyer des avances de monnaie complémentaire aux membres pour leur compte. Le volume de monnaie complémentaire en circulation peut donc être supérieur aux actifs en monnaie officielle détenus par la fiducie.

La fiducie *publiera mensuellement, quinze jours calendaires à compter de la fin du mois, la valeur de la monnaie complémentaire émise* sous forme d'avances aux membres. Elle publiera également le ratio de couverture de la monnaie complémentaire totale en circulation par rapport à la valeur en monnaie officielle des actifs qu'elle détient par grandes catégories. Ces informations seront mises à disposition sur son site internet.

L'*octroi d'avances pour le compte des membres d'une localité ne peut démarrer qu'avec l'accord des membres-utilisateurs de l'Assemblée Générale et du Conseil Consultatif des membres accepteurs*.

La fiducie déclare un *ratio minimum de couverture de la monnaie complémentaire* par rapport à la monnaie officielle qu'elle est tenue de respecter. Ce ratio ne peut être inférieur à 70% en moyenne dans une année calendaire. Ce plafond est modifiable avec l'accord du Conseil Consultatif et du Conseil d'Administration de la fiducie.

La fiducie, pour le compte de ses membres, *peut négocier avec les établissements bancaires ou compagnies d'assurance des accords de liquidité ou de garantie des avances en SEN sans contrepartie en FCFA qu'elle consent en leur nom*. Le volume de ses accords est pris en compte dans le calcul du ratio de couverture de la monnaie complémentaire émise par la valeur des actifs en monnaie officielle détenus. Le volume de ces accords est rendu public sur son site internet.

La fiducie *peut nouer des partenariats* avec des distributeurs, des établissements bancaires, ou des institutions de microfinance comme opérateurs membres du dispositif d'échange. Les distributeurs, éléments essentiels du dispositif, doivent recevront entre 75 et 100% des commissions de transfert et d'échange qui ne sont pas la finalité de la fiducie.

Article 9 : Conditions et modalités de remboursement de monnaie complémentaire

Le détenteur de la monnaie complémentaire n'a *pas une garantie de remboursement et de conversion en monnaie officielle au pair*. Les conditions de remboursement et de conversion sont définis par le contrat membre et les accords entre membres dans le cadre de la gouvernance de la fiducie et des dispositions de la présente Charte.

Le taux de change entre la monnaie complémentaire et la monnaie officielle est du ressort exclusif de la fiducie et des membres accepteurs représentés au Conseil Consultatif National et sera géré afin de préserver la pérennité des fonds en monnaie officielle détenus par la fiducie et définis à l'Article 11.

Article 10: Identification des membres du dispositif

La fiducie est tenue d'identifier ses membres sur présentation d'un document officiel en cours de validité et conserve les références du document d'identification produit.

Un contrat membre est mis à la disposition des membres et rendu public par tout moyen au démarrage des activités. Il ne peut être changé que par décision du conseil d'administration de la société fiduciaire après avis conforme de l'assemblée générale des membres utilisateurs et du conseil consultatif des membres accepteurs.

La fiducie s'assure de la sécurité des transactions effectuées par les membres ainsi que leur traçabilité.

Article 11 : Gestion des Fonds reçus par la vente de monnaie complémentaire

Les fonds représentant la contrepartie de la monnaie complémentaire émise sont dans un fonds commun d'investissement et de garantie (FONCIG) de la Société Fiduciaire. Le fonds est géré par la fiducie en accord avec le contrat membre, et tenant compte des avis du Conseil Consultatif National.

Le fonds sera géré dans l'intérêt des membres du dispositif et pour sa pérennisation. Ils en acceptent les risques et bénéficient de ses avantages.

Article 12 : Conseil Consultatif National

Le Conseil Consultatif National sera dirigé par une éminente personnalité dans un collège de représentants des intérêts des commerces, institutions financières, et municipalités membres du dispositif. Des coordonnateurs de Conseils Consultatifs Communaux de ville épicentres de pôle de coopération y seront représentés.

Le Conseil Consultatif National aura les prérogatives suivantes:

- Il donne son feu vert permettant à la fiducie de démarrer l'***octroi de microcrédits en SEN*** considérés comme les ventes à crédit (avances sans intérêt et sans garantie) des membres du dispositif.
- Il approuve ***le volume de SEN*** mis en circulation par rapport aux FCFA détenus par la fiducie.
- Il donne des ***orientations sur la stratégie d'investissement de la SOFADEL***.
- Son Président participe au vote du Conseil d'Administration de la fiducie sur un ***changement éventuel de parité du taux de change SEN/FCFA***. Le Président du Conseil d'Administration le rend effectif.
- Le Conseil d'Administration de la SOFADEL se réunira deux fois par an avec les membres du Conseil Consultatif National pour discuter du dispositif SEN, de la parité SEN/FCFA, et de la gestion de la fiducie.

Article 13: Accords de partenariat technique

La fiducie émettrice de monnaie complémentaire peut conclure des accords de partenariat avec un ou plusieurs opérateurs techniques. L'activité de ces partenaires doit se limiter au traitement technique de la monnaie complémentaire, sa distribution, ou la gestion des contreparties, sous la responsabilité de la fiducie seule habilitée à émettre la monnaie complémentaire.

Article 14 : Caractère National de la Monnaie Complémentaire

Les représentations de la fiducie dans les pôles régionaux de coopération se consolident au plan national pour favoriser la mutualisation des forces du dispositif, maximiser son effet de levier, et promouvoir la stabilité du taux de change de la monnaie complémentaire.

De ce fait, la société fiduciaire émettrice de monnaie complémentaire dans des pôles de coopération définis émettra une seule monnaie complémentaire SEN dite nationale du fait de cette agrégation de pôles. Le taux de change de cette monnaie avec la monnaie officielle sera unique.

Les instances de participation des membres utilisateurs et accepteurs, notamment l'Assemblée Générale de l'association porteuse et le Conseil Consultatif des membres accepteurs, seront organisées de sorte à assurer une représentation des perspectives régionales de coopération.

Article 15: Sanctions

Le non-respect des dispositions de la présente Charte expose la société fiduciaire à des sanctions qui peuvent inclure la suspension ou l'interdiction d'une partie de ses opérations par l'Assemblée Générale porteuse et/ou les organes de décision émanant de l'Assemblée Générale.

Article 16: Communication d'Informations

Pour l'examen de ses activités, la société fiduciaire est tenue de communiquer tous documents, états statistiques, rapports, ou tous autres renseignements jugés utiles par l'Assemblée Générale porteuse ou des organes de décision émanant d'elle.

Article 17: Responsabilités des Membres du Dispositif

Seule la BCEAO est autorisée à émettre des billets de banque, notamment le FCFA en zone UMOA. Une monnaie complémentaire ayant le statut juridique d'un bon d'achat a une conception différente de celle des billets de banque de la BCEAO pour ne pas enfreindre la loi sur la contrefaçon de signes monétaires. Par ailleurs, le statut juridique d'un bon d'achat est différent de celui d'un billet de banque. Les bons représentent un prépaiement de biens ou de services auprès d'un fournisseur spécifié (ou un groupe de fournisseurs) et ne donnent pas légalement au titulaire le droit de se faire racheter le bon au pair.

Les titres de monnaie complémentaire portent un risque de crédit qui est le risque que la fiducie émettrice ne parvienne pas à rembourser les détenteurs de la valeur nominale totale de leurs bons. Le risque de crédit associé à tout bon d'achat est directement lié à la solvabilité du dispositif d'émission. Tout comme c'est le cas pour les bons d'achat d'une société individuelle, les détenteurs de monnaie complémentaire pourraient subir des pertes si le dispositif d'émission par le biais d'une société fiduciaire agissant au nom d'un groupe faisait faillite. Ce risque existe dans la mesure où les membres autoriseront la fiducie par leur Assemblée Générale et le contrat membre que leur trésorerie en monnaie officielle ne soit pas simplement déposée dans des comptes de cantonnement afin de garantir le remboursement au pair en FCFA.

De ce fait, la monnaie complémentaire ne bénéficie pas de la protection qu'ont les billets en FCFA. Les autorités (la BCEAO et le MEFP) ne peuvent en aucun cas être tenues responsables de pertes éventuelles des membres de la fiducie émettrice de monnaie complémentaire.

Les membres du dispositif adhèrent donc en toute responsabilité au mécanisme et se doivent de participer à sa gouvernance telle que prévue dans cette Charte qui vise à soutenir et à autonomiser les initiatives de l'économie sociale et solidaire et à les responsabiliser dans leurs droits.

Article 18 : Suivi des Engagements

Les signataires de cette Charte s'engagent au respect de ses valeurs et de ses principes.

L'association porteuse du projet assurera son suivi, et rendra public dans ses rapports annuels, l'appréciation des signataires sur sa mise en œuvre.